336.0631
C748r

SOCIÉTÉ DES NATIONS

9781

CONFÉRENCE FINANCIÈRE DE BRUXELLES 1920

LES RECOMMANDATIONS

ET LEUR

APPLICATION

Examen après deux ans

VOLUME II

ITALIE

ESTATISTICA ECONOMICA E FINANCEIRA
MINISTERIO DA FAZENDA
JUN 8 1936
BIBLIOTECA

SECTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
Décembre 1922.

5562 6 11 48

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Résolutions de la Conférence financière internationale de Bruxelles (1920) 5
Lettre circulaire et annexe envoyées aux divers gouvernements 15
Lettre d'envoi du rapport italien 19

INTRODUCTION.

La situation économique de l'Italie en 1920-1921. — Changements économiques; abandon des défenses de guerre; changements de la situation politico-sociale; relèvement progressif du pays; la crise économique 21

PREMIÈRE PARTIE. — MESURES FINANCIÈRES.

Conditions financières générales. — Données statistiques générales. Dépenses effectives. Recettes effectives 24

Création de nouveaux impôts. — Importance générale des nouvelles taxes: analyse systématique des réformes fiscales appliquées ou prévues dès le commencement de la guerre; impôts directs; taxes sur les affaires, sur les transferts de propriété et sur les concessions gouvernementales; impôts sur la consommation; monopoles fiscaux; finances des administrations locales 28

Politique suivie dans certains chapitres de dépenses. — Pour les fonctionnaires publics; charges du budget pour les approvisionnements industriels et le ravitaillement; fourniture de charbon; gestion de l'Etat pour le ravitaillement; transports maritimes pour le compte de l'Etat; crédits pour le chômage 37

Situation financière des entreprises publiques. — Chemins de fer de l'Etat; service des postes, télégraphes et téléphones 49

Emprunts d'Etat. — Opérations financières extraordinaires au cours des diverses phases de la guerre et de l'après-guerre 53

DEUXIÈME PARTIE. — MESURES MONÉTAIRES.

La situation monétaire. — Développement de la circulation; diverses formes de circulation dans l'Etat; phénomènes du crédit; banques d'émissions, banques ordinaires. . . 57

Pages

Divers effets de l'inflation et de la déflation monétaire. — Le marché financier; développement des prix des valeurs à rendement fixe et à rendement variable; prix des marchandises: variation dans le temps pour les diverses sortes de marchandises; prix des marchandises sur le marché intérieur et sur le marché extérieur; changes 62

Contrôle des changes. — Divers aspects du contrôle pendant la guerre et après la guerre: effets; tendance à la stabilisation automatique des changes et des prix 75

Troisième Partie. — Mesures commerciales.

Evolution du commerce avec l'étranger pendant les dernières années. — Importance économique et matérielle des échanges commerciaux: situation avant et après la guerre; analyse du commerce avec l'étranger en 1920 et en 1921 81

Politique commerciale. Prépondérance des tendances protectionistes dans l'économie internationale actuelle; échéance des traités de commerce: nouveaux tarifs douaniers, conventions conclues après la guerre; abandon des défenses de guerre 88

Annexes.

I. Etat de la marine marchande italienne (navires de plus de 250 tonnes de jauge) au début de 1920 92

II. Etat de la marine marchande italienne (navires de plus de 250 tonnes de jauge) au début de 1921 93

III. Etat de la marine marchande italienne (navires de plus de 250 tonnes de jauge) au début de 1922 94

IV. Service des chemins de fer de l'Etat 95

CONFÉRENCE FINANCIÈRE INTERNATIONALE, BRUXELLES (1920)

RÉSOLUTIONS

I. — RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES ET ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ PAR LA CONFÉRENCE.

I.

Trente-neuf nations ont présenté successivement à la Conférence financière internationale un exposé de leur situation financière. L'étude de ces exposés fait ressortir l'extrême gravité de la situation générale des finances publiques du monde et de l'Europe en particulier. Elle permet de dégager le fait suivant:

Trois sur quatre des pays représentés à la Conférence, et onze sur douze des pays d'Europe, prévoient un déficit budgétaire pour l'année courante. L'opinion publique est largement responsable de cette situation; elle est loin d'avoir compris le rapport étroit qui existe entre le déficit des budgets et le coût de la vie, cause de tant de souffrances et d'un tel malaise dans le monde entier. Presque tous les Gouvernements sont à l'heure actuelle sollicités d'engager de nouvelles dépenses dont la plupart constituent de simples palliatifs et qui, en définitive, accroissent les maux mêmes auxquels elles sont destinées à remédier. La première mesure doit être d'amener l'opinion publique, dans chaque pays, à se rendre compte de l'état exact de la situation. Il faut la convaincre en particulier de la nécessité de rétablir des finances saines, si l'on veut réaliser la large politique de réforme sociale que le monde réclame.

II.

Il importe tout particulièrement d'attirer l'attention du public sur le fait que la baisse des prix et le rétablissement de la prospérité dépendent d'un accroissement de la production et sur le fait que le déficit budgétaire, résultant d'un excès permanent des dépenses de l'Etat sur ses revenus, constitue un des plus sérieux obstacles à l'accroissement de la production, car il entraîne tôt ou tard les conséquences suivantes:

a) Une inflation nouvelle du crédit et de la circulation fiduciaire;

b) Une diminution nouvelle du pouvoir d'achat des monnaies nationales et une instabilité encore plus grande du change sur l'étranger;

c) Une nouvelle hausse des prix et du coût de la vie.

Tout pays qui accepterait dans ses finances le principe du déficit budgétaire s'engagerait sur la pente dangereuse qui mène droit à la ruine. Pour échapper à ce danger, aucun sacrifice n'est trop lourd.

III.

Les premières réformes sociales et financières, dont dépendent toutes les autres, doivent donc, de toute nécessité, tendre à:

a) Ramener les dépenses annuelles ordinaires, y compris le service de la dette publique, dans les limites où elles peuvent être couvertes par les recettes ordinaires;

b) Réduire strictement toutes les dépenses d'armement, pour autant que cette réduction sera compatible avec le maintien de la sécurité nationale.

c) Renoncer à toute dépense extraordinaire non productive;

d) Restreindre le plus possible même les dépenses extraordinaires productives.

IV.

Le Conseil suprême des Puissances Alliées a déclaré, le 8 mars dernier:

> « qu'afin d'atténuer les difficultés économiques de l'Europe, il était désirable de remettre partout « les armées sur le pied de paix, de limiter les armements au minimum compatible avec la sécurité « nationale et d'inviter la Société des Nations à examiner le plus tôt possible des propositions à cet « effet. »

L'examen de la situation exposée par chacun des Etats représentés à la Conférence a permis à celle-ci de constater qu'une moyenne de 20 % environ des dépenses nationales est encore consacrée aux armements et aux préparatifs de guerre.

La Conférence affirme avec force que le monde ne peut pas continuer à supporter des charges semblables. C'est seulement par une politique de collaboration franche et entière que les nations peuvent espérer retrouver leur ancienne prospérité. Cette restauration exige l'emploi par tous les pays de toutes leurs richesses nationales à des dépenses strictement productives.

En conséquence, la Conférence exprime le vœu formel que le Conseil de la Société des Nations confère au plus tôt avec les différents Gouvernements intéressés en vue d'obtenir leur agrément à une réduction générale de la charge écrasante que les armements, dans leur état actuel, font peser sur les populations appauvries du monde, engloutissant leurs ressources et mettant en péril leur restauration après les ravages de la guerre.

La Conférence espère que l'Assemblée de la Société des Nations, qui doit prochainement se réunir, prendra des mesures énergiques afin d'atteindre ce résultat.

V.

La Conférence, tout en reconnaissant les difficultés pratiques que pourra rencontrer parfois la mise en vigueur immédiate de ces principes, estime néanmoins que les Gouvernements doivent renoncer, dans le plus bref délai possible, à toutes les mesures contraires aux lois économiques et d'un effet purement artificiel qui masquent à la population la véritable situation économique d'un pays. Parmi ces mesures, il faut comprendre:

a) La diminution artificielle du prix du pain et des autres produits d'alimentation, du charbon et des autres matières premières, obtenue en fixant un prix de vente au public inférieur au prix d'achat, ainsi que la continuation des subsides de chômage qui démoralisent l'ouvrier au lieu de stimuler l'esprit de travail;

b) Le maintien des tarifs de chemins de fer, des postes et autres services d'Etat à un taux insuffisant pour couvrir les frais de ces services, y compris les charges financières qui les grèvent.

VI.

Lorsque, malgré tous les efforts tentés, il est impossible de ramener les dépenses dans les limites où elles peuvent être couvertes par les recettes ordinaires, le déficit doit être comblé par l'impôt. L'augmentation des impôts devra être poursuivie sans faiblesse jusqu'à ce que les recettes de l'Etat suffisent au moins à couvrir la totalité des dépenses annuelles ordinaires.

La Conférence considère que les avantages respectifs des différents moyens destinés à accroître les recettes budgétaires (impôt direct ou indirect, prélèvement sur le capital employé à amortir la dette publique) dépendent des conditions économiques particulières à chaque pays et qu'il appartient à chacun d'eux d'établir le système le mieux adapté à son économie propre.

VII.

Toute nation qui accepte et applique les principes exposés dans les paragraphes précédents n'a pas besoin de recourir à l'emprunt pour faire face à des dépenses annuelles ordinaires et elles doivent renoncer à cette façon d'agir. Dans un certain nombre de pays, cependant, alors que les dépenses ordinaires peuvent être couvertes à l'aide du revenu de la nation, il est impossible de faire face à des dépenses extraordinaires particulièrement lourdes sans effectuer un prélèvement sur le capital de la nation. C'est le cas, tout particulièrement, des pays dévastés par la guerre, qui ne peuvent mener à bien la reconstitution au moyen de leurs seules recettes ordinaires. La restauration de ces régions est essentielle au rétablissement d'une situation économique normale, les emprunts faits dans ce but sont donc non seulement irévitables, mais pleinement justifiés. Toutefois, étant donné les difficultés rencontrées à se procurer des fonds même pour cet emploi et dans le but d'économiser le capital, seules les dépenses particulièrement urgentes devraient être entreprises immédiatement.

VIII.

Le choix des moyens employés pour réaliser les emprunts n'a pas moins d'importance que les fins auxquelles ces emprunts sont destinés. Les emprunts futurs, destinés à faire face aux besoins urgents de capital, devront être prélevés sur les économies réelles du public. Mais, ces économies ont été engagées pour de nombreuses années à venir, pour constituer les crédits créés pendant la guerre.

La première mesure devra donc consister à consolider les dettes flottantes qui pèsent sur les marchés, et c'est là un principe valable pour les emprunts intérieurs comme pour les emprunts extérieurs. En ce qui concerne les emprunts extérieurs, en outre, la Conférence estime qu'il serait de l'intérêt général des pays créanciers d'accorder toutes les facilités possibles aux pays débiteurs pour leur permettre de consolider leurs dettes flottantes dans le plus bref délai possible.

IX.

En vue de stimuler l'attention du public, il est essentiel de donner la plus grande publicité possible à la situation financière de chaque Etat.

La Conférence estime donc que le travail déjà accompli par le Secrétariat de la Conférence, qui a fait une étude comparative des finances publiques des différents Etats, doit être poursuivi, et elle suggère que le Conseil de la Société des Nations demande à ses Membres et à chacun des Etats actuellement représentés à la Conférence de lui communiquer régulièrement non seulement l'exposé des prévisions budgétaires et de l'emploi des crédits ouverts, mais encore un état semestriel des recettes et des dépenses. Les Etats seraient priés, en outre, de transmettre des renseignements aussi complets que possible sur les systèmes d'impôts existants et toutes suggestions qui paraîtraient à chaque Etat utiles à l'éducation financière de l'opinion publique mondiale.

A l'aide des informations ainsi recueillies, la Société des Nations pourrait préparer des brochures qu'elle publierait périodiquement. Ces brochures exposeraient la situation financière des différents Etats sous une forme qui les rendrait comparables et ferait connaître les différents systèmes d'impôts en vigueur.

X.

La Conférence considère que l'observation stricte des principes posés dans les résolutions précédentes est indispensable au rétablissement des finances publiques sur des bases saines. Un Etat qui ne ferait pas tous ses efforts pour arriver le plus rapidement possible à cette observation serait prochainement entraîné à des difficultés financières inextricables.

Pour permettre, toutefois, aux Gouvernements d'appliquer ces principes, toutes les classes de la nation doivent apporter leur collaboration. L'industrie doit être organisée de telle sorte que les travailleurs soient encouragés à fournir le rendement maximum; c'est de cette façon seulement qu'ils rendront possible l'établissement de ces conditions de vie que chaque nation considère comme un devoir d'assurer au peuple. D'autre part, toutes les classes, les classes riches en particulier, doivent être préparées à accepter volontairement des charges même anormales pour sortir de la situation actuelle. Pour combler le gouffre qui, pendant quelques années, séparera forcément la demande et les disponibilités, il est un devoir patriotique de tout citoyen de pratiquer la plus stricte économie et de contribuer de tout son effort à accroître le bien-être collectif. L'initiative privée est la base nécessaire des mesures fiscales indispensables à la restauration des finances publiques.

II. — RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION DES CIRCULATIONS MONÉTAIRES ET DU CHANGE ET ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ PAR LA CONFÉRENCE.

La circulation monétaire d'un pays, prise dans le sens du pouvoir d'achat immédiat de la communauté, comprend:

a) La monnaie légale qui existe en fait et

b) Toutes promesses de paiement en monnaie légale — par exemple, les disponibilités en banque — dont on peut disposer à vue pour les transactions ordinaires.

Depuis le commencement de la guerre, la circulation monétaire dans les Etats belligérants et dans beaucoup d'autres a été, bien qu'à des degrés très différents, artificiellement accrue sans égard aux restrictions qui sont habituellement opposées à ce genre d'accroissement (dont il sera question plus loin) et sans aucune

augmentation de la valeur réelle sur laquelle reposait leur pouvoir d'achat; au contraire, dans la plupart des cas, c'est une réduction de cette valeur qui s'est produite.

Il faut que l'on comprenne bien que cette expansion artificielle et sans frein, appelée « inflation », de la circulation monétaire ou de moyens de paiement immédiat n'ajoute et ne peut ajouter en rien au pouvoir total d'achat existant, en sorte que cette « inflation » ne peut que réduire le pouvoir d'achat effectif de chaque unité de cette même monnaie. C'est une forme de dépréciation de la monnaie.

L'inflation a eu pour effet d'intensifier la hausse générale des prix par rapport à la valeur de la circulation qu'elle a subie, en sorte qu'un montant plus élevé de cette même monnaie est nécessaire pour pouvoir se procurer la quantité habituelle de marchandises ou de services. Partout où cette augmentation de la circulation a été obtenue au moyen d'une nouvelle inflation (c'est-à-dire par l'impression de nouveaux billets ou par la réaction de crédits nouveaux), on a vu s'élever cette « spirale vicieuse », comme on a dit, de la hausse constante des prix et des salaires, entraînant sans cesse un accroissement de l'inflation, d'où déséquilibre dans toutes les affaires, augmentation progressive du coût de la vie, dislocation du marché des changes et malaise inévitable dans le monde du travail. En conséquence:

I. — *Il est de la plus haute importance de mettre un terme à l'extension de l'inflation* et, bien qu'il soit très difficile de le faire immédiatement dans certains pays, ce but pourrait être rapidement atteint si l'on s'abstient d'augmenter la circulation (prise dans son sens le plus large, ainsi qu'il a été défini ci-dessus) et si l'on augmente la valeur réelle qui sert de base à cette circulation.

On ne devrait pas obtenir l'arrêt dans l'augmentation de la circulation fiduciaire uniquement au moyen de restrictions apportées à l'émission de la monnaie légale. Une telle méthode, si elle n'est pas accompagnée d'autres mesures, tendrait à aggraver la situation en provoquant une crise monétaire. Il faudrait résolument s'attaquer aux causes qui entraînent nécessairement un accroissement de la circulation.

Voici la principale de ces causes dans le plus grand nombre des pays: les Gouvernements, se trouvant dans l'impossibilité de faire face à leurs dépenses uniquement au moyen de leurs revenus, ont été amenés à recourir à la création artificielle de nouveaux moyens d'achat, soit par l'émission directe de nouvelles monnaies légales ou plus fréquemment en obtenant, en particulier des banques d'émission, qui dans certains cas ne peuvent pas, dans d'autres ne veulent pas les refuser, des crédits qui doivent eux-mêmes être réalisés en monnaie légale. Nous disons en conséquence que :

II. — *Les Gouvernements doivent régler leurs dépenses sur leurs recettes.* (Nous ne visons pas ici la manière de financer la reconstitution des contrées dévastées).

III. — *Les banques et particulièrement les banques d'émission devraient être soustraites à toute influence politique et devraient être gérées uniquement en s'inspirant des principes d'une politique financière de prudence.*

Mais les Gouvernements ne sont pas les seuls coupables à cet égard; d'autres, notamment dans certains pays, les corps publics (municipalités, etc.) se sont procuré des crédits excessifs qui multiplient également les instruments d'achat.

Il ne suffira pas davantage, pour mettre obstacle à une nouvelle inflation, de cesser d'augmenter les émissions de monnaie légale ou le montant des crédits accordés, car les dettes flottantes des Gouvernements et autres corps publics constituent en elles-mêmes une forme de circulation latente du fait que, si elles ne sont pas incessamment renouvelées, leur montant viendra s'ajouter au total de la circulation déjà effective. Par conséquent:

IV. — *L'augmentation du volume total des crédits devrait prendre fin et les Gouvernements, ainsi que les municipalités, devraient non seulement s'abstenir d'augmenter leurs dettes flottantes, mais commencer à les consolider ou à les rembourser graduellement.*

En temps normal, le régulateur naturel — et le plus efficace — du volume et de la distribution du crédit est le taux de l'intérêt que les banques centrales d'émission sont obligées, pour leur propre défense et par devoir envers la communauté, d'élever lorsque les crédits se développent démesurément. Il est vrai qu'un taux élevé coûterait cher aux Gouvernements qui ont des dettes flottantes considérables, mais nous ne voyons aucune raison pour que la communauté, sous sa forme collective (c'est-à-dire le Gouvernement), échappe plus que les particuliers aux lois normales qui restreignent le crédit. Dans certains pays, cependant, le mécanisme financier est devenu tellement anormal qu'il pourrait être difficile d'appliquer immédiatement ces mesures. C'est pourquoi nous recommandons, que:

V. — *Tant que le crédit ne pourra pas être réglé seulement par l'influence normale du taux de l'intérêt, il ne devrait être consenti que pour satisfaire à de véritables besoins économiques.*

Il est impossible d'établir une règle pour la fixation du taux normal d'escompte et d'intérêt dans chaque pays. Ces taux dépendent non seulement du jeu de l'offre et de la demande, mais aussi d'autres facteurs qui

sont souvent d'ordre psychologique. En effet, nous ne craignons pas de dire que si l'augmentation arbitraire de l'inflation prend fin et si les banques d'émission réussissent à s'acquitter de leurs fonctions normales, les taux retrouveront leur niveau approprié.

Les mesures complémentaires, pour enrayer l'extension de l'inflation au moyen d'un accroissement de la richesse sur laquelle est basée la circulation, peuvent se résumer en ces mots: augmenter la production, diminuer la consommation.

La production la plus intense possible est indispensable pour compenser les pertes dues à la guerre et enrayer l'inflation pour réduire par là le coût de la vie; et, cependant, nous voyons dans beaucoup de pays une production au-dessous de la normale et accompagnée de ces grèves fréquentes qui aggravent, au lieu de les atténuer, le manque et la cherté actuels des produits.

Lorsque les Gouvernements, demandant moins de crédits, en libéreront davantage pour le commerce et la restauration du monde, que l'inflation aura diminué, que les prix auront cessé de monter et que le bouleversement général causé par la guerre aura disparu, alors il est probable qu'une grande amélioration se manifestera dans la capacité de production. Et cependant, selon nous, la production de richesses souffre dans beaucoup de pays d'un mal auquel les Gouvernements sont plus particulièrement à même de porter remède, à savoir, le contrôle, sous ces différentes formes, qu'ils ont souvent imposé comme mesure de guerre et qu'ils n'ont pas encore complètement rapporté. Dans certains cas, le commerce a même été retiré par les Gouvernements des mains des particuliers dont l'initiative et l'expérience sont un instrument très supérieur pour le relèvement économique du pays.

Un autre besoin urgent est l'échange international des marchandises avec le maximum de liberté possible. Une autre Commission s'occupe de cette question, mais nous avons le sentiment que nos recommandations au sujet de l'inflation ne seraient pas complètes, si nous n'ajoutions ceci:

VI. — *On devrait libérer, aussi rapidement que possible, le commerce de tout contrôle et supprimer les entraves qui existent encore dans le commerce international.*

Non moins urgente est la nécessité de réduire la consommation dans un monde appauvri où tant de choses ont été détruites et dont la force productive a été affaiblie. Il est donc particulièrement important à l'heure actuelle que, soit de la part des pouvoirs publics, soit de celle des particuliers, la règle suivante soit observée non seulement dans les pays appauvris, mais dans toutes les parties du monde.

VII. — *On doit éviter toutes dépenses superflues.* Pour atteindre ce but, le chemin le plus direct est d'éclairer l'opinion publique. Si le contrôle avisé des opérations de crédit amène la cherté de l'argent, ce résultat contribuera par lui-même à encourager l'économie.

Nous passons maintenant de l'étude de l'inflation et de ses remèdes aux autres questions qui nous ont été soumises. Sans entrer dans les questions de savoir si l'or est ou n'est pas l'étalon commun idéal de valeur, nous estimons très important que le monde possède un étalon commun déterminé. Comme l'or est à l'heure actuelle l'étalon nominal du monde civilisé:

VIII. — *Il est extrêmement désirable que les pays qui se sont écartés du régime de l'étalon or effectif y reviennent.*

Il est impossible de dire quand et comment toutes les vieilles nations pourront reconstituer leur régime monétaire d'avant-guerre ou combien de temps il faudra aux pays nouveaux pour instituer l'étalon or effectif. Mais, selon nous:

IX. — *Il est vain d'essayer de fixer un rapport entre les circulations fiduciaires actuelles et leur valeur nominale or,* car, à moins que les conditions dans le pays envisagé soient suffisamment favorables pour rendre cette fixation superflue, ce rapport ne pourrait se maintenir.

Le retour à un étalon d'or effectif ou son institution exigerait dans bien des cas une déflation énorme, et il est certain que:

X. — *La déflation, au cas où elle serait effectuée, devrait être entreprise progressivement et avec la plus grande prudence*; autrement il s'ensuivrait une perturbation dans le commerce et le crédit qui pourrait avoir des résultats désastreux.

XI. — *Nous ne pouvons recommander aucun essai de stabilisation de la valeur de l'or et nous doutons fort qu'une tentative de ce genre puisse réussir.* Mais cette question pourrait très bien être soumise à la commission dont nous parlerons plus loin, au cas où elle serait créée.

XII. — *Nous ne croyons ni à l'utilité d'une monnaie internationale ni à celle d'une unite internationale de compte,* aucun de ces moyens ne pouvant supprimer les difficultés dont souffre à l'heure actuelle le marché des changes.

XIII. — *Nous ne pouvons trouver aucune justification pour appuyer l'idée qui a été soulevée de traiter les détenteurs étrangers de billets ou d'avoirs en compte sur un autre pied que les nationaux.*

XIV. — *Dans les pays où il n'existe pas de banques centrales d'émission, il devrait en être créée une*, et si, pour sa fondation, il fallait recourir aux capitaux étrangers, cela pourrait impliquer, sous une forme ou autre, un contrôle d'ordre international.

XV. — *Toute tentative en vue de limiter les fluctuations des changes en établissant un contrôle artificiel des opérations est vaine et nuisible.* En tant qu'elles aboutissent, ces tentatives faussent le marché, tendent à éliminer les correctifs naturels à de telles fluctuations et gênent les opérations à terme qui permettent aux commerçants et industriels de supprimer, dans leurs calculs, la marge destinée à couvrir les risques du change, marge qui contribue à la hausse des prix. Au surplus, toute ingérence de l'Etat dans le commerce, y compris le change, tend à entraver cette amélioration des conditions économiques d'un pays qui, seul, peut assainir et stabiliser le change.

Nous appuyons la proposition suivante:

XVI. — *Une commission devrait être instituée* aussi bien pour continuer à réunir toutes les statistiques financières utiles qui ont été présentées à cette Conférence que pour poursuivre l'étude d'une politique en matière de circulation monétaire.

III. — RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL ET ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ PAR LA CONFÉRENCE.

I.

La Conférence affirme que la première condition de la reprise du commerce international est le rétablissement de la paix véritable, la fin des guerres qui sévissent encore et le maintien assuré de la paix dans l'avenir. Une atmosphère continuelle de guerre et de préparatifs de guerre est funeste au développement de cette confiance mutuelle qui est essentielle pour la reprise des relations du commerce normal. La sécurité à l'intérieur du pays est un facteur à peine moins important, car le commerce extérieur ne peut prospérer si la situation intérieure du pays n'inspire pas confiance.

La Conférence exprime sa confiance que la Société des Nations ne laissera passer aucune occasion d'assurer le rétablissement complet et le ferme maintien de la paix.

II.

La Conférence affirme que l'amélioration de la situation financière dépend, dans une large mesure, du rétablissement général, aussi prompt que possible, de la bonne entente entre les nations; la Conférence, en particulier, s'associe aux termes de la déclaration faite par le Conseil suprême, le 8 mars dernier, qui prévoit la nécessité « de rétablir immédiatement pleine et entière coopération amicale et d'organiser l'échange illimité des marchandises entre les Etats créés ou agrandis par suite de la guerre, de telle sorte que l'unité essentielle de la vie économique européenne ne soit pas compromise par la création de barrières économiques artificielles ».

III.

La Conférence exprime la vœu que, dans les limites et délais qui paraissent possibles, chaque pays s'efforce de rétablir graduellement la liberté du commerce qui existait avant la guerre, en supprimant, entre autres obstacles, les restrictions artificielles et la discrimination des prix.

IV.

La Conférence financière internationale affirme sa conviction que l'instabilité des changes est de nature à nuire gravement à la reprise normale du commerce extérieur.

V.

La Conférence financière internationale accueillerait très favorablement toute mesure susceptible d'être prise par la Société des Nations pour permettre aux pays qui, dans les conditions présentes, ne peuvent acheter les produits nécessaires à leur reconstitution, d'obtenir, à titre temporaire, des crédits commerciaux sur des bases approuvées et appropriées à cet objet.

VI.

La Conférence financière internationale exprime la conviction que la remise en état, l'amélioration et l'utilisation rationnelle des systèmes de transports du monde, et particulièrement des pays touchés par la guerre, sont d'une importance vitale pour le rétablissement du commerce international.

IV. — RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION DES CRÉDITS INTERNATIONAUX ET ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ PAR LA CONFÉRENCE.

I.

La Conférence constate en premier lieu que les difficultés que rencontrent aujourd'hui les opérations de crédit international ont leur origine presque exclusive dans les troubles engendrés par la guerre et que le fonctionnement normal des marchés financiers ne pourra se rétablir complètement que si les relations pacifiques sont reprises entre tous les peuples et si les règlements de comptes dont la nécessité a été posée par la guerre font l'objet de résolutions définies et reçoivent leur exécution.

II.

Cette Conférence estime d'ailleurs que la renaissance du crédit a pour conditions primordiales la remise en ordre des finances publiques, la cessation de l'inflation et l'assainissement de la circulation monétaire, le libre jeu des transactions commerciales.

Ces conclusions ont, en conséquence, pour points d'appui les travaux des autres Commissions.

III.

Elle reconnaît, toutefois, que cette amélioration générale de la situation exige de longs délais et que, dans les circonstances présentes, il n'est pas possible à certains pays de restaurer leur activité économique sans une assistance extérieure. Cette assistance leur est nécessaire pour un temps qui excède le terme ordinaire des opérations commerciales.

IV.

La Conférence est d'avis qu'en principe les ressources destinées à cette assistance doivent être prélevées sur l'épargne des pays prêteurs et ne doivent pas être cherchées dans une augmentation de la circulation fiduciaire, dès l'instant que cette augmentation serait susceptible de créer une disproportion ou d'accroître la disproportion déjà existante entre les moyens de paiement et les besoins véritables des transactions.

V.

Elle pense, d'autre part, que cette assistance ne pourra être efficacement accordée qu'aux pays qui pratiqueront à l'égard de leurs voisins une politique d'entr'aide mutuelle et qui s'efforceront d'instituer à l'intérieur de leurs propres frontières une collaboration sincère entre tous les groupes de citoyens et d'assurer au travail et à l'économie des conditions leur permettant de produire tous leurs résultats.

VI.

La Conférence ne croit pas qu'en dehors de décisions particulières qui peuvent être dictées par des intérêts nationaux ou inspirées par un sentiment humanitaire, les crédits doivent être accordés directement par les Gouvernements.

VII.

Il apparaît à la Conférence que l'un des principaux obstacles à l'obtention des crédits est l'absence de garanties de remboursement par les pays emprunteurs. La Conférence a donc étudié avec soin, en s'inspirant des considérations générales ci-dessus exposées, toutes les suggestions présentées en vue de la création de garanties susceptibles de fournir des sûretés satisfaisantes aux exportateurs. Elle a dû reconnaître qu'aucun système ne pouvait à lui seul suffire pour répondre aux besoins multiples des divers pays et qu'il y avait lieu de prévoir

un ensemble de mesures assez souples pour pouvoir être ultérieurement adaptées à toutes les situations. Elle a été amenée, dans ces conditions, à recommander au Conseil de la Société des Nations les dispositions ci-après.

VIII.

Un organisme international serait formé et mis à la disposition des Etats qui désireraient recourir au crédit pour assurer le paiement de leurs importations essentielles. Ces Etats feraient connaître les garanties qu'ils veulent affecter à la sécurité du crédit et s'entendraient avec l'organisme international sur les conditions dans lesquelles les garanties devraient être gérées. Les bons créés sous ces garanties serviraient de collatéraux à des crédits destinés à couvrir les prix des marchandises.

Un plan répondant à ces idées générales est exposé à l'annexe. Il a été conçu en vue de fournir aux Etats un moyen de faciliter à leurs ressortissants l'obtention de crédits commerciaux. Il est aisé d'apercevoir qu'il est susceptible de développements variés et qu'on peut trouver dans une partie de ses dispositions les moyens de faciliter l'obtention directe du crédit par les collectivités publiques.

Un comité de financiers et d'hommes d'affaires pourrait être désigné par le Conseil de la Société des Nations en vue d'élaborer les mesures d'exécution.

IX.

On a fait observer à la Conférence que des résultats plus complets seraient obtenus si les bons servant de collatéraux jouissaient d'une garantie internationale. La Conférence ne voit pas d'objection à la prise en considération de cette proposition et il lui paraît que le Comité prévu au paragraphe précédent aurait à apprécier les conditions d'application.

X.

La Conférence a été également saisie d'une proposition d'extension sur des bases internationales du système d'assurance des crédits d'exportation. Une telle extension serait précieuse dans beaucoup de cas parce qu'elle faciliterait le commerce avec les pays où les conditions politiques et sociales donnent souvent lieu à des appréhensions exagérées de la part des exportateurs. La Conférence considère cette suggestion comme digne d'être retenue et de faire l'objet d'une étude approfondie avec le concours d'experts en la matière.

XI.

L'attention de la Conférence a été attirée sur les crédits *de finition*, c'est-à-dire ceux sous le régime desquels la matière première, au cours de ses transformations successives, ne cesse pas de servir de nantissement aux crédits accordés, soit par l'exportateur soit par un banquier, le produit de la vente de l'article fabriqué devant servir en premier lieu au remboursement du crédit.

La réalisation de ce genre de crédit a rencontré de grands obstacles dans beaucoup de pays par suite de l'absence d'une législation protégeant suffisamment l'exportateur pendant les opérations d'importation, de fabrication, de réexportation et de vente. La Conférence propose de recommander au Conseil de la Société des Nations d'attirer sur cette question l'attention des divers Gouvernements et de charger un Comité composé de juristes et d'hommes d'affaires de proposer les mesures législatives propres à atteindre le but poursuivi dans chacun des pays intéressés.

XII.

Indépendamment des projets susvisés, qu'elle demande au Conseil de la Société des Nations de vouloir bien prendre en mains et, s'il est possible, faire aboutir, il semble à la Conférence que la Société des Nations pourrait utilement exercer son action en vue de promouvoir certaines réformes et d'assurer la publication méthodique de certaines informations de nature à faciliter les opérations de crédit.

Dans cet ordre d'idées, la Conférence croit devoir signaler l'intérêt qu'il y aurait à réaliser des progrès dans les questions suivantes:

Unification des diverses législations sur les lettres de change et les connaissements;

Réciprocité dans les conditions faites aux succursales des banques étrangères établies dans les différents pays;

Publication de renseignements financiers clairs et comparables entre eux;

Examen des revendications des porteurs de valeurs dont les coupons sont actuellement impayés et des mesures propres à assurer la protection de l'épargne;

Entente internationale au sujet des titres perdus, volés ou détruits;

Création d'une Chambre internationale de compensation;

Recherche d'un accord susceptible, tout en assurant l'acquittement exact de la part des charges que tout contribuable doit supporter, d'éviter que les superpositions de taxes ne puissent faire obstacle aux placements internationaux.

XIII.

Au cours des délibérations, la Conférence a constamment été impressionnée par le fait que toutes ou presque toutes les propositions qui lui ont été soumises exigent jusqu'à un certain point l'intervention de la Société des Nations. La Conférence s'associe unanimement à cette tendance. Elle estime très opportun d'étendre aux problèmes financiers la coopération internationale que la Société des Nations a inaugurée et qu'elle s'efforce de promouvoir en vue de l'amélioration de la situation générale et du maintien de la paix dans le monde.

ANNEXE.

1. Pour permettre aux nations appauvries et actuellement incapables d'obtenir des crédits à des conditions raisonnables sur le marché international, d'inspirer confiance pour se procurer les ressources nécessaires à leurs importations essentielles, une Commission internationale sera constituée sous les auspices de la Société des Nations.

2. Cette Commission se composera de banquiers et d'hommes d'affaires de notoriété internationale, nommés par le Conseil de la Société des Nations.

3. Cette Commission aura le pouvoir de créer des sous-commissions et de leur déléguer son autorité dans les pays ou groupements de pays qui auront adhéré au projet.

4. Les Gouvernements des pays désireux d'adhérer au dit projet devront faire connaître à la Commission quelles garanties matérielles précises ils affecteraient à la sécurité des crédits commerciaux susceptibles de leur être accordés par les ressortissants des pays exportateurs.

5. La Commission, après examen des dites garanties, fixera de sa propre autorité la valeur or des crédits qu'elle serait disposée à autoriser.

6. Le Gouvernement intéressé sera alors autorisé à préparer des obligations, jusqu'à concurrence de la valeur or approuvée par la Commission, chacune de ces obligations devant être libellée en une monnaie étrangère unique à déterminer au moment de l'émission de la dite obligation.

7. La date d'échéance et le taux de l'intérêt de ces obligations devront être déterminés par le Gouvernement intéressé, d'accord avec la Commission.

8. Le service de ces obligations sera assuré par des prélèvements sur les revenus provenant des garanties matérielles ci-dessus spécifiées.

9. Ces sûretés seront d'abord administrées par le Gouvernement intéressé ou par la Commission internationale, selon la décision prise dans chaque cas par la dite Commission.

10. La Commission aura, à toute époque, le droit de faire valoir directement au Conseil de la Société des Nations l'opportunité de transférer l'administration de ces sûretés, soit d'elle-même au Gouvernement intéressé, soit du Gouvernement intéressé à elle-même.

11. La décision du Conseil de la Société des Nations dans ce cas sera sans appel.

12. Les obligations étant établies sur ces bases, le Gouvernement intéressé pourra les prêter à ses ressortissants afin qu'ils puissent les affecter au nantissement de crédits d'importation.

13. La valeur des coupures des obligations et la monnaie dans laquelle elles seront libellées seront déterminées suivant les modalités particulières de l'opération à laquelle elles doivent servir.

14. Le Gouvernement intéressé pourra ou non exiger des garanties de la part des ressortissants auxquels ces obligations sont prêtées.

15. La date d'échéance et le taux d'intérêt du prêt des obligations seront fixés d'un commun accord par le Gouvernement intéressé et l'emprunteur des obligations: cette date d'échéance et cet intérêt ne seront pas nécessairement les mêmes que ceux des obligations elles-mêmes.

16. L'importateur, en demandant à son Gouvernement le prêt de ces obligations, devra fournir la preuve qu'il a obtenu au préalable, de la Commission internationale, la permission expresse d'entreprendre l'opération pour laquelle les obligations doivent servir de nantissement.

17. Chaque obligation, avant d'être délivrée à l'importateur par le Gouvernement intéressé, devra être contresignée par la Commission, comme preuve de son enregistrement.

18. Après avoir obtenu le consentement de la Commission et avoir reçu d'elle les obligations contresignées, l'importateur les donnera comme garantie à l'exportateur à l'étranger pour le temps que durera l'opération.

19. L'exportateur lui retournera, à leur échéance, les coupons mêmes des obligations données en garantie et les obligations elles-mêmes à la fin de l'opération.

20. Dès que l'importateur aura reçu soit les coupons, soit les obligations, il devra les retourner à son Gouvernement.

21. Les obligations rendues au Gouvernement intéressé devront être annulées; elles pourront être par la suite remplacées par d'autres obligations libellées ou non dans la même monnaie, jusqu'à concurrence d'une somme équivalente.

22. L'exportateur, ou (s'il a à son tour, remis les obligations en garantie) l'institution à laquelle il les a données, agissant alors en son lieu et place, aurait le droit, au cas où l'importateur ne remplirait pas les conditions de son contrat, de conserver jusqu'à leur échéance les obligations données en nantissement par l'importateur, ou de les vendre suivant les usages de son pays, dans des cas semblables de non-exécution d'engagements.

23. Dans la seconde alternative, on devra d'abord laisser, pendant une courte période, au Gouvernement qui a émis les obligations la faculté de les racheter.

24. Si l'on procède à une vente et que la réalisation de ces obligations rapporte une somme supérieure à la valeur de la créance de l'exportateur sur l'importateur, l'excédent sera tenu par l'exportateur à la disposition du Gouvernement qui aura émis les obligations.

25. Les revenus des sûretés données en garantie seront consacrés au service des obligations de la façon suivante:

26. Selon le cas, la Commission ou le Gouvernement intéressé devront prélever sur les dits revenus la somme nécessaire à l'achat de monnaies étrangères pour payer, à leur échéance, dans les différentes monnaies étrangères, les coupons de toutes les obligations existant à une date quelconque.

27. En outre, ils constitueront à l'étranger, dans les monnaies voulues, un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser à leur échéance 10% des obligations existant dans chacun des pays étrangers.

28. En plus des sommes prévues pour le paiement des coupons et pour la dotation du fonds d'amortissement, ils devront, en outre, constituer un prélèvement sur les sûretés affectées en garantie, une réserve spéciale, en une ou plusieurs monnaies étrangères, destinée au remboursement des obligations vendues conformément aux dispositions du paragraphe 22.

29. La somme à mettre de côté pour la réserve spéciale sera dans tous les cas déterminée par la Commission.

30. A la fin de chaque année, une fois que ce service aura été assuré, tout excédent éventuel restera à la libre disposition du Gouvernement intéressé.

31. Un Gouvernement intéressé quelconque aura le droit d'offrir ses propres obligations en nantissement pour des crédits destinés à des importations entreprises par le dit Gouvernement pour son propre compte. Dans chacun de ces cas aussi, il devra obtenir d'abord le consentement de la Commission pour les importations spéciales qu'il veut effectuer.

32. Si un Gouvernement intéressé, à qui a été laissé le contrôle de ces sûretés affectées en garantie, manque à ses obligations, l'exportateur intéressé signalera le fait à la Commission, laquelle demandera au Conseil de la Société des Nations qu'on lui transfère le contrôle des dites sûretés.

33. Le consentement de la Conmmission est nécessaire chaque fois que sont données en nantissement les obligations garanties par les sûretés affectées; ce consentement ne sera accordé en principe que pour l'importation de matières premières ou d'objets de première nécessité.

34. La Commission peut cependant, comme elle l'entendra, autoriser à l'avance l'importation de quantités nettement délimitées de semblables marchandises.

35. Même lorsqu'il s'agit d'importations déjà autorisées ainsi d'une façon générale, on devra signaler à la Commission chaque opération aux fins d'enregistrement.

36. Il sera également nécessaire, dans tous les cas, d'obtenir le consentement de la Commission, en ce qui concerne la durée du crédit que l'on se propose d'ouvrir.

Lettre circulaire et annexe envoyées aux divers Gouvernements.

GENÈVE, le 20 mars 1922.

Monsieur,

La deuxième Assemblée de la Société des Nations a voté la résolution suivante:

> « L'Assemblée, ayant constaté la persistante gravité de la crise des changes, ainsi que ses conséquences dangereuses pour la situation économique et les conditions du travail des classes populaires, invite la Commission économique et financière provisoire à presser d'urgence son enquête auprès des divers gouvernements sur les mesures prises actuellement par eux pour assurer l'application des résolutions de la Conférence de Bruxelles; et elle invite également la Commission à rechercher, d'après leurs indications et dans le plus bref délai, les solutions pratiques qui pourraient être suggérées pour l'application intégrale, dans toute la mesure du possible, de ces mêmes résolutions. »

Le Comité financier, chargé d'appliquer cette décision, a pensé qu'il pouvait avoir recours à la connaissance approfondie que vous possédez de la situation de

Il a l'honneur de vous demander de vouloir bien recueillir les divers renseignements de nature à répondre au vœu de l'Assemblée. Il se permet de joindre une note (voir pages 16 et 17) décrivant le cadre de l'enquête afin, d'une part, d'en préciser l'étendue pour vos recherches et, d'autre part, d'assurer l'uniformité des réponses qu'il recevra des divers pays.

Bien entendu, si, dans le pays faisant l'objet de votre enquête, vous connaissez quelques déclarations ou exposés spéciaux sur la politique financière, monétaire ou commerciale émanant, soit du Gouvernement, soit de quelque grande corporation compétente, ce genre d'information serait d'un grand intérêt pour le Comité.

Le Secrétariat de la Société des Nations à Genève (Section économique et financière) est chargé de centraliser les réponses à cette enquête; il estime préférable que vous n'attendiez pas d'avoir la documentation sur les trois parties dont elle se compose; dès que, pour l'une de ces parties (par exemple, la politique monétaire), les renseignements nécessaires seraient recueillis, vous en feriez l'envoi.

Il ne vous échappera pas que, pour préparer un rapport d'ensemble avant la prochaine Assemblée, le Comité financier doit pouvoir disposer d'un délai assez notable; aussi se permet-il de vous demander de vouloir bien lui adresser les réponses complètes avant la fin du mois de mai.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

(Signé) Eric DRUMMOND,
Secrétaire général.

ANNEXE A LA LETTRE CIRCULAIRE.

Commission économique et financière provisoire.

ENQUÊTE SUR L'APPLICATION DES PRINCIPES DE LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES.

Les recommandations de la Conférence de Bruxelles peuvent être réparties comme suit:

I. Mesures budgétaires;
II. Mesures monétaires;
III. Mesures commerciales.

En ce qui concerne les mesures politiques recommandées par la Conférence de Bruxelles, le Comité financier, tout en reconnaissant qu'elles ne rentrent pas, à proprement parler, dans sa compétence, croit utile, cependant, d'attirer l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à obtenir des informations sur ce point. Certaines mesures politiques ont, en effet, une répercussion considérable en matières financières, monétaires et commerciales.

On estime pouvoir réaliser l'unité de méthode en divisant les mémoires en chapitres correspondant aux catégories ci-dessus; ces chapitres pourraient être subdivisés en sections qui correspondraient aux résolutions déjà adoptées.

I. MESURES BUDGÉTAIRES.

Un bref exposé du mouvement budgétaire depuis l'été de 1920, en tenant particulièrement compte des points suivants:

1. Dans quelle mesure les dépenses ordinaires (y compris le service de la dette) ont été couvertes par les recettes ordinaires (Art. III, F. P. [1])
2. La réduction des crédits affectés aux armements (Art. III, F. P.).
3. Proportion des dépenses extraordinaires improductives (Art. III, F. P.)
4. Proportion des dépenses extraordinaires productives (Art. III, F. P.)
5. La politique suivie par le Gouvernement pour la rémunération des fonctionnaires, en conséquence des variations du coût de la vie et les résultats de cette politique sur la situation budgétaire.

[1] Les indications se rapportent aux résolutions de la Conférence de Bruxelles concernant les finances publiques, la circulation monétaire et le change et le commerce international (voir page 5).

6. Existence de subsides alimentaires et autres subsides pour le charbon et autres matières premières (Art. V, F. P.).
7. Crédits de chômage (Art. V, F. P.).
8. Situation financière des entreprises publiques (Art. V, F. P.) (Chemins de fer, poste, télégraphes, téléphones, etc.).
9. Création de nouveaux impôts (Art. VI, F. P.).
10. Moyen de se procurer des fonds par des emprunts, soit: *a*) des emprunts à long terme; *b*) des emprunts à court terme en marché découvert; *c*) des emprunts contractés auprès des banques centrales et tendant à augmenter l'inflation (Art. VIII, F. P.).
11. L'influence des emprunts étrangers et de la balance du commerce extérieur.
12. La répercussion des finances communales et provinciales sur le budget de l'Etat.

II. Mesures monétaires.

Un exposé du développement de la situation monétaire depuis l'été de 1920, en tenant particulièrement compte des points suivants:

1. Expansion ou contraction de la circulation fiduciaire (Art. I, C. M.).
2. Influence des dépenses de l'Etat sur la circulation monétaire (Art. II, C. M.).
3. Amortissement de la dette flottante et conséquences de cette opération (Art. IV, C. M.).
4. Rapports entre l'Etat et la banque centrale d'émission (Art. III et IV, et XIV, C. M.).
5. Restrictions des crédits soit au moyen du taux de l'intérêt ou par toutes autres mesures (Art. V, VI, VII, C. M.).
6. Existence de tout contrôle artificiel des changes avec détails sur le caractère et les effets de pareille mesure. Les étrangers, détenteurs de billets de banque et soldes créditeurs des banques sont-ils soumis au même régime que les détenteurs nationaux ? (Art. XIII, XIV et XV, C. M.).
7. Causes et effets de la déflation (Art. X, C. M.).

III. Mesures commerciales.

Un bref exposé du développement du commerce depuis l'été de 1920, en tenant particulièrement compte de:

1. L'abolition ou l'établissement de prohibitions d'importation ou d'exportation, ou de licences spéciales; l'abolition ou l'abaissement de droits d'entrée ou de sortie, etc. (Art. I, II, III, et C. I.).
2. L'existence ou la suppression d'un traitement différentiel du commerce étranger (Art. III. C. I.).
3. La conclusion: *a*) de conventions commerciales; *b*) de conventions sur les transports (Art. VI. C. I.).

LETTRE D'ENVOI

Le 3 juillet 1922.

Monsieur le Président de la Commission économique et financière provisoire, Société des Nations, Genève.

J'ai l'honneur de présenter à la Commission économique et financière provisoire de la Société des Nations un rapport sur l'application qui a été faite en Italie des résolutions de la Conférence financière internationale de Bruxelles. Ce rapport, dû au professeur Ricardo Bachi, fournit des renseignements très complets sur la situation économique de l'Italie au cours des deux années 1920 et 1921.

Cette analyse des conditions de la vie en Italie montre que la politique du Gouvernement et l'attitude de la population tout entière ont été, dans l'ensemble, conformes aux principes recommandés par la Conférence de Bruxelles.

Rien de plus remarquable, en vérité, que les efforts accomplis par l'Italie en vue de sa reconstitution économique, en dépit de la crise excessivement grave qui a frappé le monde entier et provoqué en Italie une si forte dépression dans le domaine des échanges et de l'activité industrielle. Ces efforts de reconstruction apparaîtront d'autant plus remarquables que l'on se sera mieux pénétré des dommages et des bouleversements que le pays a soufferts au cours des cinq années de guerre. Ainsi que le professeur Bachi le fait ressortir, l'amélioration bien nette que l'on constate, en comparant la situation de l'Italie au début de 1922 et la situation telle qu'elle était au début de 1920, doit être attribuée en partie à l'action spontanée des forces de reconstitution économique. En conformité également des principes établis à Bruxelles, la politique économique italienne s'est, dans ces derniers temps, inspirée de l'idée qu'il convenait d'assurer au mouvement des affaires la liberté nécessaire en relâchant ou en supprimant les entraves mises aux transactions pendant les années de guerre. C'est ainsi que, graduellement, au cours des deux années en question, on en arriva à éliminer totalement ou en grande partie les interventions de l'Etat et les entraves qu'il avait apportées au commerce d'importation et d'exportation, à la production agricole et industrielle, au mouvement des capitaux, à l'achat et à la vente des devises étrangères, au commerce des charbons et des matières premières nécessaires à l'industrie, au mouvement de la marine marchande, au commerce des denrées alimentaires, etc. A certains égards, et particulièrement en ce qui concerne les échanges internationaux, l'attitude de l'Italie s'est parfois inspirée de principes plus libéraux que ceux qui se sont affirmés dans d'autres pays.

Dans ce mouvement de restauration de l'économie italienne, il faut attribuer une très grande importance au changement survenu dans la psychologie collective de la population; elle s'est libérée des influences de désordre et de trouble qui prévalurent dans la période qui suivit immédiatement l'arrêt des hostilités; l'assiette économique et politique a ainsi repris les caractères de stabilité qui sont les prémisses indispensables de toute activité économiqne efficace. Le facteur principal de cette consolidation est l'effort accompli par la population italienne pour hâter la

restauration des finances de l'Etat. Les nombreuses données rassemblées dans le rapport, accusent une élévation très considérable du chiffre des impôts, élévation que l'on peut même considérer comme exagérée et qui pourra rendre nécessaire un remaniement de la législation financière actuelle; une proportion très élevée du revenu national, bien qu'on ne puisse encore la déterminer dans les conditions actuelles de la statistique économique, est absorbée par les impôts prélevés par l'administration centrale ou les administrations locales. La situation budgétaire se trouve ainsi en voie d'amélioration ; une rigueur plus grande appliquée au régime des dépenses a contribué pour une bonne part à cette amélioration et s'est particulièrement manifestée dans la réduction des dépenses militaires, la suppression des services du ravitaillement, l'abolition de la taxation officielle du prix du pain, la liquidation des services de l'Etat s'occupant de la marine marchande, etc. L'œuvre de réorganisation de certains services publics et la réforme de la bureaucratie officielle apparaissent encore difficiles; certains services publics, et plus spécialement ceux des chemins de fer et des postes, continuent à creuser un grave déficit dans le budget de l'Etat : mais ce sont là des difficultés administratives et politiques qui ne sont pas particulières à l'Italie et que l'on rencontre à l'état aigu dans beaucoup d'autres pays; leur solution continuera d'exiger les soins attentifs des gouvernements. Les chiffres contenus dans le rapport accusent, pour les dernières années et pour l'époque la plus récente, une tendance très accentuée vers la réduction du déficit dans le budget de l'Etat; il y a lieu d'espérer que, grâce à de nouveaux efforts pour comprimer les dépenses, il sera possible d'atteindre dans un délai peu éloigné à l'équilibre désiré.

L'arrêt de l'inflation monétaire a constitué un facteur très important de la restauration de l'économie italienne : il y a déjà quelque temps que l'Etat a renoncé à toute nouvelle émission de papier; grâce à la cessation des opérations de ravitaillement et de toute gestion industrielle, il a pu retirer une partie des billets précédemment émis; la stabilité monétaire ainsi réalisée a provoqué une certaine stabilité du niveau des prix et a également contribué à réduire les fluctuations des changes.

J'espère que la publication de ces renseignements contribuera non seulement à instruire le public sur la situation de l'Italie, mais encore à montrer la voie dans laquelle il convient de s'engager pour améliorer la situation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

(Signé) G. Bianchini.

RAPPORT

SUR

L'APPLICATION EN ITALIE DES RÉSOLUTIONS

DE LA

Conférence financière internationale de Bruxelles de 1920

Introduction.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ITALIE EN 1920 ET 1921.

Changements économiques : abandon des défenses de guerre.

Le présent rapport, comparé à celui qui avait été présenté à la Conférence de Bruxelles, montre des changements assez considérables dans la situation économique et financière de l'Italie pendant le court espace de temps de deux années. Ces changements correspondent, en grande partie, aux tendances de la politique générale et de la politique économique qui ont inspiré le programme concret de reconstruction tracé à Bruxelles. Si le changement de la situation peut être, en partie, attribué à la sagesse et à la prudence du gouvernement, il dérive beaucoup plus certainement de l'action spontanée des forces économiques réparatrices. L'expérience de ces derniers temps a démontré que l'Etat devait s'abstenir au lieu d'intervenir toujours davantage dans le mouvement des affaires; les derniers restes de la « défense de guerre » ont disparu pour la plupart et l'action plus négative que positive de l'Etat a laissé une liberté plus grandes aux forces naturelles et facilité le rétablissement d'un équilibre politique, social et économique plus stable.

Changement de la situation politico-sociale.

La modification de la situation économique de l'Italie pendant ces deux années s'explique par le changement des conditions politiques et sociales du pays. Pendant la première partie de

1920, la vie politique était encore caractérisée par un équilibre social incertain, extrêmement instable; la psychologie collective était encore tout à fait anormale. Les événements formidables des années précédentes entretenaient les esprits dans un certain état d'excitation; un besoin de nouveauté et une grande inquiétude de l'avenir se faisaient également sentir, en raison des événements politiques d'autres pays souvent mal interprétés. La grande fréquence des grèves pour des motifs politiques, qui se sont produites pendant les années 1919 et 1920, à propos d'événements accidentels quelquefois de minime importance, est un symptôme de cet état d'esprit.

Les phénomènes économiques déterminés par la guerre avaient entraîné de très sérieux changements dans la répartition des fortunes, soit en raison de la dévalorisation de la monnaie, soit en raison des changements de tendances dans la production et la consommation. En 1919 et 1920, il s'est produit, en dehors des grèves politiques citées ci-dessus, une longue série de grèves économiques: manifestation la plus évidente des efforts faits en vue de la répartition des revenus suivant les nouvelles conditions des prix. Pendant ces deux années, il s'est produit des heurts très violents entre la classe patronale et la classe ouvrière. Il en est résulté un nouvel état des conditions du travail fondé sur une plus grande puissance des associations professionnelles des deux classes et sur un très large développement des contrats collectifs. La classe ouvrière a engagé alors une action excessivement agressive pour la conquête de meilleures conditions de travail, mue par le sentiment, peut-être exagéré, de l'importance des bénéfices réalisés par l'industrie pendant la guerre et les premiers temps de la paix.

Les conquêtes ouvrières ont été quelquefois facilitées par la situation politique rappelée plus haut. Le coût plus élevé de la main-d'œuvre a beaucoup contribué à augmenter le coût général de la production, comme d'ailleurs les conditions dans lesquelles les industries se sont développées et étendues pendant ces dernières années. Il faut remarquer qu'un bon nombre des entreprises industrielles, qui se sont créées ou développées pendant ou après la guerre, ont subi cette évolution avec une rapidité excessive et suivant des directives techniques qui n'étaient pas toujours appropriées.

Ces conditions d'instabilité et ces conflits sociaux ont contribué d'une manière très sensible à imprimer à la politique économique de l'Etat, en 1919-20, spécialement dans le domaine financier, des tendances contraires aux recommandations de la Conférence de Bruxelles. C'est ainsi que, pendant ces deux années, diverses branches de l'action économique du gouvernement ont continué à s'inspirer des idées qui dominaient pendant la guerre. Les dépenses militaires étaient encore considérables et non seulement en raison de la liquidation de services et de charges antérieurs. L'Etat intervenait encore souvent dans les questions de ravitaillement, de sorte que certaines marchandises étaient vendues à des prix imposés par des considérations politiques et inférieurs au prix de revient. Le résultat en était de sérieux déficits financiers; d'autres déficits graves provenaient de la gestion commerciale et industrielle de l'Etat et spécialement de l'ingérence gouvernementale encore considérable dans les transports maritimes.

D'autre part, en présence des conditions sociales difficiles et de la situation économique troublée, il n'était pas facile d'organiser immédiatement les ressources fiscales capables de donner un rendement rapide correspondant à l'importance des besoins. Toutefois, pendant ces deux années, l'Etat a dû, pour trouver des ressources, recourir à des opérations fiscales extraordinaires dont l'effet a été d'augmenter encore le chiffre déjà considérable de la dette. Il a été obligé également d'avoir recours à l'augmentation de la circulation de papier, avec ses tristes et inévitables effets sur le prix des marchandises et sur l'échange des valeurs extérieures, effets qui accentuaient encore le malaise social.

Les conditions anormales dans lesquelles la vie et la politique économique se sont développées ne sont pas particulières à l'Italie, mais elles se sont présentées dans d'autres pays sous d'autres formes, souvent plus prononcées, pendant la période difficile qui a immédiatement suivi la guerre.

Relèvement progressif du pays.

Depuis la fin de 1920 et au cours de 1921, il s'est produit dans les conditions de développement de la vie nationale un changement rapide et remarquable, qui a amené un équilibre plus stable, une atténuation des conflits sociaux et apporté plus de calme aux esprits. Dans un milieu moins troublé, le relèvement économique a pu se poursuivre avec une rapidité remarquable et la politique de l'Etat a pu tendre à une prompte réorganisation économique du pays. La population, consciente des graves difficultés auxquelles il fallait faire face pour obtenir le relèvement du Trésor public, a volontairement accepté de renoncer aux prix d'Etat, pour le blé et autres articles de consommation; elle s'est également assujettie à de lourdes charges fiscales nouvelles, qui s'ajoutaient à toutes celles qui lui avaient été imposées pendant la guerre. Ainsi le pays a fait un pas décisif vers l'équilibre financier nécessaire au relèvement économique national et spécialement à l'amélioration du régime monétaire.

La crise économique.

La crise économique, qui s'est manifestée si intensément en 1920 dans la plupart des pays, s'est produite en Italie quelque peu tardivement, vers la fin de cette même année, et elle est allée en s'accentuant, sans que l'on puisse encore constater actuellement, comme en Angleterre et aux Etats-Unis, des signes d'amélioration évidente. La crise est caractérisée, comme ailleurs, par un sérieux déséquilibre entre la capacité productive des entreprises industrielles et les possibilités de consommation. La gravité de cette crise a été accentuée par les prévisions erronées de certains milieux, qui, peu après la cessation des hostilités, ont conduit à une augmentation imprévue de la capacité productrice, parce que l'on croyait à une augmentation importante et continue de la capacité de consommation. En Italie, comme dans les autres pays, cette erreur dans les prévisions économiques s'est manifestée surtout et d'une manière plus décisive dans les grandes industries productrices de « biens instrumentaux » (industries minières, métallurgiques, mécaniques, navales); le même phénomène s'est reproduit d'une manière moins sensible et plus tardive dans les industries de produits de consommation directe. La crise s'est révélée très sérieuse en Italie et elle paraît devoir être longue, en raison des conditions particulières du milieu économique et spécialement des très grandes pertes causées par la guerre et des sacrifices énormes supportés par la population italienne pendant le conflit.

Nous étudierons dans les pages suivantes — en examinant séparément l'exécution des divers principes posés par la Conférence de Bruxelles — quelques-unes des manifestations et des conséquences de la crise. Nous remarquerons particulièrement qu'elle a entraîné une grave dépression dans l'activité de certaines branches d'industries, le chômage croissant, la réduction des heures de travail, l'abaissement du niveau des salaires, la contraction de la consommation, la réduction générale du mouvement des affaires, une baisse sensible des prix de gros et quelquefois aussi des prix de détail de certaines marchandises, la diminution des bénéfices, le ralentissement de la circulation monétaire, la réduction du mouvement des valeurs au porteur des banques, la contraction partielle des affaires de banque, la réduction de certains courants d'échanges commerciaux avec l'étranger et la contraction corrélative du mouvement des transports, enfin, l'accroissement du nombre des faillites et des effets protestés. La faillite d'une grande banque et de certaines grosses entreprises industrielles sont des manifestations douloureuses et très caractéristiques de la crise.

DIRECTORIA DE ESTATISTICA ECONOMICA E FINANCEIRA
MINISTERIO DA FAZENDA
JUN 8 1936
BIBLIOTECA

Première Partie.

MESURES FINANCIÈRES

Conditions financières générales.

Données statistiques générales.

La politique financière suivie dans ces derniers temps et inspirée des principes indiqués ci-dessus a amené une certaine réduction des dépenses effectives et une augmentation des recettes effectives.

Dépenses effectives.

Nous indiquons ci-après les chiffres des dépenses effectives (en millions de lires), pour chaque exercice depuis 1913-1914 jusqu'à 1920-1921 (les données de ce dernier exercice sont provisoires), et le montant prévu pour les exercices 1921-1922 et 1922-1923. Nous indiquons, pour chaque exercice, les chiffres des Ministères des Finances, de la Guerre et de la Marine militaire.

Années	Dépenses effectives totales		Dépenses du Ministère des Finances	Dépenses du Ministère de la Guerre	Dépenses du Ministère de la Marine
	Montant	Indice			
1913–14	2.687.661	**100,0**	703.651	609.100	309.086
1914–15	5.395.397	**200,7**	799.933	2.602.729	622.872
1915–16	10.625.242	**395,3**	970.640	7.587.701	674.309
1916–17	17.595.260	**654,7**	1.582.037	13.245.226	765.036
1917–18	25.298.807	**941,3**	2.322.466	17.637.313	1.118.559
1918–19	32.451.576	**1207,4**	3.311.914	20.908.359	1.489.705
1919–20	23.093.416	**859,2**	7.823.865	7.409.617	1.162.397
1920–21 [1]	28.783.488	**1070,9**	15.109.213	3.727.481	1.331.850
1921–22 [2]	21.083.545	**784,5**	9.605.071	2.354.784	874.807
1922–23 [2]	18.525.306	**689,3**	9.417.900	1.876.549	611.102

Il faut se rappeler, en jugeant ces chiffres, que, pour certaines raisons d'ordre administratif et budgétaire, les chiffres des dépenses effectives antérieures à 1920-1921 n'ont pas une portée absolument générale, car certains chapitres importants ne figuraient pas au budget: par exemple,

[1] Provisoire.
[2] Prévision.

les chapitres des dépenses de ravitaillement, des dépenses de combustibles, des transports maritimes. Les chiffres pour ces divers services ne figuraient pas dans les données indiquées ci-dessus avant 1919-1920, ce qui explique l'augmentation des dépenses totales pour l'exercice 1920-1921.

Parmi les autres facteurs qui ont déterminé pendant cet exercice une augmentation des charges, il faut mentionner les pertes au change qui s'élèvent à une somme d'environ 3 milliards, en raison du cours élevé des changes et de l'importance des paiements effectués à l'étranger; un milliard environ provient du déficit de l'administration des chemins de fer; 1.360 millions sont affectés à des crédits en faveur des employés; enfin, 600 autres millions sont affectés à divers travaux publics.

Plusieurs chapitres des dépenses ont pu être réduits grâce à une politique financière plus sévère, de sorte que les prévisions de dépenses pour les exercices 1921-1922 et 1922-1923 se montent à un chiffre moins élevé que les prévisions antérieures, quoique certaines de ces dépenses soient encore la conséquence directe de la guerre. La liquidation des fournitures et autres services de guerre ajoutera des résidus au passif du bilan de l'Etat pendant plusieurs années. Les retards apportés à l'établissement d'une comptabilité de guerre définitive donnent un caractère approximatif aux chiffres des dépenses publiques pendant ces exercices. Les calculs sont si compliqués qu'il sera difficile, même à l'avenir, d'évaluer d'une façon globale le coût de la guerre, sans parler de la difficulté de définir le mot «coût de la guerre», même dans le domaine financier.

Les chiffres ci-dessus relatifs aux dépenses effectuées ou prévues par les deux Ministères de la Guerre et de la Marine, à partir de 1920-1921, montrent que les dépenses ont été ramenées à un niveau assez rapproché de celui d'avant-guerre. On doit tenir compte, en comparant les chiffres, des variations dans le pouvoir d'achat de la monnaie et se souvenir qu'en 1920-1921, non seulement d'importantes charges ont été liquidées, mais que les conditions politiques exceptionnelles ont encore rendu nécessaire le maintien d'une force armée supérieure à la normale. Il faut de plus remarquer que jusqu'à l'exercice 1921-1922, les dépenses de l'administration civile des territoires libérés continuaient à figurer au budget militaire en raison du régime exceptionnel de ces territoires.

Le budget de 1922-1923 prévoit des dépenses effectives environ sept fois plus élevées que celles du dernier exercice d'avant-guerre, quoique les dépenses directement entraînées par la guerre n'y figurent pour ainsi dire plus. L'augmentation est sans doute relativement considérable, mais il faut tenir compte, pour la juger, non seulement de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie, mais aussi de l'agrandissement du territoire et des nombreuses perturbations que la guerre a amenées dans la situation sociale et économique du pays, qui entraînent, en différents domaines, des devoirs pour l'Etat et des charges pour le trésor. Il faut espérer qu'un régime de rigoureuse économie et que de nouvelles réductions dans certains services publics permettront de réduire sensiblement encore les dépenses; en attendant, le budget de 1922-1923 accuse une amélioration réelle sur le budget de 1921-1922. Nombreuses sont les raisons de cette amélioration: le budget du ravitaillement n'a plus entraîné de déficit; les dépenses pour le trafic maritime ont diminué de 532 millions, soit à cause de l'abaissement du prix du charbon, soit en raison de la liberté progressive rendue à la marine marchande et du retour des navires aux armateurs privés; les crédits des budgets militaires ont été considérablement réduits et adaptés à une armée de 175.000 hommes, malgré les nouvelles exigences des nouveaux services maritimes de l'Adriatique. 238 millions ont été retranchés sur les crédits affectés aux dommages de guerre et à la restauration des pays libérés, l'effort précédemment accompli ayant déjà été considérable. Le budget des pensions militaires a été réduit d'une somme relativement faible (238 millions) à la suite du paiement d'arriérés, mais il ne faut pas oublier que ce chapitre est parmi les plus importants du budget, puisqu'il s'élève à 1.650 millions. Tandis que ces chapitres et plusieurs autres encore accusent une réduction des dépenses, d'autres, au contraire, accusent une augmentation: le chapitre des intérêts de la dette publique, intérêts qui, pour l'exercice 1922-1923, atteignent le chiffre énorme de 5.198 millions, accuse une augmentation importante et croissante. De nombreux

fonds sont absorbés par les travaux publics, par les exigences de la crise économique et l'adaptation indispensable des services publics aux nouvelles conditions du pays.

Recettes effectives.

Les dépenses, quoique déjà sensiblement réduites, sont certainement encore susceptibles de réduction, grâce à de rigoureuses économies dans la gestion des finances publiques; on peut espérer. en outre, une baisse probable du prix de la vie et des services. Toutefois, les dépenses de l'Etat seront pendant longtemps encore plus considérables qu'avant le conflit mondial. Leur importance sera certainement l'une des conséquences les plus sérieuses et les plus durables de la guerre et elle imposera au peuple italien de longs et lourds sacrifices. La consommation et l'épargne se ressentiront de la diminution des revenus des particuliers. Le chiffre élevé des dépenses publiques de notre pays est un phénomène d'autant plus grave que, parmi les grandes Puissances, l'Italie est la moins favorisée dans la répartition des matières premières.

Pour faire face, pendant les années troublées du conflit, aux formidables dépenses imposées par la guerre, il a fallu, comme dans les autres Etats belligérants, avoir recours à des opérations financières extraordinaires; emprunts divers et émissions de billets. Mais, en Italie plus qu'ailleurs, l'Etat n'a pas hésité, au cours même de la guerre, à augmenter sensiblement les charges fiscales, et l'augmentation n'a pas cessé depuis, de sorte qu'une partie de plus en plus importante des dépenses pourra être désormais couverte par les recettes, et il se peut que, prochainement, les recettes arrivent à contrebalancer exactement les dépenses et que l'équilibre financier soit rétabli.

Nous indiquons dans le tableau suivant les chiffres des recettes et des dépenses effectives (en milliers de lires) pour chaque exercice depuis 1913-1914 jusqu'à 1920-1921 (les données de ce dernier exercice sont provisoires) et les chiffres établis pour les exercices 1921-1922 et 1922-1923 sont seulement des prévvions. Nous indiquons également le pourcentage des recettes et des dépenses.

Années	Recettes effectives totales		Dépenses effectives totales		Pourcentage des recettes et des dépenses effectives
	Importance	Indice	Importance	Indice	
1913-14	2.523.746	100,0	2.687.661	100,0	93,9
1914-15	2.559.959	101,4	5.395.397	200,7	47,4
1915-16	3.733.734	147,9	10.625.242	395,3	31,1
1916-17	5.345.044	211,8	17.595.260	654,7	30,4
1917-18	7.532.766	298,5	25.298.807	941,3	29,8
1918-19	9.675.845	383,4	32.451.576	1207,4	29,8
1919-20	15.207.489	602,6	23.093.416	859,2	65,9
1920-21[1]	18.071.000	716,0	28.783.488	1070,9	62,8
1921-22[2]	16.977.938	672,7	21.083.545	784,5	80,5
1922-23[2]	15.763.610	624,6	18.525.306	689,3	85,1

Il faut se rappeler les réserves précédemment formulées au sujet de ces chiffres: les dépenses tendent à être couvertes graduellement par les recettes.

Non seulement la situation financière accuse une amélioration progressive, mais encore il se produit également un changement remarquable, malgré l'augmentation des impôts, dans la

[1] Provisoire.
[2] Prévision.

répartition des charges entre les divers groupes de contribuables. Nous pouvons en donner comme preuve les chiffres ci-dessous, qui indiquent, en milliers de lires, le rendement de chaque groupe d'impôts au cours des divers exercices financiers depuis 1913-1914 jusqu'en 1920-1921 (les données de ce dernier exercice sont provisoires) à l'exclusion des recettes de peu d'importance, des revenus du domaine, des recettes des services publics, des remboursements et recouvrements de dépenses, des rendements et revenus des valeurs de portefeuille, etc. Ces données se rapportent essentiellement aux impôts. Pour montrer les changements survenus dans les impôts pendant la première et la dernière année considérée, nous donnons des chiffres proportionnels indiquant le pourcentage de chaque groupe d'impôts par rapport au chiffre total.

Années	Impôts directs sur le revenu	Taxes sur les affaires et les concessions, etc.	Impôts indirects sur les revenus	Monopoles industriels	Monopoles commerciaux	Total
1913-1914	540.689	293.931	621.310	547.120	—	2.003.050
1914-1915	592.448	298.775	461.888	573.273	—	1.926.384
1915-1916	720.878	337.906	641.120	700.529	—	2.400.433
1916-1917	1.057.930	448.357	922.183	845.996	—	3.274.466
1917-1918	1.531.626	588.608	970.470	1.129.575	—	3.220.279
1918-1919	2.065.567	813.537	1.033.466	1.521.087	—	5.433.657
1919-1920	2.333.771	1.298.335	1.204.912	2.007.805	452.550	7.297.373
1920-1921	3.968.362	1.747.900	1.490.247	3.013.484	521.892	10.741.885
Pourcent.						
1913-1914	27,0	14,7	31,0	27,3	—	100,0
1920-1921	36,9	16,3	13,9	28,0	4,9	100,0

Entre le dernier exercice d'avant-guerre et l'exercice 1920-1921, le produit des impôts n'a pas seulement quintuplé, mais l'importance des revenus provenant des divers groupes d'impôts a beaucoup changé. Le rendement des impôts directs sur le revenu en particulier a passé de 27 à 37 % ; celui des impôts indirects de consommation est tombé de 31 à 14 % ; ces changements révèlent le caractère plus démocratique acquis par le système fiscal italien. Il faut également remarquer que, parmi les taxes sur les affaires, figurent plusieurs droits de timbre qui, cessant d'obéir à l'ancien principe, c'est-à-dire d'être la rémunération spéciale pour les services de l'Etat envers le contribuable, mais qui, en réalité, sont des impôts sur les objets de luxe (taxes sur les bijoux, parfums, vins et liqueurs en bouteilles et autres objets de luxe, sur les billets d'entrée dans les cinématographes et autres spectacles, etc.). Quelques recettes, comprises parmi les impôts directs dans ces dernières années, sont provisoires (impôts sur les excédents de bénéfices), mais d'autres revenus assez importants vont les remplacer, surtout à l'aide de la réforme générale de l'impôt sur le revenu.

Malgré la crise économique qui atteint si douloureusement le pays, le rendement des impôts pendant ces derniers mois a manifesté une tendance vers l'augmentation, tendance qui fait bien augurer du relèvement des finances de l'Etat.

Nous donnons ci-dessous (en millions de lires) les chiffres indiquant le produit des divers impôts pendant les neuf premiers mois de l'exercice 1921-22, comparés à ceux des neuf premiers mois de l'exercice 1920-21, ainsi que les chiffres prévus pour l'ensemble de l'exercice 1921-22.

	Prévisions pour l'exercice 1921-1922	Recettes réelles de juillet à mars 1921-1922	1920-1921	Différence
Impôts directs sur le revenu	2.794.500	3.243.913	2.366.956	+ 876.958
Taxes de timbre, taxes sur les concessions et taxes sur l'enseignement . . .	1.582.500	1.100.019	899.720	+ 200.299
Taxes d'enregistrement et taxes hypothécaires. . .	926.380	681.392	574.176	+ 107.216
Impôts indirects de consommation	1.808.280	1.413.044	1.277.223	+ 135.821
Monopoles industriels . . .	2.881.500	2.226.074	2.033.169	+ 192.905
Loteries.	100.000	136.340	104.282	+ 32.059
Monopoles commerciaux. .	247.500	382.112	368.624	+ 13.488
Total d'ensemble . . .	10.340.660	9.182.895	7.624.149	+1.588.746

Le revenu total jusqu'à la fin de mars 1922 accuse une plus-value d'environ un milliard et demi sur le revenu de la période correspondante de l'exercice précédent, et il est probable que la plus-value prévue pour la totalité de tout l'exercice 1921-22 dépassera deux milliards. Il est vrai, toutefois, que, malgré la politique financière actuellement suivie, les dépenses seront encore de beaucoup supérieures aux prévisions. En ce qui concerne les dépenses, nous ne possédons pas de chiffres qui puissent être comparés aux chiffres des recettes; les chiffres figurant dans les comptes du trésor publiés tous les mois (pour le moment jusqu'à novembre 1921) ne se rapportent pas aux dépenses réelles, mais aux paiements en argent, et ne comprennent pas seulement les dépenses effectives, mais aussi les mouvements de capital. Il ne serait donc pas juste d'en tirer des conclusions quelconques.

Création de nouveaux impots.

Importance générale des nouvelles taxes; analyse systématique des réformes fiscales appliquées ou prévues dès le commencement de la guerre.

Un nombre considérable de mesures ont été adoptées dès le début de la guerre pour accroître le rendement des impôts. Nous donnons, dans le tableau suivant, des chiffres approximatifs indiquant en millions de lires les recettes principales qui figurent au budget de l'Etat ou qui y figureront, à la suite des nouvelles mesures fiscales adoptées depuis octobre 1914 jusqu'à la fin de novembre 1921, à l'exclusion de certaines réformes fiscales qui ont déjà été promulguées, mais qui, pour des raisons variées, n'ont pas encore été mises en application.

Exercices	Millions de lires
1914-15	+ 54.187
1915-16	+ 336.662
1916-17	+ 927.697
1917-18	+ 1.753.731
1918-19	+ 2.739.258
1919-20	+ 3.793.050
1920-21	+ 5.657.655
1921-22	+ 6.874.525
1922-23	+ 7.195.950

Si l'on tient compte de la dépréciation de la monnaie, ces augmentations d'impôts sont certainement importantes. Pendant les années de guerre et les premiers temps d'après-guerre, la politique suivie dans ce domaine a nécessairement été confuse et précipitée; on a eu le plus souvent recours à des mesures hâtives et peu prudentes, destinées à produire rapidement un accroissement de recettes, sans souci de l'équité dans l'ordonnance et la répartition des impôts. Il s'agissait d'augmenter les recettes le plus promptement possible et il n'était pas facile d'apporter des transformations rationnelles et réfléchies au régime existant. Ainsi, il est arrivé plusieurs fois que ces mesures hâtives, qui ont été de simples augmentations de tarifs, ont encore accentué les défauts du régime précédent et introduit de nouvelles injustices dans la répartition; plusieurs de ces mesures n'avaient, du reste, qu'un caractère provisoire et négligeaient les principes essentiels de la doctrine financière moderne. Ce n'est que plus tard que l'on a pu établir un plan de réforme fiscale plus rationnel et plus général, en tenant compte des changements survenus dans la situation politique et sociale du pays. Ces réformes ont surtout été exécutées à l'époque dont il est question dans le présent rapport; nous en rappellerons quelques-unes:

a) *Impôts directs.*

Malgré les difficultés que présentait l'évaluation de la matière imposable et l'absence d'indices antérieurs permettant d'apprécier cette matière imposable, en dépit également des graves répercussions que pouvait entraîner cette mesure sur l'ensemble de l'économie nationale, l'Italie n'a pas hésité à accepter un projet de réforme radicale dans le système des impôts, à savoir la création de « *l'impôt extraordinaire sur le patrimoine* », mesure dont l'application pratique soulevait de graves objections et qui n'avait d'ailleurs été adoptée par aucun autre grand Etat. Cet impôt, discuté en 1919, a été appliqué avec une promptitude que nous croyons sans exemple dans l'histoire fiscale, si bien qu'au cours de l'exercice 1920-21, il a produit plus de 452 millions et pendant l'année 1920, un rendement effectif de 355 millions, chiffre notoirement supérieur à celui des prévisions. Le projet primitif a subi diverses transformations et, sous sa forme définitive, l'impôt se trouve être assez différent de celui qui avait été proposé au début et qui avait pour but d'opérer rapidement un prélèvement sur les patrimoines privés en vue d'alléger les dettes contractées par l'Etat en raison de la guerre. L'impôt est basé sur le capital de chaque contribuable évalué au 1er janvier 1920, avec certains tempéraments; seules, les personnes dont le capital est inférieur à 50.000 lires sont exonérées de l'impôt. Cet impôt est progressif; il s'élève de 4 ½ % à 50 %, pour les fortunes supérieures à 100 millions; le prélèvement ainsi opéré sur la richesse privée est assez important; sa valeur est d'autant plus grande que l'impôt est calculé d'après la valeur des biens au commencement de 1920, c'est-à-dire avant le mouvement de baisse des prix et avant que la crise économique et d'autres facteurs aient déterminé la dépression du marché financier et la baisse de beaucoup de valeurs. L'impôt est établi dans les conditions indiquées en un chiffre global, mais il peut être réglé en plusieurs versements, en neuf ou dix-neuf ans, suivant l'importance des biens immobiliers constituant la fortune; si le règlement est effectué en plusieurs versements, la tendance actuelle vers une augmentation du pouvoir d'achat de la monnaie rend en réalité l'impôt de plus en plus lourd. L'estimation des fortunes pour le calcul de l'impôt a été faite jusqu'à présent suivant des évaluations provisoires établies d'après les déclarations des contribuables eux-mêmes; la vérification de ces déclarations par les agents du fisc, par rapport soit à l'importance des biens, soit à leur valeur, ne manquera pas d'augmenter de beaucoup l'assiette et le rendement de l'impôt. Les premières déclarations représentaient une valeur de 55 milliards seulement, chiffre incontestablement inférieur à la réalité. Le contrôle amènera une sérieuse augmentation de ce chiffre et diminuera notoirement les évasions, surtout en ce qui concerne les biens immobiliers; la loi contient à cet effet des dispositions rigoureuses en vue de déterminer la valeur réelle des immeubles à la date de la répartition de l'impôt. Afin d'éviter ou d'atténuer les évasions des valeurs qui constituent la majeure partie des biens mobiliers frappés

par l'impôt, l'Etat a adopté le principe du titre nominatif obligatoire pour tous les titres tant privés que publics, à l'exclusion des bons du Trésor et des dépôts en banque. Ce principe a provoqué de très vives discussions et une violente opposition : il ne s'agit pas de discuter ici l'opportunité de son adoption. Le principe du titre nominatif entraînant d'incontestables difficultés pour les opérations de banque et toutes transactions, l'application en a été retardée et dernièrement on a proposé une atténuation en autorisant le maintien des titres au porteur, mais avec une retenue de 15 % sur les intérêts. De toute manière, l'obligation du titre nominatif et l'impôt de 15 % sur les coupons des titres au porteur déjà appliqué aux valeurs privées ont provoqué de très nombreuses conversions de titres au porteur en titres nominatifs et diminué l'évasion en raison des déclarations complémentaires faites pour cet impôt extraordinaire.

L'introduction de l'impôt sur la fortune et du principe du titre nominatif a sérieusement ébranlé l'économie du pays. Sans vouloir apprécier ici l'opportunité de ces mesures, nous ne pouvons nier qu'elles correspondent, en général, à la politique financière recommandée par la Conférence de Bruxelles.

La politique sociale qui a inspiré l'impôt extraordinaire sur la fortune a amené également l'Etat italien à prendre des mesures draconniennes à propos de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels de guerre, mesures dont la législation d'aucun autre pays ne présente l'équivalent : nous voulons parler *du retour à l'Etat des bénéfices de guerre*, portant jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes le principe qui, pendant les années de guerre, avait présidé à la taxation spéciale des bénéfices de guerre. L'Etat, peu après la fin des hostilités, a décrété l'appropriation intégrale au Trésor des bénéfices eux-mêmes, élevant ainsi à 100 % le taux de l'imposition sur les revenus extraordinaires, considérés comme une conséquence du régime économique anormal qui a existé pendant et après la guerre jusqu'en juin 1921.

Un régime fiscal aussi extraordinaire, révoquant parfois certaines franchises octroyées précédemment par la loi, apportant même des remaniements de comptes de liquidation d'impôts déjà déclarés définitivement clos, a, sans aucun doute, nui considérablement à l'ensemble de l'économie nationale et atteint beaucoup d'entreprises, circonstances qui n'ont pas médiocrement contribué à la gravité de la crise. Sans vouloir porter ici un jugement sur l'opportunité de ces mesures fiscales, nous tenons à noter que les divers impôts sur les bénéfices extraordinaires ont déjà produit une somme de 5 milliards au moins. De nombreuses vérifications sont encore en cours, de sorte qu'on affirme que le rendement total des taxes de guerre exceptionnelles atteindra 8 milliards. Le recouvrement de ces impôts rencontre des difficultés sérieuses, quelquefois, parce que la situation de certaines entreprises industrielles et commerciales est sérieusement affectée par la crise économique.

Quelques *impôts directs de moindre importance* ont aussi été créés pendant la guerre et pendant les premières années de paix. Ces impôts ne présentent parfois qu'un caractère transitoire, mais ils ont été ou sont encore d'un rendement considérable. Signalons particulièrement *l'impôt sur les tantièmes* des administrateurs et des directeurs des sociétés commerciales, les impôts sur les soldats non combattants et sur les exemptés du service militaire, la contribution personnelle de guerre et les diverses rubriques supplémentaires ajoutées à d'autres impôts ou versements, l'impôt additionnel sur les revenus dépassant 10.000 lires par an, l'augmentation des taux d'imposition et l'application d'un principe de progressivité partielle aux impôts directs sur les revenus immobiliers et mobiliers. Plusieurs de ces impôts sont provisoires, non seulement à cause de la nature même de la matière imposable, mais aussi parce que, établis d'une façon rudimentaire, ils sont destinés à être remplacés par d'autres, à la suite de réformes financières plus soigneusement étudiées.

En attendant la réforme générale des impôts, les *principaux impôts directs* ont, en dehors même de l'application partielle et rudimentaire du principe de la progressivité que nous avons déjà signalée, fait l'objet, au cours de ces dernières années, de diverses modifications qui en ont augmenté le rendement, surtout par suite de l'accroissement des taux d'imposition. Le taux de l'impôt sur le revenu de la richesse mobilière a augmenté, par exemple, entre 1914 et 1922,

de 20,40 à 25,868 % pour les revenus provenant exclusivement de capitaux prêtés à des institutions publiques (enti pubblici), et de 17,595 à 25,368 % pour les autres revenus de capitaux. Il a passé, pour les revenus mixtes provenant du capital et du travail, d'un taux de 11,73 à des taux progressifs compris entre 12,934 à 20,0944 %, pour les revenus provenant uniquement du travail, d'un taux de 10,557 % à des taux compris entre 11,6406 % et 18,801 %, et pour les revenus dérivant uniquement du travail, à la charge des institutions publiques (enti pubblici), de 8,797 % à des taux compris entre 9,3255 à 11,07291 %. De même, l'impôt sur le revenu des immeubles comportait en 1914 un taux global proportionnel de 16,50 %, tandis qu'en 1922 le taux progressif varie de 20,72 % à 27,74 %, suivant l'importance du revenu. La taxation des propriétés foncières, dans les provinces où on utilise encore l'ancien registre foncier, est faite en répartissant le total des impôts entre les contribuables, aussi serait-il difficile de citer ici des chiffres indiquant quelle a été, dans ce cas, l'augmentation du taux de l'impôt. Mais, dans les provinces où l'on a procédé à un remaniement parcellaire, on appliquait en 1914 le taux global proportionnel de 8,80 %, tandis qu'en 1922 ce taux, devenu progressif, varie de 11,896 % à 19,15 %. C'est plutôt par suite de l'augmentation du taux de l'impôt que par la constatation d'un accroissement des revenus que le rendement des ce trois impôts a augmenté dans la mesure indiquée par les chiffres qui suivent:

		1913-1914	1920-1921
Propriétés foncières	(en milliers de lires)	81.639	115.626
Immeubles	» »	112.833	169.351
Richesse mobilière	» »	346.217	935.332

L'augmentation de rendement est beaucoup plus marquée pour les impôts sur les revenus mobiliers que pour les deux autres catégories, soit à cause des diverses méthodes fiscales employées pour la détermination du revenu imposable, soit à cause des obstacles à l'enchérissement des loyers qui ont été si préjudiciables jusqu'ici à l'augmentation du rendement des immeubles. La réforme projetée cherche à porter remède à l'imperfection de celle qui régit la fixation des impôts immobiliers. Cependant, pour pouvoir juger du changement survenu dans le rendement de ces impôts, on doit se rappeler que les revenus immobiliers sont frappés de centimes additionnels au bénéfice des administrations locales et aussi que les impôts sur la richesse mobilière ont été particulièrement grevés, pendant la guerre, de centimes additionnels. Les centimes additionnels mobiliers ont atteint en 1921, 48 millions de lires pour les provinces et 45 millions pour les communes; les centimes immobiliers sont passés, de 1914 à 1921, de 62 millions à 139 millions pour les provinces et de 99 millions à 248 millions pour les communes. Pour les propriétés foncières, les centimes sont également passés de 75 millions à 214 millions pour les provinces et de 130 millions à 453 millions pour les communes. La part de taxation revenant aux autorités locales a eu surtout pour résultat d'augmenter considérablement les charges grevant la propriété immobilière. Outre ces diverses augmentations des taux qu'ils ont subies, les impôts sur les revenus ont, comme nous l'avons déjà signalé, été aggravés par l'introduction d'un *impôt complémentaire* sur le total des trois revenus. Cet impôt complémentaire s'applique au total des revenus qui figurent au rôle comme provenant de fortunes immobilières, d'immeubles et de terrains, si ce total dépasse 10.000 lires. Le taux de cet impôt additionnel est progressif et varie de 1 à 8 %; il a été doublé en 1921 pour contribuer à couvrir les dépenses qu'occasionnaient à l'Etat la fourniture des céréales. Cet impôt additionnel a été appliqué pour créer des ressources à titre d'expérience provisoire en attendant la réforme générale des impôts directs et l'établissement rationnel d'un impôt progressif sur le revenu global ayant comme base une vérification systématique de l'assiette de l'impôt.

Cette *réforme générale des impôts directs* élaborée par une Commission de fonctionnaires, d'hommes politiques et de savants, dont les travaux datent déjà des derniers mois de la guerre, a fait l'objet d'un projet de loi très étudié, soumis au Parlement par le ministre Meda, au mois de mars 1919. Ce projet était accompagné d'un rapport qui, même au point de vue théorique,

présente une importance considérable. Après avoir subi quelques amendements, cette réforme a été publiée provisoirement sous forme d'un décret-loi du ministre Tedesco, en date de novembre 1919, mais elle n'est pas encore en vigueur, l'administration des finances étant encore très occupée par les vérifications qu'entraîne l'impôt sur les bénéfices extraordinaires de guerre et sur le capital. Ce projet de réforme a encore été amendé par un projet de loi Soleri en date du 25 novembre 1921; il y a tout lieu de croire qu'il sera adopté très prochainement et pourra entrer en vigueur au cours de l'année 1923. Pour ne parler que des principes généraux de ce dernier projet, nous ferons remarquer que la réforme créera un impôt normal, qui coordonnera et groupera les trois impôts actuellement en vigueur sur le revenu des propriétés foncières, des immeubles et de la richesse mobilière; elle appliquera, à cet effet, des taux proportionnels qui diffèrent en partie des taux actuellement adoptés et suivra d'autres méthodes pour déterminer la matière imposable; elle emploiera surtout d'autres moyens de vérification des revenus, afin de diminuer les possibilités d'évasion fiscale. L'impôt complémentaire sur le revenu global du contribuable, viendra se superposer à l'impôt normal; cet impôt complémentaire aura un caractère personnel et progressif. Le taux uniforme de l'impôt normal a été fixé à 18 % pour les revenus provenant de capitaux placés soit en valeurs mobilières, soit en immeubles ou propriétés foncières, à 15 % pour les revenus mixtes provenant du capital et du travail appliqués à l'exploitation d'une industrie ou d'un commerce, à 12 % pour les revenus provenant du travail de personnes exerçant des professions, des arts et des salariés, et à 9 % sur le produit du travail, lorsque ce travail est payé par l'Etat, les provinces, les communes ou autres administrations publiques. Les nouvelles méthodes adoptées pour la vérification et l'évaluation des revenus soumis à l'impôt ont une grande importance. La transformation des procédés de taxation du revenu des terres présente, entre autres, une grande portée pratique. Après une période transitoire de cinq ans, la taxation de ce revenu sera faite d'après le taux de location courant, déduction faite de certaines charges. De sorte que la taxation ne sera plus basée sur les données assez inexactes d'anciens registres fonciers, plus que séculaires dans certaines régions, ni sur les résultats du nouveau remaniement parcellaire qui fournit, lui aussi, un étalon de productivité aujourd'hui archaïque. C'est, en effet, la moyenne des trois années dont le rendement avait été le plus bas au cours des douze ans compris entre 1874 à 1885 qui avait été prise comme base. Cette innovation fournit un moyen souple et moderne d'établir l'assiette de l'impôt foncier; le rendement qu'elle obtiendra de l'impôt lui-même sera bien supérieur au rendement actuel. C'est également le principe de l'imposition sur le rendement locatif réel, déduction faite de quelques charges, qui a été adopté pour les bâtiments, par analogie avec le principe d'évaluation du rendement des terrains fonciers. Le revenu immobilier des maisons et autres immeubles utilisés pour des industries n'est pas taxé séparément comme revenu immobilier; on estime, en effet, que ce revenu est compris dans le revenu mixte provenant du capital et du travail et constituant le bénéfice net de l'industrie. Quant aux bénéfices réalisés par les sociétés anonymes, ne sont considérées comme assujetties à l'impôt que les sommes distribuées à titre de dividendes ou d'actions gratuites aux actionnaires; ainsi se trouvent tranchées les difficultés et les controverses auxquelles a donné lieu jusqu'à présent l'évaluation difficile de bénéfices acquis, mais qui, dans certains cas, n'ont pas été distribués. Les sociétés sont donc taxées d'après les bénéfices distribués et non d'après les bénéfices réalisés. Elles sont, par conséquent, considérées comme représentants des actionnaires, et comme, pour ces actionnaires, les dividendes n'ont pas le caractère de revenus mixtes provenant du capital et du travail, les bénéfices des sociétés anonymes sont frappés des pourcentages les plus élevés qui soient appliqués aux revenus provenant de capitaux. Diverses mesures visant l'exonération des revenus minimes provenant du travail, ou des revenus mixtes minimes, ont été établies. Il a été, en outre, admis explicitement que les salaires n'étaient assujettis aux impôts que s'ils dépassaient 10 lires par jour de travail; ils ne sont donc imposés que pour la fraction qui dépasse cette somme.

La nouveauté que présente cette réforme et dont l'application est la plus complexe, c'est l'introduction d'un impôt complémentaire personnel sur le revenu global, impôt qui grève éga-

lement les revenus exonérés en vertu de lois spéciales, puisqu'il doit tenir compte de tous les éléments de recette servant à déterminer le degré de bien-être du contribuable. Cet impôt global frappe aussi, par conséquent, les revenus provenant de l'étranger, mais perçus en Italie; il frappe même certaines recettes qui n'offrent pas en principe le caractère périodique des revenus ordinaires et qui se présentent sous la forme d'accroissement de capital ou de gains et de plus-values occasionnels. La taxation porte sur le revenu individuel total et non sur le revenu familial, mais prévoit quelques atténuations en faveur des chefs de famille, suivant le nombre et l'âge des membres de la famille. Le taux de l'impôt est progressif et varie d'un minimum de 1 % sur les revenus annuels de 2.000 lires à un maximum de 25 % pour ceux qui atteignent un million et demi. Le contentieux fiscal a été soumis à des règles importantes et comporte des sanctions rigoureuses destinées à empêcher les évasions. Par suite de l'absence de données statistiques et de l'importance de ce changement de régime, il est difficile d'évaluer avec précision le rendement de la réforme, mais ce rendement sera certainement très considérable surtout pour l'impôt complémentaire et pour le remaniement de l'impôt immobilier. Il y a donc lieu de penser que l'application de cette réforme vaudra au fisc des recettes considérables qui compenseront, du moins en partie, le rendement des impôts provisoires sur le revenu établis pendant la guerre.

b) *Taxes sur les affaires, les transferts de propriété et les concessions gouvernementales.*

Nous nous sommes étendus jusqu'ici sur les résultats effectifs des innovations adoptées en matière d'impôts directs et sur les résultats qu'elles laissent prévoir. Ces impôts constituent dorénavant la base fondamentale du mécanisme financier italien. Mais des transformations plus ou moins définitives ont été apportées également aux autres formes de taxation; elles en accroissent l'incidence et tendent ainsi, dans la plupart des cas, à augmenter les charges frappant les privilégiés. Les chiffres déjà cités montrent que l'augmentation constatée dans le rendement des impôts, classés assez peu rationnellement par la législation financière italienne en un groupe unique de taxes sur les affaires, transferts de propriété et concessions gouvernementales, est considérable, leur rendement pour l'année 1920-1921 atteignant le sextuple de celui de l'année 1913-14.

La transformation apportée *aux impôts sur les successions et donations* est d'une importance encore plus sociale que fiscale. Diverses mesures en ont considérablement augmenté la charge, de sorte que le taux de l'impôt, qui oscillait, avant la guerre, entre un minimum de 1 % et un maximum de 22 %, suivant le degré de parenté et l'importance de la fortune transmise, a été relevé peu à peu et varie maintenant entre un minimum de 1 % à un maximum de 75 %. Il existe, en outre, un impôt complémentaire pour les héritiers collatéraux possédant déjà une certaine fortune, de sorte que le taux maximum atteint, en réalité, 80 %. En outre, les héritiers du défunt sont maintenant, au-delà du 4me degré, assimilés aux étrangers. Finalement, l'Etat recueille tous les héritages provenant de successions ab intestat, lorsque les parents les plus proches du défunt sont d'un degré supérieur au 6me. Des réformes aussi radicales perdent le caractère d'impôts pour prendre celui de confiscations de la propriété privée. Elles sont inspirées surtout par des principes politiques révolutionnaires, aussi peut-on douter de leur opportunité, tant à cause du dommage qu'elles peuvent porter à l'accumulation de l'épargne qu'à cause de l'évasion fiscale, encouragée par le taux excessif de l'impôt. Mais on ne peut nier, en tout cas, que les réformes subies par cet impôt correspondent aux principes de rigueur recommandés en matière fiscale par la Conférence de Bruxelles.

Diverses dispositions ont aggravé *les taxes d'enregistrement* d'actes de toute espèce; les taxes proportionnelles ont été considérablement augmentées et les taxes fixes doublées. La taxe de *main morte* a été augmentée de 50 %. Une *taxe d'archives* a été créée, puis augmentée; les droits de *registre foncier*, la *taxe de transcription* et les *taxes hypothécaires* ont été relevées de diverses façons.

Les mesures qui ont créé et relevé les *droits de timbre* depuis le début de la guerre sont au nombre de 160 au moins, de sorte qu'il serait bien difficile d'en établir un résumé, même synthé-

tique. Comme nous l'avons déjà souvent noté, ces droits de timbre perdent à un certain moment le caractère de « taxes » destinées à acquitter un service rendu par l'État pour prendre le caractère d'impôts de consommation indirects. Plusieurs mesures ont soumis, ils est vrai, des actes et des documents nouveaux à la formalité du timbre et accru, dans une mesure variable, les droits antérieurs. Mais les impôts indirects sur la consommation et surtout sur les produits de luxe ont une portée bien plus considérable: ce sont les taxes sur la bijouterie, les spécialités pharmaceutiques, les savonnettes et les parfums, les notes d'hôtel, de café et de restaurant, les billets de tramways urbains, les vins et liqueurs en bouteilles, les billets d'entrée de cinématographes et autres spectacles publics, les ventes d'objets de luxe, les échanges de matières premières et de produits entre commerçants, etc., etc. Le mécanisme fiscal de certaines de ces taxes a été difficile à élaborer: il a dû subir des modifications variées et n'a pas, actuellement encore, reçu sa forme définitive. Ces impôts, mal accueillis, nécessitent des formalités importunes qui les rendent désagréables aux producteurs, aux commerçants et aux consommateurs; les évasions sont, sans aucun doute, fréquentes, le contrôle fort difficile. Aussi, la réorganisation de ces impôts, dont le rendement pratique est encore loin du résultat théorique escompté, réserve-t-elle pour l'avenir un problème fiscal de solution peu aisée. Parmi les aggravations des droits de timbre sur les actes, il y a lieu de signaler tout spécialement l'adoption d'un tarif proportionnel pour les quittances. Ce droit a pris, en fait, par suite de son importance, un caractère semblable à celui des taxes établies ailleurs sur les paiements en général.

Le rendement de certains des impôts sur les affaires tend à diminuer depuis quelques mois, par suite du marasme économique.

c) *Impôts indirects de consommation.*

Les divers impôts de fabrication et les taxes douanières appartiennent essentiellement à ce groupe. Les aggravations introduites dans cette catégorie d'impôt sont beaucoup plus limitées que dans les autres à cause des répercussions qu'elles auraient eues sur la production et sur la consommation. Ce sont surtout des considérations relatives à la difficulté du ravitaillement et au renchérissement des vivres qui sont intervenues pour déconseiller, en ce domaine, des mesures fiscales excessives. Il convient de mentionner, parmi les aggravations, les relèvements apportés aux impôts sur la fabrication des alcools, sur les sucres, sur la bière, sur le glucose, sur les huiles de graines. De nouveaux impôts de fabrication sur les savons ordinaires et les savonnettes, les lessives, les tissus de luxe et les gants, la rectification des huiles minérales, etc., ont été créés. L'impôt sur la fabrication du vin, qui, par suite des intérêts agricoles et commerciaux qu'il lèse, a soulevé une vive opposition et subi de nombreux amendements, présente une importance spéciale. En dépit des atténuations qui y ont été apportées, son rendement annuel, lorsque l'application en sera complète, est estimé par le fisc à un demi-milliard. Les changements introduits dans le régime douanier à la frontière sont de moindre importance pour le fisc; le nouveau tarif entré en vigueur le 1er juillet 1921 augmente les droits de douane sur un grand nombre d'articles, mais dans une intention protectionniste, plutôt que pour augmenter les recettes du Trésor. Le produit des douanes a beaucoup augmenté ces dernières années, par suite du change, pour les versements faits en billets et non en or.

d) *Monopoles fiscaux.*

L'augmentation du rendement des monopoles est vraiment tout à fait remarquable; les recettes de l'année 1920-1921 atteignent, en effet, presque le septuple de celles des dernières années de paix et représentent le tiers des recettes fiscales générales. Certains milieux avaient espéré mieux encore du rendement financier résultant de l'introduction de monopoles de production et de distribution et, peu après la fin des hostilités, le Ministère alors au pouvoir, tenant compte de ces tendances, avait élaboré un vaste projet tendant à la création d'une série de monopoles, pour

la plupart commerciaux et dont il espérait tirer des recettes considérables. Ce projet prévoyait la mainmise de l'Etat sur le commerce de certains produits de grande consommation (charbon de terre, café, huiles minérales, etc.), mais l'opposition du monde des affaires et des insdutriels et le fait que la gestion de l'Etat, en augmentant les prix et en diminuant le rendement technique, n'aurait pas produit les recettes escomptées, empêchèrent l'application de ce programme ambitieux autrement que dans des limites restreintes et à titre transitoire. Seuls, les monopoles du café et de ses succédanés et celui des lampes électriques furent organisés; ils furent remplacés ensuite par des impôts de fabrication et de consommation. Déjà, pendant la guerre, des monopoles de vente avaient été organisés pour les allumettes et les cartes à jouer; ces monopoles ont donné des recettes assez importantes, mais les ressources les plus élevées proviennent toujours du monopole des tabacs, dont les prix de vente ont été élevés une dizaine de fois depuis le début de la guerre. Les calculs établis permettent d'évaluer à deux millions le supplément de recettes annuelles produit par ces diverses augmentations. Bien qu'une partie de ce supplément de recettes soit absorbée par le prix plus élevé de la matière première et de la main-d'œuvre, le produit net s'est accru très rapidement. Malgré l'élévation des prix, la consommation a augmenté, car elle s'est étendue pendant la guerre à de nouvelles classes de la population.

Finances des administrations locales.

L'augmentation des dépenses et des recettes fiscales des provinces et des communes a correspondu à l'augmentation considérable survenue ces dernières années dans les dépenses et les recettes de l'Etat.

Il n'existe pas de statistiques générales indiquant les dépenses des administrations locales depuis le début de la guerre. Ces dépenses se sont considérablement accrues, non seulement par suite de la diminution du pouvoir d'achat de l'argent, mais aussi en raison de l'extension donnée à certains services publics, créés pour remédier à certaines conséquences de la guerre (assistance publique, bienfaisance et ravitaillement). Des dépenses considérables ont été également engagées pour des œuvres d'utilité publique, tendant à remédier au chômage. Les changements économiques résultant de la guerre ont aussi entraîné des déficits dans le budget de nombreux services publics industriels qui enregistraient auparavant un excédent de recettes. Les réparations et les agrandissements rendus nécessaires dans les services publics sont devenus de plus en plus coûteux, et le mouvement caractéristique de migration vers les villes, en augmentant notablement le chiffre de la population urbaine, a constitué une cause importante d'augmentation de dépenses pour les administrations locales. Un besoin croissant de logements a aussi nécessité des ouvertures de crédit considérables dans les budgets de celles-ci. L'illusion qui régnait partout que le retour de la paix amènerait une ère de grande prospérité, illusion qui a amené beaucoup d'administrations locales à préparer de grands programmes de travaux, n'a pas médiocrement contribué à l'accroissement des dépenses de ces administrations. La tendance à une prodigalité exagérée de la part de plusieurs d'entre elles a contribué certainement à augmenter les dépenses et l'exagération voulue constatée dans le relèvement des traitements du personnel, notamment du personnel inférieur, a amené le même résultat. A cette augmentation des dépenses réelles n'a pas correspondu une augmentation semblable des recettes effectives.

Le rendement de quelques sources de revenus a diminué pendant la guerre: par suite de la réduction de la consommation, notamment, la répercussion de l'augmentation des prix n'a été que tardive et a perdu beaucoup de son importance pour les recettes locales, surtout parce que les droits d'octroi sont en majeure partie spécifiques et que les obstacles déjà signalés ont empêché l'augmentation des loyers. Les administrations locales n'ont pu opérer spontanément qu'un petit nombre de réformes de quelque importance, étant donné que les charges fiscales avaient déjà atteint antérieurement un niveau très élevé, que la loi leur fixait des limites et qu'il y avait lieu

d'observer un certain rapport entre les impôts locaux et les impôts d'Etat. Au cours de ces dernières années, l'Etat a introduit quelques innovations hâtives dans l'organisation financière des administrations locales, afin d'en augmenter le rendement, mais ces modifications ont été en général rudimentaires et ont présenté un caractère provisoire, — ce qui a encore augmenté les défauts du système d'imposition local —, car elles consistaient pour la plupart en de simples relèvements de taxes. La mesure la plus importante a été l'introduction d'une taxe additionnelle à l'impôt local sur les bénéfices extraordinaires et sur une partie des revenus immobiliers. En dépit du caractère de ces mesures fiscales, le rendement des diverses catégories d'impôts pour les administrations locales a presque triplé pendant la guerre, ainsi que le montrent les chiffres suivants:

	1914	1921
Surtaxes communales et provinciales	365.552 mille	1.148.062 mille
Octroi.	273.558 »	772.341 »
Impôts et droits communaux.	125.000 »	429.739 »
Total . . . . . Lires	764.110 »	2.350.142 »

On prévoit, pour l'année 1922, que le produit des octrois atteindra 817 millions environ et que les autres sources de recettes accuseront une augmentation considérable, par suite des modifications de tarifs, autorisées à titre provisoire par un décret récent. Les recettes, cependant, sont loin de couvrir les dépenses, et les budgets de plusieurs administrations, tant communales que provinciales, se trouvent sérieusement en déficit. Pendant la guerre et dans les années qui ont suivi, l'Etat a autorisé à plusieurs reprises les administrations locales à recourir à des emprunts, pour faire face généralement à des déficits budgétaires ou à des charges plus grandes résultant de relèvements des traitements ou de l'exécution de travaux publics. Ces emprunts ont été, pour la plupart, contractés auprès de la « Caisse des Prêts et des Dépôts ». Le montant des prêts de cette institution a passé ainsi de 878 millions, à la fin de 1914, à 1.707 millions, à la fin de 1920, et ce chiffre s'est encore beaucoup élevé pendant l'année 1921. Il faut encore y ajouter les emprunts, par voie d'émissions de titres, émissions qui s'élevaient à la fin de 1921 à 458 millions. La dette des administrations locales a donc par conséquent atteint un chiffre très élevé.

La nécessité de procéder à une réorganisation appropriée des finances locales a inspiré un projet de loi, organiquement rattaché à la réforme des impôts directs de l'Etat que nous avons déjà décrite; ce projet semble devoir être approuvé incessament et entrer en vigueur au cours de l'année 1923. Selon ces dispositions, les surtaxes locales sur les revenus des terrains et des immeubles sont réorganisées et, conformément aux nouveaux principes de détermination des revenus imposables, elles présentent une portée plus grande. On admet que les provinces reçoivent leur part du produit de l'impôt complémentaire d'Etat sur le revenu global, tandis que, pour les communes, on essaie de créer un nouvel impôt, fixé d'après les dépenses de chacune des familles de contribuables tout en renonçant à certaines taxes anciennes sur le revenu. En plus des surtaxes réelles sur les revenus immobiliers, on crée un impôt communal, réel lui aussi, sur les revenus, industriels, commerciaux et professionnels, cet impôt se rattache à l'une des sections de l'impôt d'Etat sur les revenus mobiliers. D'autre part, on abolit l'impôt additionnel à l'impôt sur la richesse mobilière, établi pendant la guerre à titre transitoire, ainsi que l'ancienne taxe sur l'exercice d'un commerce et sur les reventes. On prévoit des centimes additionnels provinciaux à l'impôt communal sur l'industrie, le commerce et les professions.

Ces diverses innovations sont destinées à procurer des ressources plus considérables et plus régulières aux administrations locales, tant sur la base des diverses formes d'impôts réels que sur celle des revenus cumulés, provenant du travail ou de la richesse acquise. Il en résul-

tera que la part des ressources que ces administrations tirent directement des contribuables possédant des revenus de cette nature, et notamment des principaux d'entre eux, sera proportionnellement augmentée. Cependant, la situation financière très embarrassée de ces administrations oblige encore à avoir recours dans une très large mesure aux impôts indirects. Le projet prévoit donc le maintien de plusieurs impôts de moindre importance, des droits d'octroi intérieurs de consommation, par exemple, tout en les réorganisant et en adoptant des taux proportionnels à la valeur des marchandises taxées. L'Etat renonce à toute part de ces ressources et les attribue entièrement aux communes. On introduit une taxe d'un taux très élevé sur la vente des boissons alcooliques, tout en abolissant la taxe sur les permis d'exploitation, on modifie la base et l'on étend l'application de la taxe de séjour, de façon à frapper systématiquement tous ceux qui demeurent provisoirement dans une commune. Enfin, une innovation d'une importance considérable consiste dans l'application plus systématique au système financier local du principe des contributions spéciales, grâce à la création de taxes d'amélioration pour l'exécution de travaux publics procurant une plus-value aux immeubles, et grâce à la participation obligatoire des propriétaires à des travaux déterminés et à l'institution de contributions spéciales à la charge des personnes qui retirent le plus grand avantage de services publics déterminés.

Les réformes bien étudiées, prévues pour les impôts directs d'Etat et pour les impôts locaux, sont destinées à accroître sensiblement les charges, tout en les répartissant plus équitablement. Mais, même dans l'état actuel de la législation et des usages financiers, les chiffres les plus récents semblent établir que le total général des charges correspond suffisamment à la valeur d'estimation du revenu national. A l'appui de cette thèse, nous reproduisons ci-dessous des chiffres indiquant en milliers de lires le montant des divers impôts payés pendant l'année civile 1921 par la population de l'ancien territoire italien, à l'exception des provinces recouvrées.

	Milliers de lires
Impôts directs	4.703.424
» indirects de consommation	1.579.019
Monopoles fiscaux	3.902.289
Taxes sur les mutations et sur les affaires	2.148.627
Total des impôts d'Etat	12.333.359
Total des impôts locaux	2.350.142
Total général	14.683.501

Politique suivie dans certains chapitres de dépenses

Politique suivie à l'égard des fonctionnaires publics.

Après avoir étudié dans les paragraphes qui précèdent le développement général des dépenses et des recettes et les innovations fiscales adoptées pour faire face, au moyen de recettes effectives, à l'accroissement des besoins, nous allons maintenant passer en revue quelques catégories de dépenses sur lesquelles la Conférence de Bruxelles a attiré spécialement l'attention des gouvernements. Examinons tout d'abord la politique suivie en matière de rémunération des fonctionnaires.

Il est de notoriété générale que la question de la bureaucratie est parmi les plus graves qui se posent dans l'organisation de l'Etat moderne. Ce problème ne date pas d'hier et n'intéresse pas seulement l'Italie. Même avant la guerre, des discussions fréquentes avaient lieu, au sujet de l'organisation des services, des principes juridiques qui régissent les contrats de travail des fonctionnaires publics, des méthodes de recrutement et de sélection des fonctionnaires, des différents systèmes de rémunération les plus appropriés pour obtenir des fonctionnaires le maxi-

mum de rendement. Divers projets ont été élaborés avant la guerre et l'on a adopté quelque mesures sans arriver cependant à une solution satisfaisante de ce problème épineux. La situation s'est encore aggravée depuis le début des hostilités. Pendant la guerre, une partie assez importante du personnel de l'Etat a été enlevée à ses fonctions et rappelée sous les armes, alors que les attributions de l'Etat s'étendaient énormément. Pour cette raison, l'effectif des fonctionnaires a dû être considérablement augmenté, soit par la nomination de personnel à titre définitif, soit par l'enrôlement de personnel provisoire. Ces derniers auraient dû être éliminés par le retour de ceux qui avaient été appelés sous les armes et grâce à la réduction partielle des attributions confiées aux administrations publiques, mais des facteurs bien connus ont amené après la guerre une augmentation plutôt qu'une diminution du personnel. Une statistique officielle établit que le personnel en service, au mois de juillet 1914, atteignait le chiffre de: 165.996 individus pour les services administratifs, de 117.504 pour les chemins de fer de l'Etat et de 3.170 pour le personnel de la direction des téléphones, de sorte que dans l'ensemble le total des fonctionnaires était de 286.670 et le total de leurs traitements annuels s'élevait à 567.000.000 de lires. Une nouvelle statistique officielle, reproduisant la situation au mois de juillet 1921, indique que le nombre total des agents de l'Etat est de 591.153, c'est-à-dire plus de deux fois celui de 1914. On ne peut pas cependant comparer ces deux chiffres d'une manière absolue, car le champ couvert par la nouvelle statistique est plus vaste que celui de la précédente. Certaines comparaisons partielles permettent cependant de se rendre compte que le personnel de l'Etat a augmenté d'une manière appréciable. En tout cas, la nouvelle enquête fournit deux chiffres d'ensemble qui portent à réfléchir: celui des traitements normaux, qui s'est élevé au total de 3.221 millions, et celui de l'indemnité de cherté de vie et allocations accessoires, qui atteint 2.310 millions. L'ensemble des agents de l'Etat absorbe donc une somme annuelle de 5 milliards et demi, chiffre qui représente plus du tiers des recettes effectives prévues dans le budget de 1922-23. Cette dépense si considérable est due, non seulement au nombre des fonctionnaires publics et des agents, mais au relèvement des traitements. Cette augmentation a pris en partie la forme définitive d'une augmentation du traitement normal, en partie celle d'indemnité de cherté de vie, accordée à titre provisoire, en partie, enfin, celle de distributions plus généreuses d'indemnités extraordinaires pour travaux supplémentaires et autres frais accessoires. Les relèvements de traitements sont le résultat de mesures diverses, prises le plus souvent d'une manière uniforme pour tous, ou en tout cas sans établir de proportion entre les relèvements et les traitements antérieurs, de sorte que les fonctionnaires des grades inférieurs ont été les plus favorisés et que la différence comparative entre les gros et les petits traitements a été atténuée.

Les indemnités de cherté de vie ont été accordées et modifiées à plusieurs reprises sans qu'elles aient été mises en relation étroite avec les variations du niveau des prix. Elles tiennent compte des conditions de famille et ne sont pas en rapport direct avec l'importance du traitement; elles tendent donc à améliorer la situation du personnel inférieur plutôt que celle du personnel supérieur.

Le manque de correspondance entre l'échelle des traitements et l'importance des fonctions qui en résulte est certainement nuisible. En dépit de l'augmentation considérable des dépenses, la condition économique du personnel de l'Etat, déjà difficile avant la guerre, est devenue très défavorable, ce qui a donné lieu à de fréquentes agitations et même à des grèves. Le problème de la réorganisation de l'administration publique s'est ainsi aggravé, il est essentiellement d'ordre politique et la solution qu'il comporte consiste surtout dans la restriction des fonctions publiques et dans un changement des principes fondamentaux de l'organisation de l'Etat.

Pour obtenir une amélioration de la situation, la loi du 19 mars 1921 a établi une Commission parlementaite d'enquête dont le rapport présente une importance considérable. La loi dù 13 août de la même année, plus décisive encore, a confirmé au Gouvernement des pouvoirs qui lui permettent de transformer et de simplifier complètement l'administration de l'Etat, avec l'aide d'une Commission spéciale parlementaire, et l'autorisent à supprimer des services, des institutions et des fonctions, à licencier des fonctionnaires, à diminuer leurs cadres et à pro-

céder à un remaniement général des échelles de traitement. La dépense maximum résultant des réformes organiques ne devra pas dépasser au total, jusqu'à la fin de l'année 1930-31 inclus, la dépense globale pour les traitements et autres indemnités qui résulte de l'organisation en vigueur au 1er juillet 1921. Les études relatives à cette transformation des services sont presque terminées et son application semble proche, mais les difficultés fondamentales de la question font naître des doutes sur la possibilité actuelle d'arriver à une solution satisfaisante.

Charges grevant le budget de l'Etat pour le ravitaillement et les approvisionnements industriels.

Pendant les années de guerre, la gestion par l'Etat des approvisionnements en charbon, en combustibles liquides importés, en lignite et autres combustibles indigènes en métaux, peaux et autres matières brutes, a acquis une importance considérable. Cette gestion était organisée spécialement en vue de la production de guerre. Des statistiques systématiques manquent encore pour plusieurs de ces services. Les entreprises d'approvisionnement industriel d'importance secondaire gérées par l'Etat ont été liquidées ou sont entrées en liquidation, au cours de la période visée par ce rapport. Mais l'Etat a continué à gérer *l'approvisionnement, la vente et la répartition de la houille.* A la fin de 1919 et au commencement de 1920, l'Etat, en vue de faciliter le ravitaillement des industries et des services publics, intervenait encore dans le commerce du charbon, en utilisant ses stocks de combustibles. Il semblait, en effet, difficile à l'initiative privée d'en constituer à cause du déficit dans la production, du manque de moyens et des autres obstacles qui s'opposaient aux transports. En 1920, le ravitaillement de l'Italie s'est effectué dans de meilleures conditions, quoique les arrivages aient encore subi des périodes de déficit et les stocks disponibles des périodes de diminution marquée. La fourniture par l'Etat a continué à présenter une importance considérable au cours des premiers mois de l'année et plus tard, lors de la grève britannique, elle s'est aussi montrée d'une utilité qui, pour être passagère, n'en a pas moins été très grande. Les interruptions des fournitures assurées par le commerce privé ont eu lieu surtout au cours des périodes où le prix de revient se serait montré trop élevé. Le changement survenu en 1920 dans les conditions du marché universel des combustibles et la baisse rapide des prix ont rendu peu à peu moins utile l'intervention de l'Etat dont le rôle consistait à s'approvisionner suivant les besoins des particuliers sur les lieux de production étrangers. La gestion de l'Etat en matière de combustibles s'est donc transformée graduellement; son objet principal est de pourvoir maintenant aux besoins des services de chemins de fer et autres administrations publiques. Dans la seconde partie de l'année 1920 et surtout en 1921, les stocks nécessaires ont été formés en majeure partie de charbon fourni par l'Allemagne, conformément aux traités internationaux. Les arrêtés de comptes au 30 juin et au 31 décembre 1921 montrent que les deux services d'approvisionnement en charbon et en combustibles liquides considérés depuis leur début, loin de causer une perte pour le budget de l'Etat, ont produit un bénéfice d'environ ½ milliard.

La gestion du ravitaillement par l'Etat.

La gestion du ravitaillement par l'Etat a présenté une importance beaucoup plus grande pour le régime économique et financier national. Par suite d'un ensemble de circonstances qu'il est inutile d'analyser ici, la guerre a considérablement entravé l'approvisionnement en denrées alimentaires et leur distribution à la population civile; en même temps qu'elle a amené une diminution sensible de la production intérieure, elle a rendu très difficile l'approvisionnement dans les pays étrangers et le transport des denrées. Les stocks disponibles déjà réduits ont subi des diminutions importantes dues aux dommages et aux pertes résultant de la guerre maritime; en outre, une partie des stocks qui se trouvaient à l'étranger sont devenus inaccessibles à cause des interruptions subies par les transports. Des quantités dépassant considérablement la normale ayant dû être prélevées sur des stocks déjà restreints pour le ravitaillement de la partie de la population qui se trouvait sous les armes, les approvisionnements disponibles pour la population civile sont devenus très faibles. Le manque de vivres et l'inflation monétaire ont amené de fortes

hausses de prix, qui ont déterminé à leur tour entre les divers groupes de familles une répartition des denrées alimentaires différente de la répartition habituelle, car les phénomènes bien connus du retard dans la répercussion des variations des prix sur les variations des salaires, bénéfices et autres revenus, ont affecté, au détriment immédiat de la classe ouvrière en particulier, les moyens économiques dont disposaient les consommateurs pour satisfaire à leurs besoins. Toutes ces circonstances ont provoqué, en Italie comme ailleurs, une intervention de l'Etat dans des domaines étendus et variés de l'approvisionnement, soit pour stimuler la production, soit pour faciliter les échanges et les transports, soit enfin pour modifier le développement de la courbe des prix, restreindre la consommation et favoriser entre les familles des consommateurs une répartition des approvisionnements disponibles différente de celle qu'aurait déterminée le libre jeu des forces économiques.

Sans vouloir apprécier ni les principes ni les effets de cette politique de consommation, nous tenons à faire ressortir que quelques-unes des circonstances qui l'ont amenée ont persisté après la fin des hostilités. L'état d'esprit d'une population qui réclamait l'intervention de l'Etat s'est même, au contraire, aggravé, bien qu'entre temps une nouvelle répartition des revenus, correspondant aux changements des conditions monétaires, se soit graduellement établie.

En matière de ravitaillement, c'est pour quelques denrées, pour le froment et d'autres céréales notamment, que l'intervention de l'Etat a pris le plus d'ampleur. L'Etat s'est réservé le monopole du commerce de ces denrées en réquisitionnant toute la production intérieure et en s'assurant le monopole de l'importation et de la répartition aux consommateurs dont il réglait et en limitait ainsi les besoins. Pour des considérations d'ordre politique, social et économique, cette revente du blé et de certaines autres denrées a été faite à un prix officiel inférieur au prix de revient; la différence entre ce prix de revient et le prix de vente s'est particulièrement accentuée après la guerre, dans le cas surtout de produits provenant de l'étranger, produits dont l'élévation des changes relevait encore le prix, déjà en hausse, d'ailleurs, sur les marchés d'origine mêmes. Pour les céréales, pour certaines autres denrées et pour diverses matières premières destinées à l'industrie, l'approvisionnement a été fait en commun depuis le début de la guerre pour le compte des divers pays alliés, au moyen d'organismes inter-gouvernementaux qui réussissaient à régir les grands marchés et à empêcher les variations des prix. Cette organisation ayant pris fin, à partir de 1920, divers facteurs ont provoqué une recrudescence de la hausse des prix.

Dans ces conditions, la gestion du ravitaillement par l'Etat a imposé, pendant et encore plus après la guerre, des charges considérables au budget. Nous ne possédons que des renseignements officiels, vagues, incertains et fragmentaires sur l'étendue de ces charges, car cette gestion ne figure ni dans la comptabilité du budget, ni dans celle du Trésor. Ce caractère incertain et fragmentaire des données statistiques résulte de circonstances administratives diverses, dont la principale est l'adoption, pour le ravitaillement à l'étranger, d'un système d'organisation interalliée, ce qui a impliqué de grandes lenteurs dans la liquidation. Lors de la rédaction du présent rapport, cette opération n'était pas encore terminée pour les céréales; une partie de la comptabilité qui s'y rapporte fait encore l'objet de contestations qui portent sur des chiffres très considérables.

Nous reproduisons ci-dessous quelques renseignements relatifs aux résultats financiers de la gestion du ravitaillement en céréales. Ces renseignements, tirés d'un document parlementaire, le « Rapport de la Commission du Budget sur le projet de loi pour la gestion gouvernementale du ravitaillement en céréales, Chambre des Députés, séance du 25 novembre 1920 », sont vraiment éloquents.

« Pendant la période s'étendant de 1914-15 à 1918-19, un total de 100.188.070 quintaux de céréales a été importé de l'étranger, avec une perte réduite à un chiffre minimum de 60 lires par quintal et, par conséquent, une perte totale de 6 milliards 11 millions. Du mois de juillet 1919 au mois d'octobre 1920, ont été importés de l'étranger 29.367.826 quintaux de grains, soit, au prix moyen de 240 lires par quintal, un prix total de 7.048 millions de lires et une quantité totale

de 35.439.899 quintaux de farine, de maïs, de seigle et d'orge coûtant 8.166 millions, soit une perte globale de 6.180 millions. Cette somme, ajoutée à la somme de 6.011 millions qui précède et qui a trait aux céréales importées jusqu'à la fin de 1918-19, donne un total de 12.191 millions de lires, représentant la perte totale sur les céréales importées de l'étranger, depuis le début de la gestion de l'Etat jusqu'à ce jour. Les conclusions tirées des chiffres relatifs aux céréales nationales réquisitionnées par le Gouvernement ne sont pas plus réconfortantes. Les sommes payées pour les céréales réquisitionnées s'élèvent à fin octobre 1920 à un total de 5.475.286.500 lires. Il faut ajouter à ce total 970 millions de lires de frais généraux, ce qui donne un chiffre global de 6.445 millions 286.500 lires. Comme les ventes ont rapporté au total 4.094.252.500 lires, il en résulte que la gestion du ravitaillement en céréales nationales réquisitionnées a causé une perte de 2.351 millions de lires. La perte totale résultant de la gestion du ravitaillement en céréales nationales et étrangères se monte à 14.542 millions de lires. Si l'on prévoit des résultats analogues pour la période s'étendant jusqu'au 31 décembre 1920, les pertes futures, en travaillant dans des conditions identiques, ne seront pas inférieures à un nouveau milliard, de sorte que le déficit total de la gestion du ravitaillement en céréales, depuis son début jusqu'à la fin de 1920, atteindra 15.542 millions. »

Le prix de vente du blé à la population civile a subi, pendant la guerre, des variations relativement très faibles par rapport aux prix pratiqués sur le marché dans la période antérieure au conflit. Il en a été de même, après la fin des hostilités, à mesure que s'accentuait la différence entre le prix de vente officiel et le prix de revient. Des prospositions d'augmentation du prix faites par les gouvernants ont rencontré une opposition violente, notamment de la part des organisations de la classe ouvrière et de certains partis politiques. Cette opposition a empêché pendant fort longtemps l'adoption de mesures effectives destinées, fût-ce partiellement, à effacer cette divergence de prix. Un projet de loi présenté à cet effet au printemps de 1920 suscita, même dans les milieux techniques, une désapprobation générale.

Mais l'évidence du déficit énorme causé aux finances de l'Etat par la gestion du ravitaillement et, particulièrement, par l'adoption du prix officiel du pain, s'est enfin imposée au pays au cours du dernier semestre de l'année 1920. Il parut alors que les mesures fiscales adoptées ou sur le point de l'être, auraient pu procurer graduellement des recettes équilibrant presque les dépenses ordinaires, mais qui ne suffiraient jamais à combler le déficit énorme ouvert par la gestion du ravitaillement en céréales; le maintien de ce régime amènerait forcément un désastre financier et la faillite de l'Etat. Vers cette même époque, la Conférence de Bruxelles a déclaré que la fixation artificielle du prix de vente du pain et d'autres denrées alimentaires à un chiffre inférieur au prix d'achat était une mesure néfaste. (Résolution N° 5 de la Commission des finances publiques.)

La gravité de la situation et le changement survenu dans l'esprit du public sont les considérations qui ont présidé à l'examen de ce grave problème, abordé vers la fin de l'année 1920; elles ont inspiré un projet, transformé en loi le 27 février 1921, après une longue discussion. Les nouvelles dispositions prévoyaient, à partir de la nouvelle campagne 1921-1922, la vente des blés indigènes à un prix suffisant pour couvrir le prix d'achat; des relèvements sucessifs de prix ont été adoptés depuis lors. Au début de l'année 1921, le prix du blé étranger était d'environ 210 lires le quintal; une importation de 24 millions de quintaux ayant été prévue pour la campagne agricole suivante, le prix d'achat ressortait à 5.040 millions, auquel s'ajoutaient 200 millions de frais d'administration. La vente de blé aux consortiums des céréales, au prix moyen de 150 lires par quintal à partir du mois de juillet 1921, permettait de prévoir des recettes s'élevant à 3.600 millions: le déficit de gestion de ravitaillement en céréales tombait ainsi à 1.640 millions. Pour couvrir ce déficit, la loi a prévu toute une série de dispositions fiscales destinées à atteindre le revenu, le capital et les produits de consommation, mesures comprises dans la longue liste d'impôts nouveaux adoptés au cours de ces dernières années et déjà examinés par nous dans le paragraphe précédent. Parmi ces mesures, il y a lieu de noter tout spécialement le paiement anticipé d'une annuité de l'impôt extraordinaire sur le capital, le doublement de certains impôts

somptuaires, l'augmentation de l'impôt sur les vins et le relèvement des prix du tabac. Ces recettes fiscales devaient servir principalement à former un fonds spécial destiné à combler le déficit de la gestion du ravitaillement en céréales. Cette loi, qui éliminait des finances publiques une cause de désordre formidable, est d'une importance capitale pour la reconstitution du régime économique du pays; elle se conforme en tout point aux principes d'économie politique recommandée par la Conférence de Bruxelles. Entre temps, comme première application de cette loi, le prix de vente du blé tendre a été porté, en mars 1921, de 60 à 90 lires et, en avril, à 115 lires; de même le prix de vente du blé dur a été porté de 70 à 110 lires puis à 135 lires. Malgré cette hausse assez sensible des prix, la gestion du ravitaillement en grains a accusé un déficit considérable pendant l'exercice financier juillet 1920–juin 1921.

Au cours de cette année, l'armée et la population civile (à l'exception des producteurs) ont consommé 39 millions ½ de quintaux de grains, répartis de la façon suivante:

27.533.100 quintaux de blé étranger au prix moyen de 230 lires le quintal, soit	lires	6.259.572.000
12 millions de quintaux de blé national au prix moyen de 115 lires pour le blé tendre et 132 lires pour le blé dur, soit	"	1.413.980.000
Total général	lires	7.673.552.000

Les recettes ont été bien inférieures à ce total élevé, les prix très réduits mentionnés plus haut ayant été pratiqués jusqu'à fin février et les relèvements partiels n'ayant été appliqués graduellement qu'à partir de cette date.

Les 38.330.000 quintaux cédés aux consortiums provinciaux ont produit:	lires	3.037.850.000
Les 1.203.100 quintaux cédés à l'administration militaire au prix du blé tendre ont produit.	lires	100.711.000
Total général.	lires	3.138.561.000

de sorte que le déficit supporté par l'Etat pour la gestion du ravitaillement en céréales pendant l'année financière 1920–1921 s'élève à 4.534.991.000.

Pour la période qui a suivi, la gestion du ravitaillement s'est bientôt révélée sous un jour plus favorable qu'on ne pouvait le penser au moment où fut adoptée la loi dont nous avons parlé. La production intérieure s'est élevée pour la campagne 1920-1922 à 52 ½ millions de quintaux contre 38 ½ millions pour l'année précédente et un peu plus de 49 millions en moyenne pour les années qui ont précédé la guerre.

D'autre part, une baisse assez sensible du prix du blé étranger s'est manifestée au printemps de 1921 sur les grands marchés producteurs; une diminution des frets et une baisse sensible des changes se sont fait sentir en même temps, de sorte que le prix de revient en Italie du blé étranger qui, au début de l'année 1921, variait entre 225 et 230 lires le quintal, a baissé très rapidement et est tombé au-dessous de 150 lires en juin. Cette baisse a continué par la suite, si bien qu'à la fin de l'année, le blé tendre étranger coûtait sur nos marchés environ 125 à 130 lires le quintal. Ces fluctuations commerciales ont permis de résoudre la question du ravitaillement plus favorablement que ne l'avait prévu la loi; aussi un décret en date du 22 juin 1921 a-t-il pu rétablir, à partir du 1er juillet, la liberté du commerce intérieur de toutes les céréales et la liberté d'importation du maïs et du seigle étrangers; la liberté d'importation du blé était rétablie, à son tour, le 1er septembre. Ainsi, à partir du mois de juillet, toute *intervention de l'Etat dans le commerce du*

maïs, du seigle, de l'orge, de l'avoine provenant de la nouvelle récolte a cessé et la pleine liberté des mouvements de céréales de cette catégorie a été rétablie.

Pour le blé, au contraire, un régime d'intervention provisoire a été maintenu. L'Etat ayant pris l'engagement, par un décret en date du 4 mai 1920, d'acheter ou de réquisitionner la récolte de 1921 au prix de 125 lires pour les blés tendres ou demi-durs et de 145 lires pour les blés durs (non compris les primes qui, dans certaines régions, doivent être payées à la production). Cet engagement a été maintenu à dessein pour le blé, bien que les prix établis fussent désormais supérieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché libre. Toutefois, la réquisition de toute la production a été transformée en obligation pour l'Etat d'acheter, au prix indiqué, les quantités de blés que les producteurs seraient en mesure d'offrir à l'Etat jusqu'au 31 août, non compris, bien entendu, les quantités nécessaires pour les semailles et pour l'alimentation des familles des cultivateurs. Dans les régions comportant une prime, cette dernière a été payée même pour le blé qui n'a pas été cédé à l'Etat. Contrairement aux prévisions, les offres de blé à l'Etat ont été relativement faibles, car les producteurs ont pensé que la baisse des prix ne durerait pas. Cette sorte de spéculation à la hausse, de la part des agriculteurs et des commerçants, n'a pas eu de succès, car les prix, tout en subissant certaines oscillations, se sont maintenus, jusqu'ici, à un niveau relativement bas. L'Etat effectue cependant encore quelques achats à l'étranger pour pouvoir contrôler le marché. La baisse des prix a causé, sans doute, quelque déficit dans le budget du ravitaillement, mais pour des sommes de peu d'importance, dont nous ne connaissons pas encore le montant. Cette gestion d'Etat approche donc, avec l'année 1921 et l'épuisement des stocks de blé, soit indigène, soit étranger, de la liquidation finale.

Nous indiquons ci-dessous, en quintaux, les quantités de céréales réquisitionnées ou importées par l'Etat, du mois d'août 1920 au mois de décembre 1921.

	Réquisitions	Importations
Août 1920	4.494.035	3.110.605
Septembre »	3.302.504	2.578.328
Octobre »	2.259.880	3.006.139
Novembre »	1.454.617	3.611.710
Décembre »	914.669	2.671.294
Janvier 1921	571.606	3.383.912
Février »	384.147	2.540.070
Mars »	367.795	2.486.754
Avril »	299.589	3.206.344
Mai »	134.853	3.271.434
Juin »	130.000	3.559.146
Juillet [1] »	366.128	3.292.559
Août »	2.132.869	2.934.181
Septembre »	1.532.800	1.374.092
Octobre »	1.418.203	639.978
Novembre »	900.000	954.318
Décembre »	675.000	908.290

Transports maritimes pour le compte de l'Etat. — Pendant les années de guerre, l'extrême difficulté du trafic maritime et la nécessité de s'assurer certains transports indispensables pour les

[1] Début de l'offre libre.

opérations militaires, ainsi que pour le ravitaillement civil et industriel ont obligé l'Italie, comme la plupart des autres pays, à exercer un contrôle gouvernemental sur le tonnage, soit en réquisitionnant les bateaux nationaux ou ennemis, soit encore en affrétant des transports pour une période déterminée ou pour un seul voyage, de sorte que, pendant la guerre, la plus grande partie du trafic maritime s'est faite pour le compte de l'Etat et sous le contrôle du Gouvernement. Cette gestion de l'Etat, soumise à des régimes juridiques variés, a eu pour résultat, au point de vue de l'Etat, un mouvement d'affaires considérable et un déplacement de milliards pour la caisse publique: ce mouvement, dans son ensemble, n'apparaît pas entièrement dans le budget de l'Etat. Le contrôle de l'Etat sur le tonnage maritime s'est continué, pendant les années qui ont suivi la guerre, non seulement en raison de la nécessité d'effectuer des transports considérables pour les services publics et le ravitaillement de la population, mais aussi en raison des dispositions législatives prises pendant la guerre, en vue de favoriser l'achat ou la construction de navires, ces dispositions stipulaient la location des bateaux par l'Etat, pendant un nombre d'années déterminé. Les transports effectués de manières diverses, pour le compte de l'Etat, soit pendant, soit après la guerre, ont eu souvent comme résultat une utilisation moins intensive qu'en temps ordinaire du tonnage disponible.

Le tableau suivant indique, pour l'époque envisagée dans le présent rapport, c'est-à-dire les années 1920 et 1921, le chiffre des frets et des indemnités pour réquisition, payés par les différentes administrations de l'Etat, soit pour les navires nationaux, soit pour les navires étrangers, réquisitionnés ou affrétés pour le compte de l'Etat. Le total des dépenses pour ces deux années s'élève à deux milliards et demi environ; à ce chiffre, il convient d'ajouter encore 450 millions, représentant le prix du charbon fourni par l'Etat, en plus du fret et des indemnités. L'importance de ce chiffre s'explique par les transports de marchandises qui figurent dans un autre tableau où sont donnés des détails pour chaque trimestre des deux années indiquées. Au point de vue du volume, la partie la plus importante de ces transports est constituée par le charbon importé par mer, soit pour les chemins de fer de l'Etat, soit pour livraisons aux particuliers. Celles-ci ont, ces derniers temps, cessé presque entièrement et l'approvisionnement des charbons est limité à ceux de provenance allemande, reçues à titre de réparations. L'importation d'huiles minérales destinées, en majeure partie, aux besoins de la marine a également diminué peu à peu. Pendant ces deux années, les transports de céréales ont été fort importants; toutefois, ils accusent, eux aussi, une diminution dans les derniers mois de décembre 1921 et ils disparaîtront bientôt, à la suite de la règlementation nouvelle, prise à l'égard des céréales et de la liberté rendue au commerce privé. Par conséquent, bien que les transports de marchandises pour le compte de l'Etat aient encore eu, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, une importance qui doit être signalée, on peut prévoir qu'ils seront réduits pendant l'année en cours à un strict minimum. Les transports de charbon, pour le compte des chemins de fer de l'Etat, sont redevenus normaux, tels qu'ils étaient avant guerre, avec cette différence, toutefois, que les achats sont, pour la plupart, effectués f. o. b. au lieu de c. i. f. et que les transports par mer sont, en majeure partie, effectués par des navires italiens, affrétés par des particuliers plutôt que par des navires britanniques.

Les dépenses pour les frets et indemnités de réquisition, pendant l'année 1922, se réduisent à 20 millions, cette somme représentant le solde pour l'affrétement de quelques navires que l'on a été obligé de conserver pendant une période de deux ans, en vertu du décret « De Nava », plus une somme de 140 millions, pour la réquisition des anciens navires austro-hongrois.

Montant des frets et compensations des réquisitions payés pour navires pendant les années 1920 *et* 1921

(valeur en milliers de lires).

Au compte de l'administration des transports	Marine nationale		Total	Marine étrangère		Total
	1920	1921		1920	1921	
Au compte de l'administration des transports:						
1. Pour compensations de réquisitions des bateaux ex-austro-hongrois	233.000	216.000	439.000	—	—	—
2. Frêt des navires loués pour deux ans (décret De Nava) .	30.000	75.000	105.000	—	—	—
3. Transatlantiques	50.000	—	50.000	—	—	—
4. Affrètements pour une certaine période	20.000	30.000	50.000	—	—	—
5. Navires affrétés en Angleterre	—	—	—	902.000	155.000	1.057.000
6. Navires affrétés aux Etats-Unis.	—	—	—	84.000	48.000	132.000
Total . . .	323.000	321.000	644.000	986.000	203.000	1.189.000
Au compte des autres administrations:						
pour l'agriculture	—	—	1.000	—	—	—
pour la guerre	—	—	19.000	—	—	—
pour la marine	—	—	41.000	—	—	—
pour le ravitaillement et les denrées alimentaires	—	—	375.000	—	—	—
pour la direction des combustibles (chemins de fer de l'Etat)	—	—	243.000	—	—	—
Total:	—	—	679.000	—	—	—
Total général:	323.000	321.000	1323.000	986.000	203.000	1.189.000

Marchandises transportées sur des navires réquisitionnés ou affrétés par l'Etat.

	Céréales	Charbon	Viande congelée	Huiles minérales	Total
1920					
1er trimestre	571.948	680.090	11.862	6.390	1.270.290
2me «	414.988	768.080	—	—	1.183.068
3me «	839.374	822.482	9.305	7.112	1.678.273
4me «	921.240	888.200	4.889	5.984	1.820.313
Total:	2.747.550	3.158.852	26.056	19.486	5.951.944
1921					
1er trimestre	792.653	724.355	3.580	8.900	1.529.488
2me «	768.451	521.625	2.330	6.923	1.299.329
3me «	613.061	592.959	3.509	1.264	1.210.793
4me «	168.620	566.190	—	—	734.810
Total:	2.342.785	2.405.129	9.419	17.087	4.774.420

Nous donnons dans les annexes Nos I-III, pour montrer la rapidité avec laquelle on a procédé à la réduction des services de gestion par l'Etat de navires marchands, les chiffres indiquant la répartition du tonnage de la marine marchande italienne (pour les bateaux jaugeant plus de 250 tonnes) au début des années 1920-21-22.

La comparaison entre ces différents tableaux montrera comment l'intervention de l'Etat est allée en décroissant pendant les deux dernières années. Le nombre des bateaux restant soumis au contrôle de l'Etat a encore été réduit au cours du premier trimestre 1922 et il ne comprend, pour ainsi dire, plus aujourd'hui que les navires ex-ennemis, encore placés sous séquestre, les navires affrétés librement par le bureau des chemins de fer de l'Etat pour les transports de charbon et enfin quelques bateaux servant aux transports de troupes ou de matériel de guerre. Les transports pour le service des vivres ont cessé. Les navires qui assurent le service des lignes postales subventionnées jouissent encore d'un régime juridico-économique spécial

Les anciennes conventions ayant été suspendues pendant la guerre et de nouveaux accords n'ayant pas encore été conclus, pour répondre aux conditions nouvelles de ce trafic, ces navires sont gérés, pour le compte de l'Etat, par les anciennes compagnies concessionnaires. Ils suivent des itinéraires et sont régis par des règlements établis par l'Etat, qui garantissent provisoirement aux compagnies un revenu égal aux anciennes subventions.

Le Parlement discute actuellement un projet de loi, relatif aux nouveaux régimes à adopter pour ces lignes postales.

Réglementation relative au chômage.

La Conférence internationale de Bruxelles a recommandé aux gouvernements de renoncer, le plus promptement possible, à toutes les mesures contraires aux lois économiques et d'un effet artificiel, qui masquent à la population la véritable situation économique du pays. Parmi ces mesures, il y a lieu de signaler particulièrement les subsides de chômage, qui démoralisent l'ouvrier au lieu de stimuler son esprit de travail. Pendant la période qui a suivi immédiatement la guerre, l'adoption de mesures propres à diminuer, même artificiellement, le chômage a été considérée comme une nécessité pratique, en raison de motifs politiques auxquels ont obéi tous

les gouvernements. L'organisme social, à la fin des hostilités, se trouvait dans une situation anormale; des facteurs d'ordre divers tendaient à provoquer des heurts et à favoriser des conflits. L'opinion publique, au moment de la cessation des hostilités, s'exagérait encore, au delà de toute réalité, les difficultés qu'éprouverait l'organisme social pour se réadapter aux conditions de paix et craignait que la démobilisation militaire et la démobilisation industrielle, au point de vue de l'absorption de la main-d'œuvre, serait bien plus difficile qu'elle ne l'était en fait. On croyait que ces deux opérations auraient lieu d'une façon rapide et désordonnée et qu'elles auraient pour résultat de jeter d'un coup, sur le marché du travail, une main-d'œuvre considérable, qui ne manquerait pas de provoquer un chômage important et dangereux. Pour parer à ce danger, on avait prévu des mesures de trois ordres, destinées d'abord à faciliter le placement de la main-d'œuvre, ensuite à subventionner les chômeurs et enfin à absorber pour des travaux publics la main-d'œuvre inutilisée. En réalité, ce chômage tant redouté ne s'est pas reproduit au début de la paix, soit parce que la démobilisation militaire et la démobilisation industrielle ne se sont effectuées que progressivement, soit parce que l'activité considérable d'un grand nombre d'industries, qui s'était manifestée pendant la deuxième partie de l'année 1919 et pendant l'année 1920, a créé pour le marché du travail des conditions favorables. Pendant ce temps, la politique suivie par l'Etat, particulièrement au point de vue d'une exécution rapide de vastes travaux publics a, sans aucun doute, contribué à absorber une grande partie de la main-d'œuvre disponible, de sorte que le chômage n'a pas été considérable et que le niveau des salaires a pu se maintenir à un taux élevé et même augmenter. Le nombre des chômeurs est devenu, par la suite, assez important, pendant les derniers mois de 1920 et en 1921, à la suite de la crise économique. On trouvera ci-après un tableau indiquant les fonds accordés par l'Etat, en vertu de lois spéciales (c'est-à-dire outre les mesures normales) pour l'exécution de grands travaux publics, destinés à restreindre le chômage et pour l'organisation du placement des chômeurs et la répartition des subsides de chômage.

Fonds destinés par l'Etat aux placements et au chômage, en prenant pour base des actes législatifs
(valeur en milliers de lires)

	Subsides de l'Etat et provisoires aux chômeurs	Placement des ouvriers	Placement des employés privés	Fonds national pour l'assurance contre le chômage	Avances aux administrations locales pour combattre le chômage	Subsides de chômage dans les provinces annexées
Décrets du 29 avril et du 24 juillet 1917	7.400	2.000	1.000	—	—	—
Décrets des 17 novembre 1917, 5 janvier 1919 et 9 février 1919 .	97.000	—	—	—	—	—
Décret du 7 septembre 1919 . . .	50.000	—	—	—	—	—
Décret du 11 mars 1920	10.000	—	—	—	—	—
Décrets des 19 octobre 1919 et 11 mars 1920	40.000	—	—	40.000	50.000	—
Décret du 23 février 1922	—	—	—	40.000	—	—
Décrets du 2 février 1918 et du 9 février 1919	—	679	—	—	—	—
Lois du 30 janvier et du 17 juillet 1921	45.000	—	—	—	—	—
Loi du 5 février 1922	—	—	—	—	—	16.000
Total	249.400	2.679	1.000	80.000	50.000	16.000

Crédits extraordinaires pour les travaux publics et la diminution du chômage.

Décret du 17 novembre 1918, N° 1698: Octroi de 3 milliards 300 millions pour des travaux publics exécutés par l'Etat et autorisation d'un prêt de 500 millions à 3 % aux administrations locales.

Décret du 25 avril 1920, N° 572: Augmentation de 100 millions du prêt consenti aux administrations locales par le décret du 17 novembre 1918.

Décret du 8 juin N° 864: Augmentation de 50 millions pour la concession de prêt consenti aux administrations locales.

Décret du 3 avril 1921, N° 571: Augmentation de 30 millions du fonds pour la concession de secours aux administrations locales.

Loi du 20 août 1921, N° 1177: Autorisation donnée à la Caisse nationale d'assurances sociales, à l'Institut national des assurances et aux caisses d'épargne des banques de Naples et de la Sicile, pour accorder des emprunts jusqu'à un milliard pour hâter l'exécution de travaux publics en vue du chômage. Fixation de crédits pour 840 millions au budget des travaux publics pour l'exécution d'autres travaux spécifiés.

Comme le montre le tableau ci-dessus, les crédits votés pour les travaux publics ont été assez considérables; l'exécution de ces travaux a été assez rapide, de sorte que tous les fonds, à l'exclusion toutefois des derniers crédits votés, ont été absorbés par des travaux, soit complètement, soit à peu près achevés. Il a été créé une organisation qu'il est inutile de décrire ici pour la répartition des fonds parmi les diverses régions, en tenant compte de l'importance du chômage. Les fonds ont été distribués en partie à des consortiums d'assainissement et aux administrations locales. Quoique ces mesures aient eu pour principal objet d'utiliser la main-d'œuvre disponible et de faire exécuter promptement certains travaux, on a cependant tenu compte de la nécessité que présentaient ces travaux. Le rapport du comité spécial, daté du 15 novembre 1920, déclare: « La nécessité de fournir rapidement et largement du travail aux ouvriers, ainsi que la condition posée de ne subventionner que les travaux susceptibles d'utiliser une main-d'œuvre considérable et d'être commencés immédiatement et terminés au cours de l'année 1920, ne devait pas faire perdre de vue la nécessité d'exécuter des travaux présentant une utilité incontestable au point de vue économique. C'est ainsi qu'on a eu égard surtout aux conditions spéciales du Midi et des îles, où l'exécution de certains travaux publics, quoique moins nécessaire au point de vue exclusif de l'emploi des chômeurs, était considérable au point de vue du développement économique de ces régions, et on s'est tout spécialement occupé des travaux d'assainissement et, en vue d'assurer la mise en valeur des terrains améliorés grâce à l'irrigation, on a donné au Comité le pouvoir d'étendre les lois relatives à l'assainissement de la campagne romaine à d'autres régions où pouvaient être effectués des travaux de drainage. » Comme le montre le tableau précédent, on a, déjà pendant la guerre, afin de fournir l'assistance aux chômeurs, pris des mesures consistant dans la création d'un fonds de chômage involontaire, en faveur des ouvriers des fabriques utilisées pour les industries de guerre (établissements auxiliaires) qui pouvaient ne plus être occupés après la guerre. Ce fonds a augmenté peu à peu, grâce à d'autres mesures prises même au cours de l'année 1921. Des subsides ont été distribués aux chômeurs par l'intermédiaire de bureaux de placement; toutefois, si l'octroi de subsides considérables à des chômeurs pouvait être utile et même nécessaire, d'une manière générale, pendant la première phase la plus difficile de la démobilisation militaire et industrielle, il pouvait amener un gaspillage inutile d'argent et avoir sur les habitudes et la mentalité de la classe ouvrière une influence pernicieuse. Souvent, en effet, c'est le subside de chômage qui crée le chômage. C'est pourquoi on a substitué au régime des subsides, par décret en date du 19 octobre 1919, N° 2214, le régime de l'assurance obligatoire contre le chômage involontaire, avec des dispositions analogues sur certains points au système britannique.

L'institution de cette forme de prévoyance, appelée à avoir un effet si considérable est certainement prématurée en Italie, de même que l'introduction d'autres formes de prévoyance sociale obligatoire qui, conçues sur un plan très vaste, ont été dernièrement adoptées par la législation italienne. En tout cas, cette assurance pour le chômage constitue une tentative intéressante d'organisation systématique de la prévoyance ouvrière, qui se substitue au régime des subsides; on a donc tenu compte du principe établi par la Conférence de Bruxelles. Le chômage est considéré comme une sorte d'infortune sociale, à laquelle on remédie, grâce à une œuvre systématique de prévoyance. A ce fonds de prévoyance contribuent, pour la majeure partie et pour des sommes égales, les employeurs et les ouvriers. Le concours de l'Etat ne peut que compléter ces contributions. Les subsides directs de l'Etat aux chômeurs ne sont maintenus qu'à titre purement provisoire.

Situation Financière des Entreprises Publiques.

La Conférence de Bruxelles, dans la résolution adoptée sur les finances publiques, s'élève contre « le maintien des tarifs des chemins de fer, des postes et autres services d'Etat à un taux insuffisant pour couvrir les frais de ces services, y compris les charges financières qui les grèvent ».

Les facteurs, déjà étudiés, qui ont généralement accru dans des proportions considérables les dépenses de l'Etat, ont contribué tout spécialement, au cours du temps, à augmenter les dépenses des entreprises industrielles gérées par l'Etat. Les augmentations de tarifs n'ont pas été suffisantes pour maintenir l'équilibre financier de ces entreprises.

Chemins de fer de l'Etat.

Nous considérons en tout premier lieu les *chemins de fer de l'Etat* et nous donnons ci-après des chiffres résumés, indiquant en milliers de lires, le résultat financier de ces dernières années:

Années	Recettes	Dépenses	Bénéfices (versement au Trésor)	Déficit (subvention du Trésor)
1913–14	614.648	586.580	28.068	—
1914–15	620.648	641.004	—	20.905
1915–16	849.451	819.346	30.105	—
1916–17	1.204.987	1.120.281	84.706	—
1917–18	1.418.562	1.418.558	4	—
1918–19	1.767.252	1.767.194	57	—
1919–20	1.996.255	2.856.007	—	859.751
1920–21	3.251.956	4.297.842	—	1.045.526

Par suite de circonstances techniques et économiques qu'il est inutile de mentionner ici, les résultats financiers de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat n'étaient guère satisfaisants, même avant la guerre. Pendant les premières années de la guerre, il s'est produit une brusque diminution du trafic et une augmentation sensible des dépenses; en même temps, la

progression des recettes se ralentissait de plus en plus, soit parce que les tarifs n'avaient pas été augmentés, soit parce que les relèvements pratiqués étaient trop peu importants. Puis, cette première étape une fois franchie, les recettes et les dépenses commencèrent à croître rapidement; la lente augmentation des tarifs, les restrictions apportées à quelques services peu rémunérateurs ou leur suppression — transports à petite vitesse —, la suppression de quelques facilités (billets d'aller et retour, billets à prix réduit pour les fonctionnaires de l'Etat) ont contribué en partie à augmenter les recettes.

Le facteur principal qui, par son action, a cependant contribué à augmenter sensiblement et le trafic et les recettes a été le mouvement des transports militaires, qui ont pris un développement énorme et dont les caractéristiques sont bien connues (rapidité, trafic dans une seule direction, concentration du mouvement dans une zone peu étendue, retour des véhicules à vide, difficultés d'utiliser d'une façon intensive le matériel, etc., etc.).

Pendant la guerre, l'augmentation énorme des transports militaires a coïncidé avec une grande diminution du trafic ordinaire au ralentissement général du mouvement des affaires, soit à diverses circonstances dérivant de la guerre, elle-même, par exemple: diminution du mouvement maritime, prohibition ou limitation de beaucoup d'échanges commerciaux, suspension du trafic avec les pays ennemis. La diminution du volume des transports est principalement imputable à la politique restrictive suivie volontairement par l'administration des chemins de fer, qui a suspendu ou réduit des services, en vue d'économiser du matériel, du combustible et d'autres modes d'exploitation. Ces mesures ont arrêté en partie le mouvement ascensionnel des dépenses, de sorte que, même pendant les dernières années de guerre, le montant total des dépenses est resté inférieur à celui des recettes.

A la fin des hostilités, l'économie du service des chemins de fer a été profondément modifiée. Pendant quelque temps, les gros transports militaires ont persisté, ainsi que la concentration des transports civils, mais ces derniers ont repris peu à peu leur marche normale. Les tarifs ont été élevés à plusieurs reprises jusqu'à atteindre pour les voyageurs, par exemple, le triple des tarifs d'avant-guerre. Quoique cette augmentation ait été moins sensible par suite de la diminution survenue dans le pouvoir d'achat de l'argent, comme les dernières augmentations ont coïncidé avec la crise économique, elles ont servi de frein au développement des transports, ce qui permet de supposer que des augmentations ultérieures de tarifs ne se justifieraient plus par un rendement suffisant. La guerre a eu pour résultat l'utilisation intense du matériel mobile et des installations fixes et a empêché, en raison de l'urgence des transports et du manque de moyens, de procéder aux travaux de manutention et de réparation nécessaires. Avec le retour de la paix, ces travaux se sont accrus d'une façon considérable et ont entraîné des dépenses élevées. Il a fallu faire de grosses commandes de matériel mobile et construire de nouvelles installations; ces réparations et ces achats se poursuivent à des prix très élevés, si on les compare à ceux d'avant-guerre, mais les causes qui ont principalement influé sur la progression des dépenses sont:

a) le renchérissement du combustible,

b) l'augmentation du nombre des agents et de leurs salaires.

Les dépenses de combustible pour la traction se sont élevées de 76 millions en 1913-1914, à 526 millions en 1918-1919, à 978 millions en 1919-1920 et 1.241 millions en 1920-1921, malgré les diverses mesures prises pour réduire la consommation de combustible et malgré l'emploi partiel du bois, de la lignite et d'autres combustibles de qualité inférieure. La hausse des prix du charbon a atteint un niveau impressionnant: le prix moyen de la tonne de combustible est monté peu à peu de lires 36,46 en 1913-1914 à lires 202,67 en 1918-1919, à 397,84 en 1919-1920 et à lires 468 environ en 1920-1921. Ce n'est qu'en 1921-1922 qu'une diminution notable des dépenses de charbon a pu être réalisée à la suite de la baisse sensible des prix, survenue ces derniers temps.

Une autre cause de préoccupations très sérieuses pour l'administration des chemins de fer est l'augmentation des dépenses pour le personnel. Dans le tableau qui suit, nous indiquons le

nombre des agents en service à la fin de chaque année, la dépense totale annuelle en milliers de lires et le salaire moyen de chaque agent:

	Nombre des agents			Dépenses annuelles totales (milliers de lires)	Salaire moyen (lires)
	permanents	provisoires	Total		
1913–1914	117.974	36.535	154.509	283.646	1.918
1918–1919	118.028	62.381	180.409	796.845	4.631
1919–1920	128.731	92.752	221.483	1.270.761	6.498
1920–1921	154.131	81.329	235.460	1.974.832	9.386

Ces chiffres montrent d'une façon évidente l'énorme accroissement des dépenses pour le personnel, ainsi que l'augmentation considérable du nombre des agents.

Après la démobilisation, on n'a pas licencié les agents provisoires, engagés en si grand nombre pendant la guerre, pour remplacer les agents appelés sous les drapeaux.

L'ensemble des facteurs déjà mentionnés, qui tendent à accroître le personnel dépendant de l'Etat, a contribué à l'augmentation du nombre des agents des chemins de fer. En ce qui concerne ces services, le phénomène est dû également, mais pour une faible part, à l'extension plus grande des réseaux du chemin de fer (réseau sarde repris par l'Etat et lignes des provinces reconquises), mais il provient surtout de la diminution du rendement effectif de la masse ouvrière et de l'adoption de la journée de huit heures. Il ressort aussi du tableau précédent que les dépenses les plus considérables proviennent en grande partie du relèvement des salaires du personnel. Ce relèvement s'est opéré dans certains cas par l'octroi d'une indemnité de cherté de vivres à tous les fonctionnaires de l'Etat, mais le plus souvent des concessions ont été faites au personnel des chemins de fer sous l'influence de pression politique, de menaces ou de déclarations de grèves. Le personnel des chemins de fer, solidement organisé, est réparti en plusieurs associations dont quelques-unes sont très puissantes soit grâce au nombre de leurs adhérents, soit grâce à l'habileté de leurs dirigeants. Leur action, dès avant la guerre, avait fait des agents des chemins de fer une classe privilégiée, par rapport à l'ensemble des classes ouvrières et des employés publics.

A partir de l'année 1917, les salaires ont été augmentés fréquemment et par à coups, parfois sous forme d'anticipations de salaires supérieurs, d'acomptes, d'indemnités provisoires ou d'indemnités de cherté de vie; toutes ces concessions ont été faites sans aucun plan. Puis, dans le cours de l'été de 1920, on a réuni toutes les concessions précitées en un nouveau programme de salaires et l'on y a ajouté des facilités nouvelles pour les employés. On a également absorbé dans ce programme des avantages secondaires et accessoires, tels que primes pour économies de combustible et autres matériaux, gratifications aux agents méritants, primes pour la régularité des services, une prime de participation (cointeressenza) enlevant ainsi au personnel tout intérêt à la bonne marche économique du service. Cependant, les avantages que retire l'administration en intéressant le personnel à la bonne marche du service ont démontré l'utilité d'un retour à ce système de primes accessoires. Dans les conditions actuelles de crise économique, il est certainement très difficile d'effectuer une réduction sensible du personnel de chemins de fer, et des causes diverses rendent improbable, et d'ailleurs très ardue, la diminution de ce chiffre formidable du budget de l'administration. Les dépenses pour le personnel représentaient 46 % des recettes en 1913-1914, 45 ½ % en 1918-1919, 63 1/3 % en 1919-1920 et 60 3/4 % en 1920-1921; le montant de ces dépenses, par rapport aux recettes, a par conséquent beaucoup augmenté.

Par suite de la forte augmentation des dépenses, le coefficient d'exploitation, qui était de 81,25 % des recettes en 1913-1914, est monté à 94,44 % en 1918-1919, à 137,49 % en 1919-1920 et à 138,88 % en 1920-1921.

Pour l'année 1921-1922, le projet de budget de l'administration des chemins de fer (y compris les services de la navigation et à l'exclusion des administrations spéciales et autonomes) prévoit 3.430 millions de recettes ordinaires et un chiffre égal de dépenses ordinaires égales. Il évalue à 471 millions les recettes et les dépenses extraordinaires, de sorte qu'il prévoit l'équilibre, sans charges ni déficit pour le Trésor. Le rapport explicatif sur le budget affirme que les prévisions de recettes ont été établies sur les bases suivantes: augmentation normale du trafic, application intégrale des relèvements de tarifs décidé antérieurement, une diminution sensible du prix du combustible et des autres matériaux et l'application pleine et entière des améliorations de traitements déjà concédées au personnel. Les dépenses pour le personnel sont fixées dans ce projet à un chiffre qui ne diffère pas beaucoup du chiffre de 1920-1921. Les dépenses de combustible ont été calculées sur la base du prix unitaire de 300 lires par tonne, chiffre certainement supérieur à celui du prix actuellement en vigueur. Ce dernier budget des chemins de fer prévoit donc l'équilibre entre les recettes et les dépenses pour l'année 1921-1922; au moment où le présent rapport est rédigé, aucun élément numérique n'a encore été publié qui permette d'apprécier d'une manière sûre les résultats de la gestion en cours; mais il est extrêmement probable que le compte pour 1921-1922 se clôturera avec un déficit assez important, parce que la crise économique a réduit les recettes d'une manière sensible, et les dépenses pour le personnel et pour les réparations du matériel semblent surpasser de beaucoup les évaluations budgétaires. Le jour où la gestion des chemins de fer ne sera plus une charge pour le Trésor de l'Etat n'est pas encore proche.

Dans l'annexe N° 4 au présent rapport, nous donnons sur le service des chemins de fer de l'Etat en 1919-1920, 1920-1921 et 1913-1914 quelques chiffres statistiques qui serviront à compléter ceux que nous avons déjà cités.

Services des postes, télégraphes et téléphones.

La guerre a modifié de la même manière que pour les chemins de fer, les résultats financiers de l'exploitation du service des *postes et télégraphes.*

Avant la guerre, les recettes de l'administration des postes, télégraphes et téléphones étaient supérieures aux dépenses, de sorte que le Trésor encaissait un bénéfice assez considérable. On se plaignait cependant déjà de la lourdeur de la machine administrative, de la complication des services et du mauvais rendement du personnel. Pour l'année qui a précédé la guerre (exercice 1913-1914), les recettes totales de l'administration postale se sont élevées à 153 ½ millions et les dépenses à 148 millions. Les recettes avaient donc tendance, dans les années qui précédèrent immédiatement celle-ci, à croître rapidement (dix années auparavant, en 1903-1904, les recettes n'avaient été que de 93 millions), malgré les réductions de tarifs opérées à plusieurs reprises. La guerre a provoqué une augmentation considérable des dépenses, supérieure en valeur à la dépréciation correspondante de la monnaie. Nous donnons ci-après les recettes et les dépenses pour les années 1919-1920 et 1920-1921. Elles atteignent des chiffres plus élevés que ceux que nous avons cités plus haut:

	En milliers de lires	
	1919-1920	1920-1921
Recettes.	361.637	531.779
Dépenses	648.360	956.611
Déficit	286.723	424.841

Le déficit est par conséquent assez considérable. On a beaucoup augmenté les tarifs en février 1921: les tarifs postaux, de 60 % en moyenne, et les tarifs télégraphiques de 20 %. Des relèvements de tarifs encore plus importants ont été à plusieurs reprises appliqués aux services télé-

phoniques et, postérieurement aux dates que nous avons indiquées, des modifications partielles ont encore été introduites dans quelques services; elles ont eu pour résultat de restreindre dans une certaine mesure le nombre des correspondances, ce qui permet de supposer que d'autres relèvements de tarifs ne se justifieraient pas par leur rendement immédiat. Malgré la hausse des tarifs, l'administration des postes, télégraphes et téléphones est encore en déficit. Le projet de budget du Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones a été remanié récemment dans de notables proportions, afin de permettre d'établir le « bilan économique de l'administration » pour l'année 1922-1923. On y trouve les résultats prévus pour les services et des chiffres qui ne sont pourtant pas comparables à ceux que nous avons empruntés au bilan (bilancio de competenza). Ce « budget économique » prévoit pour 1922-1923 une dépense totale de 962 millions et 794 millions de recettes, ce qui fait ressortir la perte nette à 168 millions; le coefficient d'exploitation s'élève par conséquent à 121 %, tandis que le compte d'exploitation de l'année 1907-1908 laissait apparaître un coefficient de 75 %. On a donc passé d'un bénéfice de 25 % à une perte de 21 %. Ce résultat désastreux est surtout imputable, pour cette administration comme pour les autres, aux énormes dépenses faites pour le personnel. Ces dépenses représentaient en 1907-1908, 49 % et en 1922-1923, 65 % des dépenses totales. En 1907-1908 le chiffre des salaires s'élevait à 54,3 millions; il atteignait en 1922-1923 630,9 millions. L'augmentation des dépenses pour le personnel a été très rapide au cours de ces dernières années; elles ont passé de 458,1 millions en 1919-1920 à 665,4 millions en 1920-1921. Les variations ultérieures de ce chapitre sont liées au plan général d'organisation du personnel de l'Etat.

Le nombre des agents de l'administration des postes, télégraphes et téléphones tend à augmenter pour les mêmes raisons qui ont fait augmenter le nombre des agents de chemins de fer. Au début de 1915, le nombre de ces agents était de 40.690 et en avril 1921 de 49.576. Sur ce nombre, l'effectif des agents temporaires a passé de 2.318 à 12.189. La réduction de ces services ne pourra se faire que grâce à l'adoption de mesures tendant à augmenter le rendement du personnel et à l'abandon, par l'administration, des services qui rapportent le moins et leur transfert à l'industrie privée.

Emprunts d'Etat.

Opérations financières extraordinaires au cours des diverses phases de la guerre et de l'après-guerre.

Les chiffres donnés dans les pages précédentes sur l'administration des finances accusent, spécialement pendant les dernières années de guerre et les premières années de paix, malgré l'augmentation considérable des impôts, des différences importantes entre les recettes et les dépenses. Il a donc fallu, pour combler ces déficits, avoir recours à des opérations financières extraordinaires, sous forme d'emprunts de différente nature.

Le premier des deux tableaux ci-après indique, pour chacun des exercices financiers et jusqu'au mois de décembre 1921, le montant des dettes de différente nature qui ont été contractées par l'Etat. Le second tableau donne un résumé de la situation générale au point de vue des dettes d'Etat au 31 décembre 1921.

Le premier tableau montre que les nouveaux emprunts ont, au cours des différents exercices financiers, atteint des montants très élevés. Il y a lieu de signaler tout particulièrement le chiffre de 20 milliards réalisé au cours de l'exercice 1918-1919. Après avoir atteint ce maximum, le produit des emprunts qui ont suivi a été en décroissance et il est descendu jusqu'au chiffre de 5 milliards 863 millions pour le semestre juillet-décembre 1921. Cette dernière somme ne semble pas correspondre aux prévisions faites au sujet des résultats généraux du budget 1921-1922; il faut pourtant tenir compte de la diminution assez sensible du produit des emprunts contractés au

cours du second semestre de cet exercice et de l'importance des fonds existant dans les caisses du Trésor.

Le premier tableau montre également que c'est seulement jusqu'au début de l'année 1921 que les emprunts ont été émis sous la forme consolidée. L'émission de titres d'emprunt consolidé a été close après le sixième emprunt national, qui a eu lieu dans les premiers mois de 1920 avec un succès remarquable. Dans la suite, les emprunts n'ont plus, en général, revêtu la forme que de bons du Trésor de types variés, à échéances plus ou moins lointaines. La majorité de ces bons consiste en bons ordinaires à court terme qui, pendant l'exercice 1920-1921, ont dépassé la somme de 10 milliards et se sont élevés, pendant le semestre juillet-décembre, au chiffre de 5 milliards; l'émission de bons du Trésor ordinaires est devenue, pour la période envisagée dans le présent rapport, la base des ressources financières du Trésor. Ces bons ne sont pas considérés comme des titres relevant de la dette flottante et destinés uniquement à régulariser le service de caisse et à combler la différence d'échéance entre les dépenses et les recettes; ils constituent des titres provisoires de dette qui attendent une réorganisation. Ces titres provisoires ont atteint actuellement un chiffre considérable et cette dette est une source de sérieuses difficultés pour la politique financière italienne. Les conditions difficiles du marché financier qui ont, ces derniers temps, provoqué une baisse sensible des titres à revenu fixe jusqu'à un niveau inférieur au prix d'émission, s'opposent à toute tentative d'un nouvel emprunt consolidé. La politique fiscale, si discutée pendant ces dernières années, et particulièrement l'introduction de la transformation obligatoire des valeurs en titres nominatifs, a certainement contribué à la dépréciation des valeurs. Les bons du Trésor des différentes catégories ne sont pas assujettis à cette règle. Ce privilège, ainsi que leur échéance, à court terme, qui empêche des dépréciations exagérées, en ont, jusqu'à présent, facilité le placement, soit auprès des particuliers, soit auprès des institutions de crédit. Il y a lieu de noter que le placement auprès des institutions de crédit a eu parfois comme résultat l'augmentation de la circulation bancaire proprement dite, pour les besoins du Trésor, au lieu d'une émission proprement dite faite pour le compte de l'Etat. Les chiffres donnés prouvent que les bons à court terme sont plus appréciés que les bons à trois ou cinq ans, quoique ces derniers produisent un intérêt plus élevé. Pendant les premiers mois de 1922, l'affluence sur le marché financier d'argent en quête de placement, pour lequel on ne voulait pas de valeurs industrielles, a amené la réduction du taux de capitalisation des valeurs à revenu fixe et, par suite, des rentes d'Etat. Ces conditions nouvelles ont permis de réduire sensiblement le taux d'intérêt des nouveaux bons émis. L'amélioration de la situation financière de l'Etat et l'importance de l'encaisse du Trésor ont permis de limiter à un chiffre relativement peu élevé, 350 millions, le total des bons ordinaires à placer mensuellement. Pendant l'année 1920-21, il a été émis un milliard de bons septennaux destinés à fournir des fonds pour la réparation des dommages de guerre. Ces bons, tout en produisant un intérêt de 5 % sur leur valeur nominale, donnent en outre le droit de participer à des tirages de lots très importants. Ces bons jouissent de la faveur du public, si bien que leur prix en Bourse a très rapidement et très sensiblement dépassé leur prix d'émission. Une nouvelle émission de bons septennaux du même genre a eu lieu en avril 1922, à un prix notablement supérieur au précédent; la souscription a été couverte rapidement et facilement. Le système des lots pourra être adopté d'une façon systématique à l'avenir pour d'autres opérations, d'une importance relative, destinées à consolider partiellement les emprunts à court terme.

Les chiffres du premier tableau montrent qu'à partir de l'exercice 1920-21, on n'a plus eu recours que d'une façon très restreinte à l'émission de billets. Les dettes contractées auprès des Gouvernements américain et britannique s'élèvent, au taux de la parité monétaire de la livre sterling et du dollar, à la somme de 21.245 millions; au taux du change actuel, ce chiffre serait naturellement beaucoup plus élevé. Ces emprunts ont cessé pendant les premiers mois de 1919 et les sommes dont se sont accrues les dettes ne proviennent que des intérêts capitalisés. La dette totale de l'Etat, à la fin de l'année 1921, s'élevait à 112.026 millions, alors que le 30 juin 1914 elle n'était que de 15.706 millions. Ce chiffre considérable comporte les dettes contractées auprès des gouvernements étrangers, dettes dont le maintien fait l'objet de vives discussions.

TABLEAU DES EMPRUNTS NATIONAUX ET DES BONS DU TRÉSOR ÉMIS PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUILLET 1914 AU 31 DÉCEMBRE 1921.
AVANCES EN BILLETS DE BANQUE CONSENTIES PENDANT CETTE MÊME PÉRIODE PAR LES INSTITUTS D'ÉMISSION.

Exercice	Emprunts nationaux	Avances en billets de banque	Bons du Trésor					Total
			Ordinaires et pour fournitures militaires	Spéciaux à l'étranger et crédits ouverts par le Gouvernement des Etats-Unis (a)	Quinquennaux	Trienaux	Septennaux	
1914-15	1.000.000.000	960.879.647	21.226.000	—	—	—	—	1.982.105.647
1915-16	3.628.831.100	294.986.672	384.063.500	2.275.469.800	—	—	—	6.583.351.072
1916-17	3.985.473.600	410.000.000	3.334.570.000	3.259.666.200	312.074.100	—	—	11.301.783.900
1917-18	6.108.086.900	3.250.000.000	2.883.618.500	5.935.675.800	900.185.300 −188.677.100 b	—	—	18.888.889.400
1918-19	137.000.000	1.129.008.976	8.042.797.000 d	7.735.179.200	2.666.077.725	218.631.100	—	19.928.694.001
1919-20	21.097.460.800	1.390.000.000	−216.447.500 c −5.614.184.500	1.060.068.152	1.300.982.600 −2.095.485.175 c	264.145.900 −126.434.100 c	—	17.060.106.177
1920-21	—	102.105.000	10.278.857.000	591.874.519	850.696.250	156.581.000	1.000.000.000	12.980.113.769
1921-22	—	—	4.999.985.500	387.379.200	475.629.400		—	5.862.994.100
	35.956.852.400	7.536.980.295	24.114.485.500	21.245.312.871	4.734.407.000		1.000.000.000	94.588.038.066
			51.094.205.371					

N. B. — Les bons quinquennaux 4 % ne figurent plus, car ils sont tous venus à échéance.
Le montant des billets d'Etat en circulation au 31 décembre 1921 était de 2.545.364.290, y compris 277.692.000 de bons de caisse représentant la contre-valeur de monnaie divisionnaire d'argent.

a) Les devises étrangères sont évaluées au pair.
b) Diminution résultant de souscriptions au 5me emprunt national.
c) Diminution résultant de souscriptions au 6me emprunt national.
d) Différence entre les aliénations et les remboursements effectués pour l'année 1919-1920.

SITUATION DE LA DETTE DE L'ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 1921

(En millions de lires).

1. Dette ancienne antérieure au 1er août 1914, montant au 1er août.	14.839	
Bons du Trésor 4 % et autres titres remboursés	1.461	13.378
2. Emprunts nationaux pendant la guerre:		
Premier, deuxième et troisième emprunts . . .	4.628	
Quatrième emprunt	3.986	
Cinquième »	6.245	
Sixième »	21.091	35.950
3. Bons du Trésor ordinaires.		24.494 [1]
4. Bons du Trésor (quinquennaux, triennaux, septennaux).		5.734
5. Circulation d'Etat à l'exception des bons de caisse.		2.267
6. Circulation de billets de banque pour le compte de l'Etat.		8.504,8
7. Bons du Trésor à l'étranger et crédits du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique calculés au pair.		21.245,3
8. Fonds de la Caisse des Dépôts et prêts en comptes-courants produisant l'intérêt		452,6
Total.		112.025,7

[1] Somme qui comprend aussi 380 millions de bons ordinaires en circulation au 1er août 1914.

Deuxième partie.

MESURES MONÉTAIRES.

La situation monétaire en Italie au cours de ces dernières années.

Développement de la circulation.

Nous reproduisons ci-dessous un tableau indiquant en millions de lires, à la fin de chacun des mois désignés, le montant des billets en circulation (billets émis par les banques pour leur propre compte et pour le compte de l'Etat), ainsi que le montant des billets mis directement en circulation par l'Etat (à l'exclusion des « bons de caisse » qui, le plus souvent, remplacent simplement les pièces d'argent).

	Billets émis par les banques			Billets émis par l'Etat	Total général
	pour leur propre compte	pour le compte de l'Etat	Total		
Juillet 1914	2.265	—	2.265	499	2.764
Décembre »	2.201	735	2.936	657	3.593
Juin 1915	2.243	1.613	3.856	766	4.622
Décembre »	1.899	2.069	3.968	1.082	5.050
Juin 1916	2.158	2.158	4.316	1.135	5.451
Décembre »	2.458	2.554	5.012	1.317	6.330
Juin 1917	2.521	3.295	5.816	1.460	7.276
Décembre »	2.592	5.833	8.425	1.749	10.174
Juin 1918	3.590	6.481	10.071	1.972	12.043
Décembre »	4.585	7.166	11.750	2.124	13.874
Janvier 1919	4.307	7.193	14.496	2.124	13.620
Février »	3.967	7.407	11.374	2.164	13.538
Mars »	3.953	7.763	11.717	2.191	13.908
Avril »	3.907	8.330	12.236	2.268	14.504
Mai »	3.921	8.151	12.072	2.271	14.344
Juin »	4.255	8.026	12.281	2.271	14.552
Juillet »	4.879	8.007	12.885	2.271	15.156

	Billets émis par les banques			Billets émis par l'Etat	Total général
	pour leur propre compte	pour le compte de l'Etat	Total		
Août 1919	4.567	8.639	13.206	2.271	15.477
Septembre »	4.735	9.250	13.985	2.271	16.256
Octobre »	4.530	10.696	15.227	2.271	17.498
Novembre »	4.825	10.774	15.599	2.271	17.870
Décembre »	5.651	10.630	16.281	2.271	18.553
Janvier 1920	4.920	10.714	15.635	2.270	17.905
Février »	4.848	10.599	15.447	2.270	17.717
Mars »	5.475	10.456	15.932	2.270	18.202
Avril »	6.029	10.401	16.430	2.270	18.700
Mai »	6.459	10.402	16.861	2.270	19.131
Juin »	7.484	10.333	17.817	2.270	20.087
Juillet »	7.615	10.284	17.899	2.269	20.168
Août »	7.431	10.524	17.955	2.269	20.224
Septembre »	8.231	10.682	18.912	2.260	21.181
Octobre »	8.361	10.940	19.301	2.269	21.570
Novembre »	8.577	10.899	19.476	2.269	21.745
Décembre »	8.989	10.743	19.732	2.269	22.001
Janvier 1921	8.672	10.591	19.263	2.269	21.532
Février »	8.618	10.308	18.926	2.269	21.195
Mars »	8.759	10.005	18.764	2.269	21.033
Avril »	8.677	9.601	18.278	2.269	20.547
Mai »	8.809	9.220	18.029	2.269	20.298
Juin »	9.437	8.722	18.159	2.268	20.427
Juillet »	9.433	8.507	17.940	2.268	20.208
Août »	9.490	8.352	17.841	2.268	20.109
Septembre »	9.727	8.430	18.156	2.268	20.424
Octobre »	9.746	8.554	18.300	2.268	20.568
Novembre »	9.436	8.486	17.922	2.268	20.190
Décembre »	10.704	8.505	19.209	2.268	21.477

Le montant total du papier qui circulait en Italie, à la veille de la guerre, soit: 2.764 millions (chiffre déjà excessif, qui témoigne d'une dépréciation virtuelle de la monnaie légale par rapport à l'étalon d'or), s'est élevé petit à petit jusqu'à 13.874 millions à la fin de 1918, peu après la cessation des hostilités; ce mouvement ascensionnel s'est poursuivi dans la suite, et on constatait une circulation fiduciaire de 18.553 millions à la fin de 1919, de 22.001 à la fin de 1920 et de 21.477 millions à la fin de 1921. Si l'on compare la somme des billets en circulation à la fin et au début de chaque année, on trouve que l'augmentation a été de 30 % en 1914 (5 mois), de 40,6 % en 1915, de 25,3 % en 1916, de 60,2 % en 1917, de 36,8 % en 1918, de 33,7 % en 1919, de 18,6 % en 1920, pour faire place, en 1921, à une légère régression de 2,2 %. Si l'on exprime par 100 le volume de la circulation totale, à la fin de juillet 1914, on obtient, pour la fin des années suivantes, les index: 120 pour 1914, 183 pour 1915, 229 pour 1916, 367 pour 1917, 502 pour 1918, 670 pour 1919, 796 pour 1920, 777 pour 1921; à propos du chiffre final de 1921, il y a lieu de se souvenir qu'une grosse inflation de la circulation, de nature purement transitoire, s'est produite

dans les derniers jours de décembre, comme conséquence de la grave panique provoquée par la déconfiture de la Banque Italienne d'Escompte.

Diverses formes de circulation.

Ainsi que notre tableau le fait apparaître, le papier circulant en Italie peut être divisé en trois catégories. Il existe tout d'abord un groupe relativement modeste de petites coupures (5, 10 et 25 lires) émises directement par l'Etat; ces coupures, qui formaient un total d'environ un demi-milliard avant la guerre, se sont élevées, à plusieurs reprises pendant les hostilités, jusqu'aux environs de 2.300 millions, niveau auquel elles se sont à peu près maintenues dans la suite; une autre catégorie de bien plus grande importance est constituée par les billets émis par les banques, pour le compte de l'Etat; une partie de ces billets (485 millions) représente les avances rendues obligatoires par le texte de loi primitif sur les établissements d'émission Les banques, pour faire face à ces avances, émettent des billets, garantis jusqu'à concurrence du tiers de leur valeur par une réserve métallique, et reçoivent de l'Etat un intérêt de 1 ½ % par an. Une autre partie de ces billets est constituée par ce qu'on appelle les avances extraordinaires au Trésor; ces avances sont allées en augmentant progressivement jusqu'en juin 1918, où elles atteignirent 4.850 millions et ne subirent depuis aucune modification. Ces billets ne sont garantis par aucune réserve métallique et le Trésor ne paie aux banques qu'un intérêt minime (1 ¼ % par an), purement à titre de remboursement des frais occasionnés par la fabrication des billets. Un autre milliard de billets, qui représentent un type d'avances identique au précédent dans son essence, a été émis en 1919, en vue de permettre le retrait d'une quantité égale de bons du Trésor, pris par les banques d'émission. Toujours sous la rubrique d'avances extraordinaires, il a été émis environ 800 millions de billets, destinés à servir à l'échange des couronnes austro-hongroises qui circulaient dans les territoires libérés et à permettre aux banques d'avancer des fonds sur le dépôt de bons émis par l'ennemi dans les territoires envahis (Cassa veneta). Les billets appartenant aux catégories énumérées jusqu'ici étaient destinés aux besoins généraux du Trésor; d'autres quantités de billets ont été émises et transférées au Trésor en vue de destinations spéciales; à cette catégorie appartient, en première ligne, une émission de 700 millions de billets désignés, dans les bilans des banques, sous la rubrique singulière de « Billets fournis au Trésor ». Cette émission a eu lieu au début de la guerre et a servi, en grande partie, à permettre aux caisses de dépôts et de prêts de consentir des emprunts aux communes, en vue de l'exécution de travaux publics.

Une dernière catégorie fort importante de billets a été émise et livrée à l'Etat, en vue de lui permettre d'accorder à diverses institutions (caisses d'épargne, coopératives, établissements de crédit agricole, établissements de crédit pour la reconstitution de la Vénétie et du Trentin, etc.) les fonds ou les crédits dont elles avaient besoin, ou de subventionner les opérations économiques temporaires entreprises par l'Etat (achats de blé, de matériel de guerre, de combustibles, etc., etc.). Cette dernière catégorie est celle qui a le plus varié, surtout dans la seconde partie de la période envisagée; certaines avances destinées à des institutions diverses, après avoir pris une certaine ampleur, se sont réduites ou même éteintes, et la récente amélioration des finances de l'Etat a permis au Trésor de faire face, avec ses propres moyens, à des besoins qui, auparavant, auraient nécessité des émissions spéciales de billets. Il y a eu également de grosses fluctuations dans la catégorie des billets émis pour faire face aux opérations de ravitaillement: inflation au moment de l'achat des marchandises, déflation au moment de leur cession; on peut affirmer à ce sujet que cette circulation de billets, provoquée par l'Etat, ne faisait que remplacer une circulation qui, si l'Etat n'était pas intervenu lui-même dans ces transactions se serait également effectuée pour permettre les échanges privés correspondants. Mais il est certain que les opérations commerciales de l'Etat nécessitent l'emploi d'une masse monétaire supérieure à celle qui est absorbée par les affaires traitées par des particuliers, l'Etat ayant moins recours que ceux-ci aux instruments ordinaires de crédit.

Notre tableau montre que les billets mis en circulation pour le compte de l'Etat ont subi une inflation assez notable, jusqu'à la fin de l'année 1919, par suite de la situation difficile des finances

de l'Etat; sous une forme ou sous une autre, cette inflation servait à combler le déficit des recettes de l'Etat. Pendant l'année 1920, l'inflation pour le compte de l'Etat a été presque nulle. En 1921, il n'y eut aucun changement dans le montant des billets émis à titre d'avances statutaires et extraordinaires et de prestations à la caisse de dépôts et de prêts; d'un autre côté, le montant des billets émis pour faire des avances à diverses institutions ou en vue du ravitaillement subit une diminution et passa de 2.904 à 666 millions, surtout à la suite des réformes apportées par l'Etat dans la gestion du ravitaillement. On peut s'attendre à une nouvelle réduction de cette catégorie de billets dans un temps prochain, tandis qu'il ne pourrait se produire de diminution sur les autres catégories qu'à la suite d'une opération de trésorerie extraordinaire ou si, ce qui est actuellement assez improbable, les recettes de l'Etat accusaient un gros excédent par rapport aux dépenses.

Si l'on veut juger des variations auxquelles ont été soumises la circulation des billets émis pour les besoins de l'Etat et celle des billets émis par les banques pour leurs propres besoins, il convient toutefois de noter qu'une proportion, peut-être très considérable (à certaines époques), des billets mis en circulation soi-disant pour le commerce, n'a été émise en apparence que pour les besoins des transactions économiques ordinaires, et en réalité pour faire face aux besoins de l'Etat sous forme d'escomptes ou de souscriptions aux bons du Trésor, ou pour combler d'autre manière les déficits du compte afférent au service de trésorerie provinciale (service assuré par la Banque d'Italie). Il s'est toujours produit une inflation particulière des billets émis par les banques pour leurs propres besoins au moment des émissions d'emprunts nationaux; c'est un fait dûment observé que la souscription aux emprunts provoque une inflation caractéristique du crédit par suite de la pratique des avances bancaires, dont les théoriciens dans leurs études économiques sur la période de guerre ont tant de fois signalé les dangers. La relation qui existe entre l'inflation des billets émis par les banques pour leur propre usage et les besoins du Trésor a été tellement marquée pendant la guerre et dans la période qui a immédiatement suivi que d'aucuns n'ont cessé d'affirmer qu'il était désormais inutile de faire une distinction entre les deux genres d'émission. Les chiffres fournis par notre tableau montrent que la circulation dite commerciale (billets émis par les banques pour leur usage propre) n'a subi que de faibles oscillations jusque vers la fin de la guerre et qu'elle a même accusé, à de certains moments, une tendance marquée vers une réduction: ce processus correspondait à la diminution du volume des affaires et au rôle assumé par l'Etat de centre de la vie économique nationale.

L'inflation survenue en 1919 a été due à la crise provoquée sur le marché financier par l'annonce de nouveaux impôts extraordinaires, par les études et les nouvelles exagérées répandues à ce sujet pendant les mois d'été; il se produisit alors une thésaurisation extrêmement importante de billets, très supérieure à celle, pourtant notable, qui s'était produite, dans des proportions variables, au début de la guerre. Il y eut aussi, pendant un certain temps, une exportation de billets (et de chèques) à l'étranger, en vue d'éviter l'impôt sur les successions. L'importante inflation des billets émis par les banques pour leurs propres besoins survenue en 1920 a été provoquée, dans la première moitié de l'année, en partie par les opérations relatives à l'emprunt national et, après, par les besoins du Trésor et la demande continue de crédit qui a caractérisé le début de la crise économique L'inflation notable survenue en 1921 a été également due à la crise économique, ainsi qu'au volume considérable et toujours croissant du portefeuille et des avances accordées aux entreprises industrielles, commerciales et bancaires pour les soutenir dans des temps critiques. Dans les derniers jours de décembre 1921 et en janvier 1922, il se produisit une augmentation soudaine du volume des billets émis pour le compte du commerce; il s'agissait de faire face au bouleversement provoqué par la suspension des paiements de la Banque Italienne d'Escompte; les gros retraits de fonds effectués par les déposants dans les établissements de crédit de toute espèce, pendant ces jours là, provoquèrent de grosses opérations de réescompte et d'avances sur lettres de change, bons du Trésor et autres titres et, par suite, une importante émission de billets. Ces billets ne tardèrent du reste pas à reprendre le chemin des guichets des banques, au fur et à mesure que la confiance se rétablissait.

Phénomènes du crédit.

Il faudrait de grands développements pour retracer l'évolution des phénomènes relatifs au crédit qui se sont manifestés au cours de ces dernières années.

Les banques d'émission.

Pendant la guerre, les banques d'émission assumèrent de façon spéciale les fonctions d'organes du Trésor chargés de régler la circulation, de fournir les fonds nécessaires aux opérations économiques de l'Etat, de contrôler le marché des devises étrangères, de réaliser les emprunts: leur fonction normale d'établissements de crédit se trouva notablement réduite, soit en raison des changements apportés par la guerre dans le mouvement des affaires, soit en raison de la concurrence des banques ordinaires. Lorsque la première période anormale qui suivit la guerre fut passée, les opérations de crédit reprirent dans les établissements d'émission avec une augmentation des opérations d'escompte et des avances; cette activité se poursuivit jusqu'aux premiers symptômes de la crise économique; la phase préliminaire d'une crise est, en effet, toujours caractérisée par une demande fièvreuse d'argent; la libéralité avec laquelle les banques d'émission accordent des fonds contribue à atténuer les oscillations brusques du mouvement économique, à adoucir les premières répercussions de la crise et à retarder l'apparition de la phase aiguë.

Les banques ordinaires.

Le mouvement du crédit dans les banques ordinaires évolua de façon très variée au cours de ces années. Comme on le sait, au début de la guerre, au moment de la crise mémorable déterminée par le bouleversement soudain de toutes les conditions de la vie économique, il se produisit un resserrement caractérisé du crédit, provoqué par un sentiment de défiance générale et par la substitution des transactions au comptant aux transactions à terme; puis, pendant un certain temps, l'activité commerciale resta très restreinte, bien qu'on vît déjà se dessiner le gros afflux caractéristique d'argent dans les banques, résultat de l'inflation monétaire; lorsque cette première phase de la crise économique déterminée par la guerre fut terminée, au moment de la reprise intense des affaires provoquée par des commandes considérables et rémunératrices en produits destinés aux armées, les grandes banques ordinaires virent s'accroître le volume des opérations se rapportant à ces affaires et, à la faveur de cette recrudescence de production et d'échanges provoquée artificiellement par la hausse des prix, ces banques se livrèrent de nouveau plus ou moins, à des opérations importantes de crédit mobilier; c'est ainsi qu'on assista pendant un certain temps à une reprise notable de la sp culation sur les valeurs et à de fréquentes émissions, destinées à la création de nouvelles sociétés ou à l'extension de sociétés existantes. Cette activité intense, en vue de fournir les fonds nécessaires à l'industrie, se poursuivit assez inconsidérément dans certains établissements, même après la cessation des hostilités, alors qu'on pouvait déjà apercevoir les symptômes précurseurs de la crise et qu'il eût été opportun d'adopter une politique de réserve et de prudence; c'est à ce manque de prévoyance, à cette erreur consistant à croire que la conclusion de la paix provoquerait, à brève échéance, une grande expansion du commerce et de l'industrie, qu'est dû le désastre de la Banque Italienne d'Escompte; l'apparition de la crise, escortée d'une baisse des prix, d'une diminution de la demande, de l'arrêt des entreprises nouvelles, provoqua une dépression très sérieuse, particulièrement dans la grande industrie, rendant ainsi très difficile la situation de beaucoup d'entreprises à l'égard desquelles certaines banques s'étaient montrées trop prodigues de crédit. Dans la seconde moitié de 1921 et dans les premiers mois de 1922, les grandes banques adoptèrent une politique visant à augmenter la liquidité de leurs ressources, à resserrer le crédit et à réduire leur portefeuille.

Les vicissitudes par lesquelles a passé la politique du crédit pendant et depuis la guerre ont eu des répercussions caractéristiques sur le mouvement des dépôts: l'afflux des fonds dans les banques subit une forte contraction à l'ouverture des hostilités, puis reprit graduellement, pour atteindre de très fortes proportions au fur et à mesure que le papier monnaie se déversait

sur le marché: certains arrêts dans la progression des dépôts furent parfois déterminés par des accès de défiance ou des mouvements de panique; puis, de nouveau, la crise économique et bancaire provoqua une diminution notable du chiffre des dépôts. Une grosse partie de l'argent qui affluait dans les banques, en quantités supérieures aux demandes de crédit, fut placée en bons du Trésor; ces titres trouvèrent dans le portefeuille des banques un placement non apparent qui atteignit, dans certains cas, quelques milliards. Cette énorme absorption de bons du Trésor, soit par voie de soucsription directe, soit par voie d'escompte ou d'avances, a contribué à augmenter le volume des billets émis par les banques à leur propre compte pour les besoins du Trésor. La crise économique et la crise du crédit aboutirent finalement à un grand resserrement dans cette section du portefeuille des banques, et la réduction du taux de l'intérêt de ces bons ne recommande plus un pareil placement.

La guerre, en donnant une forme et une impulsion nouvelles au crédit mobilier et en dirigeant pour quelque temps dans un sens nouveau l'activité des banques d'émission, a renforcé l'influence prépondérante des grandes banques ordinaires sur la vie économique de la nation et a favorisé leur expansion. L'importance nouvelle prise par les opérations sur les changes et par les rapports avec la haute banque internationale a provoqué la création de succursales ou de filiales à l'étranger, ou la conclusion d'accords avec des banques étrangères.

La crise du crédit qui s'est manifestée au début de la guerre a suggéré l'idée du Consortium, constitué en vue de consentir des avances sur des valeurs industrielles ou sur des marchandises offertes en garantie; l'influence de cette institution sur le crédit n'a guère eu d'importance que dans les tout premiers temps de la guerre, pendant la période de tension provoquée par la défiance générale; la crise économique a finalement donné un regain d'importance et d'activité au Consortium en lui fournissant l'occasion de procéder à une forte augmentation de capital, notamment afin de faire face à la situation difficile dans laquelle beaucoup d'entreprises se trouvèrent placées, à la suite du krach de la Banque d'Escompte.

Divers effets de l'inflation et de la déflation monétaire.

Le marché financier: développement des prix des valeurs à rendement fixe et à rendement variable.

L'inflation fiduciaire et les autres facteurs essentiels, auxquels la vie économique de la période de guerre doit ses traits distinctifs, ont imprimé une allure particulière au marché des titres. La dépréciation progressive de la monnaie a eu des conséquences différentes sur le marché des titres à revenu fixe et sur celui des titres à revenu variable. Cette dépréciation, par le jeu de facteurs bien connu, aboutit à un relèvement du taux de l'intérêt et, en même temps, à un relèvement du taux de capitalisation adopté pour déterminer la valeur des biens donnant un revenu constant. Un pareil relèvement du taux de capitalisation équivaut évidemment à une diminution correspondante de la valeur des capitaux; c'est pour cela que les titres à revenu fixe ont vu décliner leurs cours en bourse pendant les années de guerre et d'après guerre, au fur et à mesure que le volume de la circulation du papier allait en grossissant; cette baisse resta quelque temps stationnaire lorsque l'inflation tendit à se stabiliser et fit même place à un mouvement en sens inverse lorsque les signes d'une déflation commencèrent à apparaître. D'autres facteurs, des facteurs politiques notamment, influèrent naturellement de façon plus ou moins transitoire sur la marche des cours. C'est à ces facteurs qu'il faut attribuer le phénomène caractéristique d'un taux de capitalisation anormalement élevé pour le titre principal émis pendant la guerre, résultat d'une crainte anticipée de réduction du revenu; l'annonce d'une mesure rendant obligatoire la mise au nominatif des titres eut une influence analogue sur le taux de capitalisation en général. Pour montrer le mouvement descendant du cours des valeurs à revenu

fixe, nous donnons ci-après des chiffres index établis sur les moyennes annuelles des principales valeurs émises par l'Etat, sous forme du prix en bourse d'une lire de revenu annuel.

1913	27.85
1914	26.94
1915	22.30
1916	22.55
1917	20.75
1918	19.24
1919	19.75
1920	16.47
1921	15.93

Pendant les premiers mois de 1922, au moment où la valeur de la monnaie accusait un mouvement marqué de reprise, il se produisit une hausse appréciable des cours des emprunts d'Etat.

Nous reproduisons ci-dessous les cours de fin de mois des deux types de rentes pendant les deux dernières années.

	Rente 3 1/2 %			Rente 5 %		
	1920	1921	1922	1920	1921	1922
Janvier	80,26	73,25	71,93	86,58	74,66	75,82
Février	79,73	73,56	73,66	86,47	75,25	78,37
Mars	79,31	72,19	69,77	86,43	75,32	77,—
Avril	79,31	73,42	70,75 [1]	85,55	79,13	77,98 [1]
Mai	79,34	73,87	—	84,48	79,60	—
Juin	75,72	72,73	—	77,96	78,67	—
Juillet	71,28	69,98	—	74,44	75,10	—
Août	69,09	70,75	—	74,14	75,90	—
Septembre	68,66	70,74	—	71,50	75,26	—
Octobre	66,25	72,27	—	68,06	77,03	—
Novembre	75,35	71,58	—	76,83	76,64	—
Décembre	74,04	71,65	—	75,94	76,98	—

A cette dépréciation, survenue au début de la guerre, des valeurs à revenu fixe émises par l'Etat, correspond une dépréciation analogue des titres émis par les administrations locales et les établissements de crédit foncier, ainsi que des obligations industrielles; sur ces dernières (qui n'ont pas un marché très actif en Italie), il se produisit même, au cours des années 1920 et 1921, pour les titres de certaines sociétés, une baisse encore plus marquée, en raison de l'augmentation des risques résultant de la crise économique.

Mais si l'inflation fiduciaire, en diminuant le pouvoir d'achat de la monnaie, tend à réduire peu à peu la valeur en bourse des titres à revenu fixe, cette inflation tend, en principe, à augmenter la valeur des titres à revenu variable. Ces titres représentent, en effet, les quotes-parts de l'actif d'entreprises industrielles, commerciales, bancaires, etc., constitué, en partie au moins, par des installations fixes, des marchandises et d'autres biens dont la valeur monétaire va en croissant à mesure que la circulation fiduciaire augmente; cette inflation fiduciaire s'accompagne également, en principe et toutes choses égales, d'ailleurs, d'une tendance à l'augmentation des bénéfices exprimés en unités monétaires et d'une autre, moins apparente, à l'augmentation des dividendes. C'est ainsi que, malgré l'influence du relèvement déjà noté du taux de capitalisation, le cours des actions en bourse (la période initiale de désordre économique une fois franchie) a eu, pendant la guerre et après l'armistice, une tendance nettement marquée à la hausse, parallèlement au développement de l'inflation monétaire. Ce mouvement ascensionnel a subi un premier arrêt dans la seconde moitié de 1919, puis un second dans les derniers mois de 1920, à la suite de la diminution des bénéfices que faisaient craindre ou qu'ont effectivement provoquée les grands

[1] 15 Avril.

conflits ouvriers et les nouvelles mesures fiscales; une baisse très sensible s'est manifestée depuis, en 1921 et 1922, parallèlement à la crise économique qui a considérablement augmenté les risques, au point de vue des bénéfices à recueillir des entreprises, et brusquement provoqué une grosse diminution du prix des matières premières, des objets manufacturés et du matériel d'installation; cette régression coïncide avec la déflation monétaire qui a commencé à se dessiner à la même époque. Les fluctuations du cours des titres à revenu variable se sont naturellement fait sentir davantage, tant dans la période de hausse que dans la période de baisse, sur les actions des grandes sociétés industrielles (sociétés minières, métallurgiques, mécaniques, etc.), soit en raison de l'instabilité plus grande de la valeur de l'actif de ces sociétés, soit en raison du chiffre très variable des bénéfices recueillis par ces entreprises.

Les nombres index suivants, calculés d'après le cours des actions d'un grand nombre de sociétés, mettent en lumière ce mouvement du marché des titres à revenu variable. Les indices particuliers se rapportant à un seul titre expriment simplement en % le rapport entre les cours de ce titre à la fin d'un mois donné et à la fin du mois de décembre précédent; les indices généraux ont été calculés suivant la méthode de la moyenne arithmétique pondérée, chaque société recevant un coefficient d'importance correspondant au capital versé à la fin de l'année précédente :

	1916	1917	1918
Décembre de l'année précédente.	100	100	100
Janvier	99,31 x 0,4	101,53 x 0,30	106,15
Février	98,04 x 0,04	102,79 x 0,10	106,12 x 0,03
Mars	99,97 x 0,9	101,18 x 1,31	103,81 x 1,18
Avril	100,52 x 1,7	102,34 x 2,13	108,47 x 1,86
Mai.	104,79 x 0,2	105,05 x 0,11	109,92 x 0,11
Juin	112,69	106,62 x 0,18	113,63
Juillet	111,70 x 0,6	115,52 x 0,41	127,03 x 0,10
Août	116,63	109,47	128,85 x 0,03
Septembre.	115,85 x 0,2	113,97 x 0,19	127,64 x 0,05
Octobre.	114,04 x 0,3	116,77 x 0,32	117,83 x 0,26
Novembre.	110,50	111,87	115,71
Décembre	107,84 x 0,1	113,76 x 0,11	109,85 x 0,03

	1919	1920	1921	1922
Décembre de l'année précédente	100	100	100	100
Janvier	99,10 x 0,21	102,75 x 0,22	94,23 x 0,38	96,61 x 0,26
Février	105,53 x 0,06	106,81 x 0,05	98,43 x 0,09	94,10 x 0,04
Mars	106,96 x 1,22	106,97 x 1,00	91,82 x 1,74	88,82 x 0,28
Avril	101,91 x 3,10	106,49 x 2,99	90,51 x 2,15	
Mai.	108,11 x 0,15	105,58 x 0,07	85,84 x 0,03	
Juin	110,02 x 0,12	94,87 x 0,23	80,76 x 0,01	
Juillet	105,19 x 0,28	87,57 x 0,20	78,71 x 0,57	
Août	100,97	86,86 x 0,09	82,87 x 0,01	
Septembre.	100,34 x 0,06	80,33 x 0,11	87,04 x 0,02	
Octobre.	96,02 x 0,32	73,62 x 0,18	91,07 x 0,37	
Novembre.	96,43	80,20 x 0,11	83,99 x 0,05	
Décembre	99,49	80,08	80,13	

N. B. — Les chiffres précédés du signe « x » correspondent au montant du dividende payé.

---

[1] A partir de 1919 on a appliqué des coefficients de correction aux sociétés dont le capital a été augmenté par l'émission de nouvelles actions.

Si nous considérons l'époque envisagée dans le présent rapport, nous constatons que tant au cours de l'année 1920 que de l'année 1921, il s'est produit une baisse d'environ 20 % par rapport au niveau atteint à la fin de l'année précédente et que le premier trimestre de 1922 accuse un nouveau recul de 11 %.

Nous donnons ci-dessous, réunis par catégories, les nombres index relatifs aux différents groupes de sociétés en décembre 1919, 1920 et 1921 et en mars 1922. Ces nombres partent tous de la même base (100), qui représente le niveau des cours en décembre 1918, au lendemain de la victoire:

	Décembre 1919	Décembre 1920	Décembre 1921	Mars 1922
Banques	109,36	103,17	94,19	90,47
Anciens chemins de fer [1]	92,09	62,21	50,84	52,09
Transports terrestres	85,28	70,86	58,45	61,46
Transports maritimes	103,64	83,61	53,97	47,56
Industries du coton	119,84	137,77	125,08	115,75
» du jute	95,00	118,18	102,15	108,27
» de la laine	104,06	101,47	118,41	118,35
» du lin et du chanvre	121,76	152,81	155,41	124,64
» de la soie	147,95	172,32	153,85	128,62
Mines	104,46	74,54	53,23	50,14
Usines sidérurgiques	87,93	47,45	17,77	13,95
Industries mécaniques	90,23	55,12	32,81	18,12
» automobiles	112,91	72,21	56,29	47,55
» électriques	93,95	67,68	67,95	68,36
» chimiques	93,54	80,26	58,98	54,66
Raffineries	107,23	108,91	101,54	96,92
Autres industries alimentaires	112,78	106,40	107,33	98,90
Aqueducs	100,28	87,13	90,35	87,06
Sociétés immobilières	105,07	100,63	100,64	93,23
Sociétés diverses	104,64	130,50	112,26	103,62
Index général	99,49	79,67	63,84	56,70

Les indices figurant dans la dernière colonne montrent combien sont rares les groupes de sociétés dont les actions atteignaient, en mars 1922, un cours supérieur à celui de la fin de 1918. Seules les sociétés textiles et les sociétés diverses se trouvent dans ce cas; pour certains groupes (raffineries, industries alimentaires diverses, sociétés immobilières) l'écart est peu accentué; par contre, les reculs successifs des actions sidérurgiques ont été des plus considérables et leur valeur actuelle représente à peine 14 % du cours atteint à la fin de 1918. Ces données sont significatives; elles montrent que la baisse a surtout porté sur les industries les plus atteintes par le marasme des affaires et par la crise.

Prix des marchandises: Variations dans le temps pour les diverses sortes de marchandises.

Ce n'est pas seulement entre l'inflation monétaire et le cours des titres qu'il existe, comme nous l'avons montré, une correspondance manifeste, mais encore entre cette inflation monétaire et le prix des marchandises de toute espèce. L'inflation fiduciaire se traduisit par un renchérissement considérable de toutes les denrées pendant la guerre et dans les premiers temps qui suivirent; puis le ralentissement de l'inflation aboutit, comme corollaire, à une certaine stabilité de la courbe des prix; actuellement il se produit une certaine baisse de prix qui coïncide avec le début de la déflation. Le parallélisme entre les deux phénomènes n'est ni complet ni immédiat, par suite du heurt et de la complexité même des forces qui opèrent dans le mécanisme de

[1] Compagnies qui, par le passé, exploitaient des réseaux de chemins de fer et à présent s'adonnent en partie à des opérations financières.

la vie économique au cours de la période agitée que nous traversons. On observe que, pour certaines marchandises, les prix témoignent d'un état d'inertie marqué, en sorte que les prix semblent varier à des degrés différents suivant le caractère technique ou économique des produits. Le niveau des prix des marchandises change, dans le temps, non seulement en raison de la masse de la monnaie en circulation, mais encore en fonction de la vitesse de circulation de cette monnaie et du volume des échanges. La vitesse de circulation a subi de fréquentes variations au cours de ces dernières années; elle s'était particulièrement ralentie au début de la guerre, puis, immédiatement après la guerre, à certains moments marqués de fortes agitations sociales, et enfin, de nouveau, lors de l'apparition de la crise économique: les ralentissements de la vitesse de circulation coïncident parfois avec la thésaurisation de billets, à l'intérieur généralement, mais quelquefois aussi à l'étranger. Le volume des échanges a subi des fluctuations diverses qu'il est impossible d'évaluer même approximativement, faute de statistiques; c'est surtout pendant la guerre et durant la crise que le volume des échanges a subi de sérieuses contractions.

On peut se faire une idée approximative du mouvement des prix de gros, en examinant les nombres index qui ont été établis par l'auteur de ce rapport pour une quarantaine de marchandises jusqu'à la fin de 1920. Les calculs ont été faits suivant le procédé de la moyenne arithmétique simple, en prenant pour base (100) le prix des marchandises pendant les cinq années 1901-1905. Les différences en % portées ci-dessous montrent comment s'est développée la hausse des prix, suivant ces indices, à partir du début de la guerre.

	Céréales et viandes	Autres aliments	Fibres textiles	Minéraux et métaux	Autres marchandises	Index général
Juillet 1914.	114,0	127,2	116,9	111,6	108,1	115,6
Décembre 1915 . . .	178,2	166,2	170,3	371,1	206,2	214,8
Diff. % entre juillet 1914 et décembre 1915.	+ **56,3**	+ **30,7**	+ **45,7**	+ **230,7**	+ **90,7**	+ **85,6**
Décembre 1916 . . .	205,7	198,7	278,8	594,2	243,7	214,6
Diff. % entre décem. 1915 et décem. 1916	+ **15,4**	+ **19,6**	+ **63,8**	+ **60,5**	+ **18,1**	+ **37,2**
Décembre 1917	322,9	276,5	515,5	871,9	384,0	459,4
Diff. % entre décem. 1916 et décem. 1917	+ **57,0**	+ **39,2**	+ **84,9**	+ **46,7**	+ **57,6**	+ **55,9**
Décembre 1918	366,0	418,4	584,3	520,9	509,5	468,9
Diff. % entre décem. 1917 et décem. 1918	+ **13,0**	+ **51,3**	+ **13,2**	+ **40,2**	+ **32,7**	+ **2,1**
Décembre 1919	420,4	544,9	793,5	706,4	477,1	576,2
Diff. % entre décem. 1918 et décem. 1919	+ **14,9**	+ **30,2**	+ **35,8**	+ **35,6**	+ **6,36**	+ **22,9**
Décembre 1920	577,8	775,6	813,8	1123,1	735,6	800,6
Diff. % entre décem. 1919 et décem. 1920	+ **37,4**	+ **42,3**	+ **2,6**	+ **59,0**	+ **54,2**	+ **38,9**
Diff. % entre juillet 1914 et décem. 1920	+ **406,8**	+ **509,7**	+ **596,2**	+ **860,7**	+ **580,5**	+ **592,6**

L'index global des prix des marchandises à la fin de 1920 était d'environ sept fois l'index d'avant-guerre, alors que la circulation du papier est plus de huit fois supérieure à celle de la fin de juin 1914.

En ce qui concerne le mouvement des prix au cours de la période 1920-1922, étudiée plus spécialement dans le présent travail, nous donnons ci-dessous des nombres indices mensuels formant une nouvelle série à partir de 1920 et se rapportant à un plus grand nombre de marchandises, exactement 76 pour 1920-1921 et 100 à partir de 1922.

Les nombres indices donnés séparément pour chaque groupe de marchandises sont des moyennes arithmétiques simples, mais nous indiquons en outre des indices généraux qui sont des moyennes géométriques simples des indices particuliers.

NOMBRE INDEX DES PRIX DE GROS DES MARCHANDISES EN ITALIE
(Base: la moyenne des prix de 1920).

	Denrées végétales	Denrées animales	Produits chimiques	Matières textiles	Minerais et métaux	Matériaux de construction	Produits végétaux divers	Marchandises diverses	Index général arithmétique	Index général géométrique
1920										
Janvier	86,2	81,2	64,2	95,3	75,9	72,0	93,5	78,2	81,25	79,8
Février	91,6	79,5	76,8	106,0	92,7	75,4	100,9	85,8	89,13	87,74
Mars	93,1	82,7	96,8	115,6	104,8	82,2	102,4	92,8	96,41	95,03
Avril	102,7	83,6	110,4	130,8	115,8	96,4	99,8	104,2	106,30	104,58
Mai	102,2	92,9	122,6	104,9	113,2	101,8	97,2	107,8	105,73	104,54
Juin	100,2	101,1	112,8	90,8	99,1	106,3	95,9	105,7	101,18	99,96
Juillet	96,8	100,3	100,0	88,3	95,5	108,4	90,2	104,9	97,77	97,11
Août	100,7	103,4	102,3	94,9	96,6	109,9	91,9	101,4	100,13	99,64
Septembre . . .	104,8	108,8	100,1	99,6	103,7	109,9	97,5	102,1	104,98	103,25
Octobre	107,1	108,0	103,4	97,9	106,5	112,8	100,5	105,4	105,47	105,03
Novembre. . . .	107,7	124,1	107,7	94,0	101,4	112,6	108,7	105,2	107,33	106,31
Décembre . . .	106,9	126,4	102,8	81,9	92,7	112,6	121,8	106,8	104,97	103,32
1921										
Janvier	106,7	120,7	98,1	77,4	88,2	113,3	128,4	107,1	102,89	100,65
Février	103,4	119,5	89,2	65,4	79,5	117,0	127,3	106,7	98,23	95,09
Mars	107,8	117,4	86,9	63,5	72,0	112,9	123,2	103,9	96,66	92,49
Avril	105,9	115,9	82,9	56,5	69,0	109,1	111,3	105,1	93,51	88,19
Mai	101,5	112,1	76,2	46,6	62,3	106,8	110,0	95,4	87,59	80,74
Juin	97,0	100,5	63,4	45,8	60,4	101,6	95,0	90,4	81,49	75,46
Juillet	99,8	109,3	64,9	53,6	60,0	94,6	91,6	86,5	83,28	77,73
Août	106,7	112,7	67,7	61,7	59,7	92,3	96,1	86,8	86,77	80,97
Septembre . . .	113,6	124,8	71,2	75,2	58,9	90,9	102,2	92,9	92,89	86,54
Octobre.	115,8	128,5	74,6	75,6	64,1	90,9	114,4	94,2	95,95	89,63
Novembre. . . .	114,1	125,8	75,7	75,4	65,2	89,7	113,7	93,7	95,27	88,79
Décembre . . .	115,3	120,6	73,5	79,4	66,0	89,1	113,7	93,8	95,23	88,47
1922										
Janvier	111,6	113,7	73,0	72,4	63,9	91,6	112,4	94,3	92,44	86,08
Février	108,8	112,4	73,0	67,9	61,6	90,9	110,8	92,2	90,08	83,78
Mars	106,7	95,7	71,8	64,9	59,2	84,1	102,8	87,2	85,43	79,21

Le mouvement de baisse des prix (symptôme caractéristique de crise) se manifesta dans certains pays dès le début de 1920. Il porta d'abord sur les matières premières seulement, puis atteignit, avec moins de force, les produits fabriqués, les denrées alimentaires et finalement les prix de détail et la rétribution de la main-d'œuvre. Le mouvement de baisse du marché international, comme les autres phénomènes de la crise, se produisit à un moment où en Italie les affaires étaient encore en plein essor et où l'inflation monétaire augmentait encore sensiblement; la monnaie italienne perdait de sa valeur, tandis que la valeur du dollar et de la livre sterling augmentait, par suite du resserrement du crédit, du retrait des billets et de l'afflux sur le marché de plus grandes quantités de marchandises. La hausse des changes étrangers par rapport à la lire neutralisa pendant quelques mois l'action des facteurs généraux qui faisaient baisser les prix de la majeure partie des matières premières sur le marché international. Aussi l'action combinée de ces deux ordres de facteurs fit qu'en Italie la courbe générale des prix décrivit, au cours de l'année 1920, deux mouvements (comme ce fut également le cas en France, en Allemagne et en d'autres pays) dont l'un atteignit son maximum en avril et l'autre en novembre. La dépression intermédiaire fut surtout provoquée par la baisse presque subite qui atteignit, sur le marché mondial, les matières textiles, et dans une moindre mesure, le charbon et les métaux, toutes marchandises indispensables à l'activité économique et qui avaient été plus particulièrement touchées auparavant par la hausse; il y eut correspondance exacte sur ces articles, entre la tendance à la baisse et la tendance antérieure à la hausse. La dépression partielle de la courbe des prix que l'on enregistra en Italie au printemps de 1920, est également due à la « grève des acheteurs » qui se manifesta à l'annonce d'un commencement de baisse générale dans d'autres pays; cette abstention des consommateurs eut pour résultat un ralentissement de la vitesse de circulation de l'argent qui enraya l'effet du développement de l'inflation fiduciaire; le ralentissement des affaires, provoqué de ce fait, fit refluer sur le marché d'énormes stocks de marchandises détenus par les producteurs et les commerçants en vue de spéculations.

Ainsi, pour l'Italie, la courbe des prix atteignit son point culminant en novembre 1920, pour redescendre ensuite, d'une façon nette et continue, jusqu'en juin 1921; elle reprit alors son mouvement ascensionnel et atteignit un nouveau maximum en octobre; les prix conservèrent alors une certaine stabilité, jusqu'au moment où ils recommencèrent à baisser dans les premières semaines de 1922. La reprise partielle et temporaire de l'été 1921 coïncida avec une tension des changes, jusqu'au moment où, coïncidant avec une réduction marquée de l'inflation monétaire, une nouvelle baisse des changes et des prix se produisit.

Si nous étudions le développement de la courbe des prix des différents groupes de marchandises, nous constatons qu'en Italie la baisse s'est produite tout d'abord sur les matières premières et que, notamment au point de vue des textiles, des minerais et des métaux, elle a été la conséquence directe du changement des conditions économiques, en ce qui concernait ces différents produits. Le prix des denrées alimentaires a évolué de façon assez irrégulière pendant cette période et la hausse a subsisté pendant une bonne partie de l'année 1921; cette singularité à l'égard des autres groupes de marchandises est due principalement aux modifications apportées au système du ravitaillement, à la suppression des mesures politiques relatives au prix des céréales et au prix du pain dans quelques endroits; l'abolition de la taxation officielle du prix des denrées détermine souvent une hausse des prix, plus apparente que réelle et qui correspond aux majorations pratiquées, de façon clandestine ou même ouvertement, sous le régime de la taxation, parce que la disparition du système du contrôle sur le marché provoque une augmentation de la demande qui ne trouve pas une contre-partie immédiate dans l'augmentation de la production.

Le développement de la courbe des prix, sous l'action des phénomènes de dynamique économique dont nous venons de parler, ne varie pas seulement suivant le caractère technique des articles considérés, mais encore suivant le caractère économique des marchandises elles-mêmes. C'est ainsi qu'il diffère pour les matières premières, les marchandises qui ont subi une première façon, les produits finis et les denrées alimentaires. Il varie encore suivant les rapports plus

ou moins étroits qui existent entre le marché intérieur et le marché international. Le prix des marchandises produites et consommées principalement à l'intérieur est affecté d'une façon plus sensible et plus immédiate par les modifications qui se produisent dans les conditions économiques intérieures (notamment dans la situation monétaire), tandis que, pour les marchandises qui font l'objet de gros échanges avec l'étranger, les fluctuations de prix sont plus étroitement déterminées par les variations des changes; la différence entre le prix intérieur et le prix extérieur est moins marquée pour cette catégorie de marchandises. Le tableau ci-dessous, dans lequel nous avons réuni les chiffres index particuliers de ces diverses catégories de marchandises, montre le développement différent de la courbe des prix de chacune de ces catégories; ces nombres indices (établis suivant la méthode de la moyenne géométrique) ont été calculés à partir de l'année 1921 seulement, en prenant pour base la moyenne des prix de ladite année; ils se rapportent à 100 marchandises, mais nous devons faire observer que le groupe des produits finis est restreint, faute de cours officiels nécessaires à l'établissement des calculs.

1921	Denrées alimentaires	Matières brutes	Matières demi-brutes	Produits finis	Marchandises produites et consommées à l'intérieur	Marchandises importées	Marchandises exportées	Index général
Janvier . . .	102,04	127,07	121,73	109,83	106,88	125,06	120,93	114,30
Février . . .	99,90	113,74	111,33	108,89	102,92	114,68	107,83	107,36
Mars.	101,13	105,76	107,70	107,82	104,02	105,42	104,95	104,60
Avril	99,87	98,61	100,41	109,76	103,21	97,37	96,62	100,46
Mai	93,86	90,24	89,46	99,47	95,76	88,14	87,84	92,22
Juin.	86,02	84,49	83,60	93,90	86,60	95,85	86,04	85,67
Juillet	89,64	85,82	87,65	90,25	89,04	87,04	86,46	88,08
Août	94,91	87,91	91,84	90,92	92,94	90,61	88,52	91,70
Septembre . .	105,16	94,18	96,55	94,88	100,35	96,19	99,95	98,84
Octobre . . .	107,44	98,00	100,12	95,44	103,23	99,40	101,95	101,74
Novembre . .	106,04	99,65	99,93	96,32	102,95	100,31	100,64	101,79
Décembre . .	103,27	98,07	99,79	97,73	101,54	98,93	99,25	100,38
1922								
Janvier . . .	100,66	97,64	98,93	95,48	99,75	97,57	98,50	98,88
Février . . .	98,23	95,01	96,06	92,43	96,95	95,07	96,35	96,23
Mars.	91,68	89,43	93,11	87,81	90,48	90,85	94,08	90,98

Les prix des matières brutes et demi-brutes sont beaucoup plus sujets à variations que les prix des produits finis et ils ont aussi subi au cours du premier semestre 1921 une baisse beaucoup plus forte que ceux-ci; les denrées alimentaires présentent une plus grande stabilité d'allure; elles ont été en hausse marquée pendant le second semestre de l'année. Pour les marchandises produites et vendues principalement à l'intérieur, les écarts de prix sont moins sensibles que pour les marchandises qui font l'objet de gros échanges avec l'étranger: leur courbe présente beaucoup d'analogie avec celle des changes, par rapport aux pays dont la monnaie n'est pas dépréciée.

Prix des marchandises sur le marché intérieur et sur le marché extérieur.

Les «Rapports statistiques sur la monnaie, les finances publiques et le commerce» annexés aux procès-verbaux de la Conférence financière de Bruxelles, contiennent quelques tableaux très

intéressants destinés à montrer, dans différents pays, les fluctuations des prix degros à l'intérieur et à l'importation, calculés dans les différentes monnaies nationales afin d'établir une comparaison approximative entre le pouvoir d'achat comparé de certaines monnaies à l'intérieur et aux Etats-Unis. Si l'on veut montrer les effets des mouvements monétaires récents sur le prix des marchandises et sur les changes étrangers, il convient d'établir et de mettre sous les yeux du lecteur des calculs analogues à ceux de l'ouvrage cité, en vue de comparer, en ce qui concerne l'Italie, le développement du prix des marchandises à l'intérieur et du prix de ces mêmes marchandises à l'extérieur. Le tableau ci-dessous présente donc pour l'Italie les indices des prix à l'extérieur; ce sont les indices de l'« Economist » rapportés au change italien, c'est-à-dire les chiffres obtenus en multipliant ces indices par le cours de la livre sterling en % dans les Bourses italiennes, (c'est-à-dire le cours de la livre divisé par 25,22 et multiplié par 100). Ces indices des prix à l'extérieur (calculés sur la base de 1901-1905) sont mis en regard des indices italiens (indices des prix à l'intérieur) jusqu'en 1919, ancienne série, et à partir de janvier 1920, nouvelle série, en se rapportant toujours à la base de 1901-1905. Le calcul des prix à l'extérieur a été fait d'après le change moyen du mois, de préférence au change d'un jour donné qui pourrait avoir été influencé par des circonstances particulières. En vue de permettre la comparaison entre les prix intérieurs et les prix extérieurs, nous avons établi le rapport existant entre les indices respectifs, en le multipliant par 100 suivant l'usage.

		Index anglais	Change mensuel sur Londres	Change sur Londres par rapport au pair	Index anglais traduit en monnaie italienne (prix à l'extér.) ($a \times c$)	Index italien (prix à l'intérieur)	Rap. entre les prix à l'extér. et les prix à l'intér. $\left(\frac{a}{e} \times 100\right)$
		a	*b*	*c*	*d*	*e*	*f*
Juin	1914	115,9	25,26	100,15	116,1	117,0	99,2
Décembre	»	127,3	25,86	102,53	130,5	119,7	109,0
Juin	1915	147,7	28,53	113,12	167,1	161,3	103,6
Décembre	»	165,1	31,00	122,91	202,9	214,8	94,5
Juin	1916	191,5	30,41	120,57	230,9	242,8	95,1
Décembre	»	223,0	32,62	129,33	288,4	294,6	97,9
Juin	1917	256,6	33,98	134,73	345,7	362,9	95,3
Décembre	»	263,2	39,67	157,29	414,0	459,3	90,1
Juin	1918	277,5	43,68	173,19	480,6	523,5	91,8
Décembre	»	277,0	30,25	119,94	332,2	468,9	70,8
Janvier	1919	265,9	30,31	120,18	319,6	410,1	77,9
Février	»	263,8	30,31	120,18	317,0	403,9	78,5
Mars	»	259,4	30,96	122,76	318,4	410,1	77,6
Avril	»	262,4	34,64	137,35	360,4	417,9	86,2
Mai	»	272,2	37,24	147,66	401,9	426,3	94,3
Juin	»	281,3	37,33	148,02	416,4	451,0	92,3
Juillet	»	293,2	37,55	148,89	436,5	456,6	95,6
Août	»	295,9	39,48	156,54	463,2	465,5	99,5
Septembre	»	299,4	40,94	162,33	486,0	468,3	103,8
Octobre	»	308,9	42,56	168,75	521,3	492,0	106,0
Novembre	»	317,5	48,81	193,54	614,5	552,9	111,1
Décembre	»	334,7	50,08	198,57	664,6	576,2	115,3
Janvier	1920	353,1	51,60	204,60	722,4	639,2	113,1
Février	»	370,9	61,77	244,92	908,4	701,2	129,5
Mars	»	379,6	70,55	279,74	1061,9	758,5	140,0

		Index anglais	Change mensuel sur Londres	Change sur Londres par rapport au pair	Index anglais traduit en monnaie italienne (prix à l'extér.) ($a \times c$)	Index italien (prix à l'intérieur)	Rap. entre les prix à l'extér. et les prix à l'intér. $\left(\frac{a}{e} \times 100\right)$
		a	*b*	*c*	*d*	*e*	*f*
Avril	»	374,2	90,42	358,52	1341,6	836,3	160,4
Mai	»	372,7	76,92	305,00	1136,7	831,8	136,7
Juin	»	356,7	67,14	266,22	949,6	796,0	119,4
Juillet	»	358,0	67,30	266,85	955,3	761,3	125,5
Août	»	352,0	74,77	296,47	1043,6	787,8	132,5
Septembre	»	347,5	80,86	320,62	1114,2	825,9	134,9
Octobre	»	326,1	89,45	354,68	1156,6	829,8	139,4
Novembre	»	299,7	95,13	377,20	1130,5	844,4	133,9
Décembre	»	269,3	99,96	396,35	1067,4	825,8	129,3
Janvier	1921	255,3	105,85	419,71	1071,5	809,5	132,4
Février	»	235,3	106,40	421,89	992,7	772,8	128,5
Mars	»	231,7	102,51	406,46	941,8	760,5	123,8
Avril	»	224,0	85,80	340,21	762,1	735,7	103,6
Mai	»	223,2	74,99	297,34	663,7	689,1	96,3
Juin	»	218,6	75,77	300,4	656,7	641,1	102,4
Juillet	»	218,1	80,02	317,3	692,0	655,2	105,6
Août	»	219,0	85,52	339,1	742,6	682,7	108,8
Septembre	»	223,8	87,82	348,2	779,3	730,8	106,6
Octobre	»	208,5	97,76	387,6	808,1	754,9	107,0
Novembre	»	202,6	96,27	381,7	773,3	749,5	103,2
Décembre	»	198,0	93,95	372,5	737,6	749,2	98,5
Janvier	1922	194,7	96,97	384,5	748,6	727,3	102,9
Février	»	193,6	89,15	353,5	684,4	708,7	96,6
Mars	»	195,3	86,07	341,3	666,6	672,1	99,2

Il convient sans doute de faire certaines réserves, en raison du caractère purement approximatif des chiffres mis en regard les uns des autres, des différences de signification entraînées par les différences de méthode, et surtout, des différences dans l'ensemble des produits qui ont servi à établir les indices britanniques et les indices italiens; toutefois, les variations du rapport indiqué dans la dernière colonne du tableau ne laissent pas d'être très significatives. D'une façon générale, entre pays dotés d'un régime monétaire régulier et dans lesquels les échanges commerciaux peuvent s'effectuer en toute liberté et en toute facilité, ce rapport ne peut s'écarter beaucoup de 100. Il est la résultante du change et du niveau des prix dans les deux pays considérés; dans les conditions de notre postulat, le change ne peut s'écarter du pair au delà du « point de l'or », et le prix des marchandises en question dans l'un des deux pays, d'une quantité supérieure à ce que l'on pourrait appeler le « point des marchandises », c'est-à-dire les frais (transport, assurance, droits d'entrée et de sortie, impôts, etc.) occasionnés par le passage des marchandises du second pays dans le premier. Ce passage contribue à faire monter les prix dans le second et à les faire baisser dans le premier. Entre pays qui se trouvent dans les conditions indiquées, le rapport ne peut s'éloigner de 100 que si les indices de prix des marchandises changent de signification représentative ou si le « point des marchandises » change lui-même. Le tableau montre que, depuis le début de la guerre, le rapport a été, pour toutes les époques considérées, différent de 100, et que même les divergences ont parfois été considérables.

Pendant une grande partie de la période envisagée, toutes les circonstances susceptibles de modifier l'équilibre entre les deux ordres de prix se sont présentées. Les charges afférentes au transfert des marchandises d'Angleterre en Italie se sont fortement accrues; la situation monétaire est devenue des plus irrégulières, particulièrement en Italie, au cours des années 1918-1920; différentes circonstances ont mis obstacle aux échanges commerciaux jusque vers 1920, et ces obstacles, bien que dans une moindre mesure, ont subsisté par la suite; des difficultés de transport sont venues s'y ajouter ainsi que des interventions gouvernementales, tant sur le marché des devises étrangères (contrôle du marché, prohibition d'exportation de l'or; interdictions frappant certaines opérations; monopole de l'achat et de la vente des devises; stabilité artificielle des changes) que sur le marché des marchandises (participation directe de l'Etat au commerce, à la production et à la consommation des marchandises, monopoles, prohibition ou réglementation des importations, des exportations, des échanges, de la production, de la consommation; taxation ou réglementation du prix des marchandises avec, parfois, des différences dans le cas d'échanges à l'intérieur ou d'échanges avec l'étranger). Toutes ces circonstances ont déterminé entre les prix intérieurs et les prix extérieurs des rapports différents de 100. Pendant la guerre et pendant les premiers mois de la paix — ainsi que l'indique le tableau — les prix intérieurs ont été généralement très supérieurs aux prix extérieurs; ce phénomène est dû à des raisons diverses, dont les principales sont la hausse des transports et l'adoption, en Angleterre, pour le charbon et les métaux, de prix officiels beaucoup moins élevés pour la consommation intérieure que pour l'exportation. L'intervention du Gouvernement italien dans le commerce des devises a également exercé une grande influence sur cet état de choses, en maintenant la stabilité des changes, pendant les derniers temps de la guerre et les premiers temps de la paix; les prix intérieurs sont restés plus élevés que les prix extérieurs pendant quelques mois encore après l'abolition de ce régime, à la suite de nouvelles interventions tendant à atténuer l'effet des variations des changes; le tableau montre que la différence en plus, pour les prix intérieurs, a même atteint 30 % à certains moments; ces prix élevés auraient dû provoquer une augmentation des importations, mais cette augmentation ne pouvait se produire en raison des mesures restrictives qui s'y opposaient et qui seules maintenaient cette différence considérable. Lorsque fut rétablie la liberté des changes, et en partie celle du commerce des marchandises, il se produisit, dans les derniers mois de 1919, pendant toute l'année 1920 et une partie de 1921, un revirement complet, et les prix extérieurs dépassèrent de beaucoup les prix intérieurs; le même phénomène se manifeste dans tous les pays à monnaie dépréciée, lorsque la dépréciation va en s'accentuant; il est dû au fait que le marché des devises étrangères subit plus rapidement la réaction des variations de la circulation monétaire que celui des marchandises, en raison de l'inertie bien connue du prix des marchandises. Le niveau relativement plus élevé des prix extérieurs doit être aussi attribué, en partie, à la baisse du taux des frets et à la disparition graduelle, en Angleterre, de la politique de prix différents pour les marchandises consommées sur place et les marchandises exportées, facteurs qui avaient contribué auparavant à maintenir à un niveau assez élevé les prix extérieurs. Cette différence entre les prix extérieurs et les prix intérieurs subit des variations importantes au cours de l'année 1920, suivant les fluctuations désordonnées du marché des changes, dont les hausses rapides traduisaient les craintes de voir empirer la situation intérieure et l'attente de nouvelles émissions de papier monnaie en Italie. A partir du printemps 1921, les prix extérieurs cessèrent d'accuser un écart très important, et le rapport indiqué dans la dernière colonne du tableau se mit à osciller avec une stabilité relative autour du point 100. Cette tendance à la stabilité montre, comme nous l'avons déjà mis en évidence en maints endroits de cette étude, que la situation économique en Italie redevient peu à peu normale; on s'est débarrassé presque totalement de « l'armure de guerre » et des entraves mises au commerce; les échanges de marchandises peuvent désormais s'opérer sans difficulté, et ainsi l'équilibre commence à se rétablir entre les marchandises; le « point de l'or » n'exerce pas encore son action régulatrice sur les fluctuations des changes, mais un « point de marchandises » relativement stable tend à atténuer les écarts entre les prix des marchandises

mêmes, et dans la mesure où il ne se produit pas de nouvelle inflation fiduciaire, on ne constate plus le même retard entre les variations de prix des marchandises et les variations des changes. S'il devait se produire, à l'avenir, une rapide déflation monétaire (ce qui est évidemment peu probable), l'inertie relative du prix des marchandises par rapport aux changes ferait descendre le rapport sensiblement au-dessous de 100.

Les changes.

Les relations que nous avons signalées entre le développement de l'inflation monétaire et le prix des valeurs de bourse ou celui des marchandises, existent également entre le développement de l'inflation monétaire et le cours des devises étrangères.

Nous donnons dans le tableau suivant, pour les mois indiqués et pour les pays étrangers à monnaie plus saine avec lesquels nos rapports commerciaux sont le plus développés, le change mensuel moyen d'après les cours des bourses italiennes:

		Paris	Londres	New-York	Suisse
Juin . . .	1914	100,35	25,26	5,16	100,22
Décembre .	»	103,31	25,86	5,30	101,60
Juin . . .	1915	109,22	28,53	5,96	110,84
Décembre .	»	112,23	31,00	6,57	123,56
Juin . . .	1916	107,62	30,41	6,37	120,64
Décembre .	»	117,20	32,62	6,85	135,18
Juin . . .	1917	124,41	33,98	7,13	143,47
Décembre .	»	144,87	39,67	8,29	189,90
Juin . . .	1918	161,02	43,68	9,10	230,70
Décembre .	»	116,25	30,25	6,34	130,00
Janvier . .	1919	116,00	30,31	6,33	129,50
Février . .	»	116,00	30,31	6,33	129,50
Mars . . .	»	116,52	30,96	6,49	132,30
Avril . . .	»	124,54	34,64	7,39	151,50
Mai. . . .	»	127,02	37,24	7,90	159,62
Juin . . .	»	125,43	37,33	8,05	151,32
Juillet . .	»	121,67	37,55	8,43	151,35
Août . . .	»	118,43	39,48	9,24	155,12
Septembre.	»	115,95	40,94	9,78	174,86
Octobre. .	»	118,22	42,56	10,14	181,34
Novembre.	»	126,13	48,81	11,87	217,75
Décembre .	»	121,92	50,08	13,07	241,67
Janvier . .	1920	120,51	51,60	13,99	251,31
Février . .	»	128,89	61,77	18,21	296,14
Mars . . .	»	136,21	70,55	19,03	321,24
Avril . . .	»	142,40	90,42	22,94	410,50
Mai. . . .	»	134,86	76,92	19,86	352,78
Juin . . .	»	133,72	67,14	16,89	308,98
Juillet . .	»	141,13	67,30	17,28	305,53
Août . . .	»	147,65	74,77	20,54	341,98
Septembre.	»	154,97	80,86	22,98	373,74
Octobre. .	»	168,32	89,45	25,72	408,33
Novembre.	»	165,89	95,13	27,61	427,55
Décembre .	»	169,80	99,96	28,57	441,03

		Paris	Londres	New-York	Suisse
Janvier . .	1921	181,24	105,85	28,25	442,10
Février . .	»	196,81	106,40	27,34	448,12
Mars . . .	»	185,29	102,51	26,04	446,86
Avril . . .	»	157,81	85,80	21,65	377,81
Mai. . . .	»	157,92	74,88	18,73	335,63
Juin . . .	»	161,48	75,77	19,84	339,64
Juillet . .	»	171,77	80,02	21,90	363,55
Août . . .	»	180,92	85,52	23,51	393,09
Septembre.	»	172,66	87,82	23,54	404,82
Octobre. .	»	183,00	97,76	25,33	460,41
Novembre.	»	174,45	96,27	24,29	456,82
Décembre .	»	176,97	93,95	22,69	439,85
Janvier . .	1922	187,13	96,97	22,96	445,61
Février . .	»	178,82	89,15	20,38	399,12
Mars . . .	»	176,39	86,07	19,56	380,16

Nous avons vu que l'inflation graduelle de la masse de billets en circulation avait diminué le pouvoir d'achat de la monnaie italienne à l'égard des marchandises, des capitaux, des services; nous allons montrer qu'elle a de même diminué la valeur de cette monnaie par rapport aux devises des pays étrangers dans lesquels une inflation monétaire ne s'est pas produite ou s'est produite à un degré moindre qu'en Italie.

Comme les chiffres de notre tableau le prouvent, la hausse des changes fut relativement lente pendant les premières années de la guerre; elle s'accentua quelque peu dans les deux derniers mois de 1917; puis les changes baissèrent très sensiblement en juillet et en août 1918 et restèrent à un niveau assez bas jusqu'en mars 1919; depuis lors, il s'est produit un mouvement ascensionnel très prononcé, particulièrement sur le dollar, dont le cours s'est trouvé porté en avril 1920 à environ quatre fois et demie celui du pair; de mai à juillet 1920, il y eut une brusque détente qui fit tomber en juillet la valeur du dollar jusqu'à environ 330 % du pair; puis un nouveau mouvement de hausse conduisit les changes aux plus hauts cours qui eussent jamais été enregistrés, le dollar atteignant un niveau supérieur à 550 % au-dessus du pair; puis survint une nouvelle détente au printemps 1921, détente moins prononcée que la précédente, au cours de laquelle le dollar baissa, en juin, jusqu'à 365 %; la courbe reprit ensuite un mouvement ascensionnel, mais plus calme, qui poussa le cours du dollar à 490 % en octobre; après quoi, les cours recommencèrent pour la troisième fois à baisser pendant les derniers mois de 1921 et les premiers mois de 1922, mais à une allure plus lente et avec une tendance plus incertaine qui ferait présumer que la courbe est en train de prendre une allure relativement statique, accusant pour les changes une certaine stabilité qui contraste avec les fluctuations violentes et à grande amplitude qui ont caractérisé les quatre années précédentes.

La hausse qui s'est produite à la fin de 1917 et dans les premiers mois de 1918 doit être attribuée à l'inflation fiduciaire et à la soudaine secousse économique provoquée par le désastre de Caporetto; la période de détente et d'arrêt qui vint ensuite, dans la seconde moitié de 1918 et dans le premier trimestre de 1919, est due à la politique adoptée à cette époque en vue de stabiliser les changes; la hausse qui suivit et passa par les violentes oscillations déjà signalées, correspond à l'abandon — fatal — de toute politique de compression artificielle des cours et à l'inflation de la circulation, tandis que la tendance récente à la stabilité et à la baisse semble être en rapport direct et définitif avec la déflation monétaire qui a commencé. Le caractère anodin et passager

de la répercussion du krach de la Banque Italienne d'Escompte sur les changes est un phénomène très significatif: il prouve que la forte émission de billets à laquelle on procéda inopinément à la fin de 1921 et au commencement de 1922 n'a pas fortement pesé sur le marché, mais qu'elle s'est bornée à provoquer la constitution de dépôts cachés, qui disparurent ensuite rapidement.

Les cours des changes ont suscité un très vif intérêt et de grosses préoccupations dans l'opinion publique pendant ces dernières années; l'opinion publique a tendance à considérer les changes élevés comme un « mal » en soi et non comme le simple symptôme d'une situation économique anormale. L'inégalité de l'inflation monétaire dans deux pays crée une nouvelle parité entre les monnaies de ces pays et cette parité peut être évaluée approximativement au moyen du rapport que l'on établit entre les indices des prix des marchandises, en les calculant de la même manière et en les rapportant à la même base. Lorsque le degré d'inflation monétaire reste stable dans deux pays, et qu'il existe entre eux une pleine liberté et une pleine facilité d'échange, le rapport entre les indices des prix tend à rester stable, comme le change lui-même, exception faite de petites fluctuations oscillant autour de la nouvelle parité. Cette stabilité du degré d'inflation et, par suite, du rapport entre les indices et le niveau des changes, constitue, dans les conditions actuelles, une fin à rechercher, car elle supprime un dangereux aléa dans la vie économique tout entière. L'instabilité de l'inflation monétaire rend incertain, même dans un avenir très rapproché, le développement du prix des marchandises, des capitaux, des services et des changes, et le fait que ces variations ne sont ni synchroniques ni proportionnelles entre elles exerce une dépression passagère sur la situation de certains éléments de la vie économique aux dépens des autres.

L'instabilité du degré d'inflation fiduciaire crée des conditions favorables à la spéculation, sur le prix des marchandises et sur les changes. Sans doute, la spéculation sur les changes a été largement pratiquée au cours de ces dernières années, mais ses effets sont toujours très limités. L'opinion répandue suivant laquelle la spéculation est la cause de la hausse des changes est dénuée de fondement; certaines fluctuations sont dues à la spéculation, mais celle-ci ne fait souvent que les anticiper; rien d'étonnant à cela, d'ailleurs, puisque la spéculation consiste à escompter des événements attendus dans un avenir plus ou moins lointain. La spéculation sur les changes n'est pas seulement l'œuvre de « professionnels » vivant dans le milieu des banques, mais encore l'œuvre de particuliers, parfois de modestes capitalistes, qui conservent des paquets de billets ou d'autres valeurs, à l'intérieur ou à l'étranger, dans l'attente d'une hausse future. C'est à la formation et à la dissolution de ces « paquets » que sont dues certaines des oscillations survenues au cours de ces dernières années. La spéculation sur les changes est un phénomène international, mais elle a beaucoup moins porté sur la devise italienne que, par exemple, sur la devise allemande; c'est en partie parce que cette spéculation s'exerce également dans tous les pays et en même temps sur beaucoup de devises que certains mouvements se sont produits d'une façon synchronique et analogue sur les changes de quelques pays; tel a été le cas pour le mouvement de 1920; la forte baisse des changes en 1921 doit être également attribuée à des circonstances d'ordre international, et particulièrement aux crédits importants consentis par des pays à monnaie saine à des pays à monnaie dépréciée, en vue de favoriser l'exportation des marchandises et d'atténuer la crise économique.

Le controle des changes.

Divers aspects du contrôle pendant la guerre et après la guerre: Effets.

La Conférence de Bruxelles (Commission de la circulation monétaire et des changes) a adopté la résolution suivante au sujet du contrôle des changes:

> « Toute tentative en vue de limiter les fluctuations des changes en établissant un contrôle artificiel des opérations, est vaine et nuisible. En tant qu'elles aboutissent, ces tentatives faussent le marché, tendent à éliminer les correctifs naturels à de telles fluctuations et gênent les opérations à terme, qui permettent aux commerçants et

industriels de supprimer, dans leurs calculs, la marge destinée à couvrir les risques du change, marge qui contribue à la hausse des prix. Au surplus, toute ingérence de l'Etat dans le commerce, y compris le change, tend à entraver cette amélioration des conditions économiques d'un pays, qui seule peut assainir et stabiliser le change.»

En Italie, la question de l'établissement d'un contrôle sur les changes, destiné à régulariser le marché, à éviter si possible les fluctuations et à limiter la hausse, se posa catégoriquement vers la fin de 1917, lorsque, après le désastre de Caporetto, les changes subirent une tension aussi brusque que considérable, aggravant encore les perturbations économiques qui se produisaient à cette heure critique. C'est alors que fut décidée la création de l'Institut National des Changes, qui devait exercer le commerce des devises étrangères sous le régime du monopole. L'Institut avait pour mission d'empêcher la spéculation sur les changes, spéculation à laquelle beaucoup de gens attribuaient, par erreur, une influence capitale sur la tension qui se manifestait alors dans les cours. Seul, le système du monopole absolu du commerce des devises pouvait, non seulement en éliminant la spéculation, mais encore en centralisant les achats et ventes de devises avec tous les pays étrangers, éviter les oscillations brusques, mais assez faibles, qui se produisaient fréquemment; il permettait, en effet, de pratiquer dans de meilleures conditions les opérations de compensation entre nos dettes et nos créances vis-à-vis de l'étranger, en affectant l'excédent de nos créances sur un pays donné au paiement des sommes dues à des pays à l'égard desquels notre bilan se soldait par un déficit; ces opérations de compensation pouvaient alors s'effectuer mieux et plus rapidement par l'intermédiaire d'un organe pourvu d'un monopole officiel que par la méthode habituelle d'arbitrages et de traites financières pratiquée par des banques et des banquiers isolément, étant donné les conditions artificielles dans lesquelles se déroulait, à cette époque, la vie économique tout entière. De fait, le Gouvernement, grâce aux emprunts qu'il était en train de contracter auprès des Gouvernements américain et anglais, se trouvait être, à ce moment, le principal détenteur et vendeur de devises étrangères, tout comme il était, en raison de ses multiples attributions économiques, directement ou indirectement, le principal « consommateur » de devises étrangères. Le contrôle du marché était, dans ces conditions, chose possible pour l'Institut des Changes, en ce sens qu'il lui était facile de nouer des relations avec les organes officiels similaires existant dans les autres pays alliés. Pour assurer à l'Institut le contrôle de l'offre des devises (étant donné le régime de dépendance sévère auquel étaient soumis les échanges avec l'étranger pendant la guerre), il fut décidé que pour un grand nombre de marchandises, les permis d'exportation ne seraient accordés par les autorités douanières que si l'exportateur s'engageait à céder à l'Institut les devises provenant de la vente de ces marchandises à l'étranger; cette obligation, sous sa forme primitive ou sous ses formes ultérieures, fut la source de formalités fastidieuses et de gênes de toutes sortes pour le commerce d'exportation. En vue de réfréner la demande en devises étrangères, on soumit — tant à la fondation de l'Institut que plus tard, et surtout dans les périodes de tension des changes — l'importation des marchandises étrangères à des restrictions diverses et au consentement de l'Institut. Les échanges commerciaux avec l'étranger se trouvèrent considérablement entravés; un régime de ce genre n'était possible que pendant la guerre et pendant la période qui suivit immédiatement, en raison de la situation anormale qui faisait de l'Etat le principal client de la plupart des industries et le principal importateur et pourvoyeur d'un grand nombre de marchandises. L'Institut des Changes commença à fonctionner en mars 1918; son intervention n'empêcha pas les changes de poursuivre la marche ascensionnelle que nous avons déjà relatée.

L'institution d'un monopole du marché des changes s'étant ainsi révélée inopérante, on adopta une nouvelle politique calquée sur celle qui était appliquée entre la France et l'Angleterre. Pour faire baisser les cours, on fit appel à l'aide de l'Angleterre et des Etats-Unis, et une série d'accords fut conclue, entre le mois de juin et le mois d'août 1918, avec les Administrations financières de l'Angleterre, des Etats-Unis et de la France, puis avec celles de différents pays neutres, afin de régulariser et de stabiliser les changes par un service continu d'absorption des

devises italiennes sur les marchés étrangers et la fourniture d'une quantité de devises étrangères correspondant aux besoins économiques de l'Italie. Ce système artificiel resta en vigueur jusqu'en mars 1919, et fut caractérisé par des cours stables et très bas (116,25 pour le franc français, 30,31 pour la livre sterling, et 6,33 pour le dollar). Le niveau de ces cours était très inférieur à celui qui eût été atteint sur un marché libre et bien que l'administration du monopole n'offrît pas la quantité énorme de devises qu'aurait pu exiger la demande, en raison de ces cours peu élevés, ce système ne put fonctionner que parce que les restrictions de toutes sortes apportées à la vie économique pendant la guerre permettaient de réduire la demande de façon rigoureuse. On sait qu'en temps normal, le bénéficiaire d'un monopole peut fixer à son gré le prix ou le volume de la vente, mais non ces deux éléments à la fois. Ce système a fonctionné sur la base d'un niveau de prix beaucoup inférieur à celui qui se serait établi sous le libre essor des forces économiques, parce que le contrôle de la demande et de l'offre des devises étrangères permettait de maintenir le prix officiel à un niveau stable. La stabilité et le cours peu élevé des devises ont fait naître des interprétations erronées de la nature du phénomène et ont dissimulé à la masse ce qu'il en coûtait d'obtenir ces conditions. Les chiffres que nous avons donnés dans un paragraphe précédent montrent qu'à cette époque les prix des marchandises extérieures étaient fort au-dessous des prix pratiqués à l'intérieur, ce qui contribuait à faire de l'importation des marchandises une opération très lucrative; les importations étaient à la vérité, entravées, mais elles n'en atteignirent pas moins un niveau beaucoup plus élevé que si la liberté du marché des devises étrangères et des marchandises avait atténué ou annulé la différence entre les prix intérieurs et les prix extérieurs. La stabilité et le cours peu élevé des changes ne furent obtenus et maintenus que grâce à une augmentation de nos dettes vis-à-vis de l'étranger, et partant, aux dépens de notre économie publique[1].

Le régime des crédits interalliés prit fin en mars 1919, entraînant l'abrogation des accords destinés à maintenir et à stabiliser les changes. Les changes commencèrent à monter, lentement tout d'abord, puis de façon assez marquée. Le changement dans la situation devait nécessairement entraîner l'adoption de mesures législatives nouvelles sur le commerce des changes; les hostilités terminées, une vive opposition se manifesta dans les milieux commerciaux et industriels à l'égard de l'Institut des Changes et de tout l'appareil de contrôle inventé pour restreindre l'importation des marchandises et régler les achats des devises; il n'était plus possible de réfréner rigoureusement la demande de devises pour maintenir les prix à un niveau artificiellement réduit; il aurait fallu pour cela s'endetter à nouveau, et dans des proportions excessives, vis-à-vis de l'étranger.

A la suite de l'inévitable développement du commerce avec l'étranger, les demandes de devises auxquelles l'Institut était contraint d'opposer une fin de non-recevoir devenaient de plus en plus nombreuses et de plus en plus importantes. D'autre part, les fonds déposés en Italie par des banques étrangères tendaient à diminuer. Il devenait de plus en plus difficile de maintenir en vigueur le système du monopole. Au cours des discussions animées auxquelles cette grave question donna lieu au printemps de 1919, un grand nombre d'intéressés réclamèrent la suppression de l'Institut des Changes et le retour à la mobilité des cours et à la liberté nécessaires aux négociations commerciales, l'évolution des cours n'étant plus soumise qu'à la seule influence des facteurs économiques.

---

[1] Dans une note intitulée *Sur la circulation du papier, les échanges avec l'étranger et les changes* (août 1920), M. Bonald Stringher, Directeur de la Banque italienne, fait observer que le système a pu fonctionner parce que le trésor italien disposait à cet effet, entre mars 1918 et juin 1919, de crédits américains et britanniques s'élevant à 8,900 millions de lires-or, et il se demande « si les crédits considérables, déterminant une augmentation correspondante de nos dettes, et qui nous furent consentis à l'étranger dans une mesure qui dépassait nos forces de reconstruction, ne sont pas, peut-être, au nombre des facteurs, encore masqués, de la situation actuelle ».

Le décret du 13 mai 1919 supprima donc formellement le monopole du commerce des devises, mais laissa pourtant subsister l'Institut des Changes. Celui-ci continuait à acquérir, pour le compte du Gouvernement, les devises étrangères nécessaires aux règlements importants entraînés par les opérations commerciales de l'Etat, lequel ne pouvait plus puiser à la source des crédits interalliés ; il exerçait en outre une action de contrôle et de vérification sur les opérations du commerce des devises, d'abord pour empêcher ou limiter l'exportation des capitaux, puis pour surveiller le marché, réprimer la spéculation et atténuer ainsi les oscillations des cours. Le monopole de l'Institut avait été aboli, mais la liberté n'en était pas pour cela rétablie; l'autorisation de se livrer pour leur propre compte au commerce des devises ne fut accordée, en effet, qu'aux banques d'émission, aux quatre grandes banques de crédit mobilier et à un petit nombre d'établissements et de maisons de banque qui faisaient déjà office d'agences de l'Institut ou qui reçurent ultérieurement l'autorisation du Ministre du Trésor; les établissements se livrant au commerce des devises restèrent soumis à l'obligation de tenir une comptabilité et une correspondance à part pour les opérations de cette nature et d'accepter le contrôle de l'Institut des Changes pour ces opérations. On établit le principe que les établissements autorisés ne devaient procéder à la vente de devises que pour payer des marchandises importées ou à importer, pour satisfaire à des obligations formelles contractées envers l'étranger avec l'autorisation de l'Institut, pour payer les crédits en lires accordés par des banques étrangères à des banques italiennes, et pour fournir les fonds destinés à pourvoir aux besoins justifiés de personnes résidant hors du royaume et ayant des biens en Italie ou de personnes se rendant à l'étranger pour affaires ou pour s'acquitter de leurs obligations professionnelles. L'ensemble de ce contrôle resta confié aux différentes banques autorisées et fut naturellement exercé de façon inégale et souvent purement théorique; il fut impossible d'éviter, comme on se l'était proposé, la formation de « paquets » de devises étrangères conservés par des tiers pour spéculer. Un petit nombre d'opérations d'importance spéciale restèrent subordonnées à l'autorisation préalable de l'Institut. Ce régime restrictif n'eut guère d'effet que sur la vente des devises par l'intermédiaire des établissements autorisés; son efficacité, par contre, fut bien moindre sur l'achat et la thésaurisation des devises elles-mêmes. Le privilège qui permettait de se livrer à cette catégorie particulière d'opérations bancaires, même sous une surveillance nominale, fut très recherché et considéré comme de gros rapport. Le nombre relativement restreint de privilégiés provoqua parmi les banques et les banquiers de moyenne importance, un mouvement considérable tendant à l'octroi d'un plus grand nombre d'autorisations. Le privilège dura environ deux ans et semble avoir rapporté des bénéfices particulièrement importants aux quatre grandes banques et avoir favorisé le développement d'un réseau de relations d'affaires à l'étranger.

Sous ce nouveau régime, le prix des devises ne fut plus fixé périodiquement par l'Institut des Changes, mais établi en Bourse; théoriquement, ce prix résultait du jeu de l'offre et de la demande; mais en réalité, les opérations tant redoutées étaient rendues beaucoup plus faciles à un petit nombre de spéculateurs. La suppression du monopole n'eut pas immédiatement d'influence notable sur la marche des changes. Comme le montrent les chiffres donnés plus haut, le niveau se maintint relativement bas pendant quelques mois; mais, vers la fin de l'année 1919, en même temps que s'épuisaient les derniers crédits gouvernementaux et que s'aggravaient très sensiblement la situation économique en Italie et la situation monétaire internationale, se produisit une hausse remarquable. Celle-ci, à l'exception de la période de dépression passagère dont nous avons déjà parlé, se poursuivit et s'aggrava en 1920. Ce nouveau mouvement ascensionnel des devises étrangères démontrait le peu d'efficacité d'un régime de contrainte artificielle en présence d'une situation économique et monétaire qui entraînait inévitablement la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie italienne. On n'en proposa pas moins, au cours de l'année 1920, toute une série de formules variées, tendant à améliorer les changes par l'établissement de restrictions diverses sur la production, la consommation et l'exportation des marchandises, et à permettre à l'Institut des Changes d'exercer un contrôle plus étroit sur le commerce des devises.

Le décret du 18 avril 1920 renforça le monopole des banques et des établissements autorisés et leur interdit de céder à qui que ce fût, même à leurs propres succursales, du papier commercial sur l'étranger, et de spéculer en aucune manière sur les changes; cette interdiction n'avait pas, en fait, grande portée. Le décret du 24 avril apporta de nouvelles restrictions aux échanges commerciaux avec l'étranger; il interdit de contracter avec l'étranger des obligations en lires italiennes en vue de l'achat de marchandises ou pour tout autre motif sans l'autorisation préalable de l'Institut des Changes. Il autorisa le Trésor à se réserver l'acquisition, par l'intermédiaire de l'Institut, de certaines catégories déterminées de devises étrangères; il rendit enfin obligatoire le paiement des marchandises exportées d'Italie en monnaies déterminées d'après le pays de destination; cette dernière mesure avait pour but d'empêcher l'afflux de devises dépréciées en Italie et, inversement, de provoquer une demande de lires italiennes dans certains pays étrangers; elle était inspirée par la conception erronée que l'effet produit sur le marché des devises diffère suivant qu'il se crée à l'étranger une demande de lires italiennes ou, en Italie, une offre correspondante de devises étrangères; l'obligation de traiter, en lires italiennes, les affaires d'exportations conclues avec des pays à monnaie dépréciée constitua parfois une gêne pour le commerce. La cession à l'Institut des Changes des devises étrangères provenant des exportations fut d'abord rendue obligatoire pour la soie et le foin. Elle fut étendue peu à peu à un grand nombre de marchandises, et cette nouvelle décision apporta quelque entrave au mouvement des échanges, la sortie des marchandises hors des frontières se trouvant subordonnée à la présentation d'un certificat attestant la cession de la somme correspondante en devises étrangères, ou l'engagement de la céder à l'une des banques autorisées.

En dépit de toutes ces mesures destinées à restreindre le commerce des devises, les cours des changes n'en ont pas moins conservé, dans l'ensemble, une tendance soutenue; le contrôle du marché intérieur ne pouvait exercer désormais que peu d'influence, même sur les fluctuations passagères des prix, en présence de conditions économiques de moins en moins rigides, à mesure que l'on s'éloignait de la guerre et de l'impossibilité d'exercer la moindre action sur les pays étrangers. Par contre, l'expérience faite du peu d'efficacité et des graves inconvénients du régime de contrôle provoqua, dans l'opinion publique, des réclamations toujours plus fréquentes en faveur de la liberté. L'agitation déjà signalée, et créée par les petites banques, amena un adoucissement du régime. En vertu du décret du 24 janvier 1921, les banques d'émission eurent seules accès au consortium qui dirigeait l'Institut des Changes. Les attributions de ce dernier furent confirmées en matière de surveillance et de contrôle sur les établissements autorisés, et sur les achats de devises en bourse, mais les obligations antérieures relatives à l'exportation des marchandises subirent des atténuations, notamment quant à la monnaie utilisée pour le paiement. L'Institut était même autorisé à consentir d'autres adoucissements. Par contre, de nouvelles mesures furent prises pour rendre plus efficace le contrôle de l'exportation des capitaux.

Même sous cette forme atténuée, l'ingérence de l'Etat dans le commerce des changes parut lourde à supporter et, de plus, manifestement dépourvue d'efficacité; le décret du 16 juin 1921 vint enfin répondre aux nécessités économiques du pays, en mettant un terme aux restrictions et en ne laissant en vigueur que les règlements relatifs à l'exportation des capitaux et aux envois de fonds à l'étranger. L'Institut des Changes n'a conservé qu'une seule de ses anciennes fonctions, celle de recueillir les moyens de paiement nécessaires au Trésor pour faire face aux dépenses de l'Etat à l'étranger; cette fonction est bornée et tend à se réduire de plus en plus à mesure que l'Etat restreint ses services économiques de guerre; et comme elle a été exercée en temps normal par un service particulier du Trésor, le jour n'est probablement pas éloigné où l'Institut des Changes, aura cessé de vivre.

Les données statistiques sur les achats et les ventes de devises étrangères opérés par l'Institut des Changes (que nous ne pouvons pas rapporter ici) montrent que les opérations de l'Institut ont pris une grande extension, particulièrement pour le dollar et la livre sterling, pendant toute la période du monopole absolu, et lorsque l'Etat effectuait encore de gros paiements à l'étranger.

Le volume des opérations accuse ensuite une forte diminution, notamment dans la seconde moitié de 1921; le Trésor ayant recours à d'autres organes pour se procurer les devises dont il avait besoin, c'est probablement à cette cause qu'est due la diminution.

* * *

En mettant définitivement fin à l'inflation fiduciaire directe, en provoquant un commencement de déflation, en faisant un pas dans la voie de l'amélioration des finances de l'Etat et en supprimant les entraves au commerce des changes, l'Italie a, dès à présent, largement répondu aux vœux essentiels exprimés par la Conférence de Bruxelles en matière monétaire. Une légère reprise de la valeur de la monnaie a pu être constatée dans ces derniers temps, et les conditions actuelles permettent d'envisager une période de stabilité relative des changes et des prix (abstraction faite des fluctuations déterminées par les variations habituelles dans le volume de la demande et de l'offre des devises étrangères, variations qui, parfois, se rattachent à des circonstances de saisons). La stabilité serait plus sûrement atteinte si notre politique financière pouvait se dispenser d'avoir recours à de grosses émissions de bons du Trésor et restreindre ainsi les formes indirectes d'inflation fiduciaire déterminées par des opérations de l'Etat. Abstraction faite des répercussions que pourraient avoir sur les changes et sur les rapports monétaires les accords entre Etats qui sont en cours de discussion, il semble qu'une certaine stabilité des changes et des prix, déjà atteinte ou sur le point de l'être, soit actuellement le meilleur résultat auquel il puisse être aspiré en ce domaine; cette stabilité élimine de la vie économique un redoutable facteur de risque. Après les graves convulsions des trois premières années de la paix, la répartition des revenus s'est adaptée dans une grande mesure aux nouvelles conditions de prix, et une hausse considérable et rapide de notre monnaie — que dans certains milieux l'on affirme être désirable — ne saurait au contraire manquer d'être funeste, en raison des bouleversements qu'elle provoquerait dans toutes les situations de fortune et dans tous les rapports économiques et en raison des conséquences incalculables qu'elle entraînerait.

Troisième Partie.

MESURES COMMERCIALES.

Développement du commerce avec l'étranger au cours des dernières années.

Importance économique et matérielle des échanges commerciaux : situation avant et après la guerre.

Le développement des échanges commerciaux avec l'étranger, de la veille de la guerre à l'année 1920, peut se résumer par les chiffres suivants (commerce proprement dit, à l'exclusion des métaux précieux) :

	Importation Lires	Exportation Lires
1913	3.645.638.975	2.511.638.537
1914	2.923.347.553	2.210.404.199
1915	4.703.550.316	2.533.443.747
1916	8.390.276.088	3.088.279.771
1917	13.990.209.501	3.308.515.235
1918	16.038.674.151	3.344.706.719
1919	16.623.334.212	6.065.742.072
1920	26.853.488.368	11.774.116.058

Ces chiffres témoignent d'un accroissement progressif tout à fait remarquable du volume économique des deux courants d'échanges. Toutefois, l'énorme augmentation accusée par ces chiffres tient essentiellement à la forte hausse du niveau des prix ; le volume matériel des échanges, au contraire, n'a cessé de décroître pendant les années de guerre, en raison de la diminution de la production de nombreux articles, des difficultés qui entravaient la marche des affaires et des obstacles légaux opposés aux échanges internationaux. L'augmentation survenue au cours des deux premières années qui suivirent l'armistice n'a pas été suffisamment marquée pour que le mouvement des échanges touche, en 1920, le niveau atteint au cours de la dernière année de paix. A l'appui de ces affirmations, nous avons établi des indices quantitatifs qui expriment les variations survenues dans le volume des échanges commerciaux. Dans le tableau qui suit, nous avons indiqué séparément les variations quantitatives et les variations de prix, en calculant des chiffres proportionnels à une base (100) qui correspond au niveau des prix ou à la quantité des marchandises échangées au cours de l'année précédente.

Variations du volume des échanges, exprimées en %, par rapport à l'année précédente.

	Importation			Exportation		
	Variations des quantités et des prix	Variations des prix	Variations des quantités	Variations des quantités et des prix	Variations des prix	Variations des quantités
1914	80,19	101,43	79,06	88,01	99,66	88,30
1915	160,90	141,19	113,96	114,61	114,30	100,27
1916	178,38	153,72	116,04	121,90	134,70	90,50
1917	166,74	180,93	92,16	107,13	146,46	73,15
1918	114,64	113,74	100,79	101,09	134,68	75,06
1919	103,65	100,65	102,98	181,35	116,90	155,13
1920	161,54	169,29	95,42	194,11	150,88	128,65

En multipliant entre eux, convenablement, ces indices annuels et en exprimant par le nombre 100 les quantités relatives à l'année 1913, nous obtenons, pour 1920, les nombres proportionnels suivants:

	Importations	Exportations
Variation globale du mouvement des prix et des quantités	736,61	468,74
Variation du mouvement des prix	771,89	533,83
Variation du mouvement des quantités	95,43	87,80

Ainsi donc, bien que la valeur des échanges commerciaux en 1920 soit plus de sept fois plus considérable qu'en 1913 pour les importations, et presque cinq fois plus considérable pour les exportations, le volume des échanges accuse, au contraire, par rapport à 1913, une diminution de 4,5 % pour les entrées et de 12,20 % pour les sorties.

Pour montrer les variations quantitatives auxquelles ont été soumises, au cours de cette période, les grandes catégories économiques de marchandises qui constituent les deux courants d'échanges, nous avons réuni ci-dessous les indices, toujours exprimés en %, se rapportant aux quantités importées et exportées, et, dans une dernière colonne, les indices globaux qui expriment le rapport entre le mouvement de 1920 et celui de 1913.

	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	Diff. % entre 1913 et 1920
Matières brutes nécessaires à l'industrie:								
Importation .	83,86	126,39	97,54	66,47	91,29	122,88	94,58	72,92
Exportation .	92,15	60,25	106,70	66,91	99,86	141,88	130,44	73,26
Matières semi-ouvrées nécessaires à l'industrie:								
Importation .	82,36	99,73	112,62	116,69	102,32	79,25	114,36	110,10
Exportation .	84,71	130,15	85,35	73,14	68,56	212,10	105,42	105,50
Produits finis:								
Importation .	79,89	66,78	210,95	110,48	88,66	88,95	128,63	126,13
Exportation .	83,90	132,02	100,14	74,69	62,44	158 45	15 ,22	123,12
Denrées alimentaires ou animaux vivants:								
Importation .	65,23	166,44	107,24	102,30	116,90	111,64	72,19	112,21
Exportation .	93,88	68,62	72,47	73,58	112,17	97,35	130,10	48 80

Le mouvement des échanges en 1920 accuse une forte diminution par rapport à 1913 pour les matières brutes, tant à l'importation qu'à l'exportation; les produits semi-ouvrés sont revenus au niveau de 1913 pour les entrées et l'ont légèrement dépassé pour les sorties; les produits finis accusent un excédent sensible dans les deux sens; quant aux denrées alimentaires, il s'est produit une augmentation des importations, moins prononcée, toutefois, qu'on aurait pu le supposer; par contre, les exportations ont diminué de plus de moitié par rapport à la dernière année de paix.

Toujours en comparant au point de vue quantitatif les échanges commerciaux de 1920 à ceux de 1913, nous pouvons encore constater quelques différences caractéristiques qui expliquent le renversement complet de l'assiette commerciale, entre l'année qui précéda le conflit et la période qui suivit l'armistice. Si nous suivons l'ordre adopté par la statistique officielle pour 1920, nous observons tout d'abord, aux *importations*, une forte augmentation dans la catégorie des spiritueux, des huiles et des boissons, augmentation due au développement des achats de combustibles liquides dont l'industrie et l'automobilisme font une plus forte consommation. La catégorie des denrées coloniales accuse une avance de 58 %, due surtout aux gros achats de tabac brut ou travaillé provoqués par le développement de la consommation intérieure. Pour les produits chimiques, l'augmentation est de 15 % et porte sur un grand nombre d'articles, malgré l'essor pris par l'industrie nationale. Dans la catégorie du chanvre, du lin et du jute, les achats ont baissé presque du quart, en raison surtout de la diminution des arrivages de matières premières. Pour le coton, dont les importations ont subi des oscillations désordonnées au cours de cette période, la baisse est de 11 % et tient essentiellement à la diminution des arrivages de matières premières; car, pour beaucoup de produits manufacturés, les achats ont été plus considérables en 1920 que dans la dernière année de paix. Quant à la laine et aux articles de laine, l'indice quantitatif accuse une augmentation de 28 %, qui est due, en grande partie, aux gros achats de matière première provoqués par le développement de l'industrie lainière en Italie. Elle tient aussi, en partie, à des achats considérables de certains produits, destinés aux besoins de la population civile, dont la demande, pendant la guerre, avait été fort réduite. Pour les articles de soie, les importations italiennes n'atteignirent, en 1920, que la moitié du chiffre de 1913; le resserrement porte notamment sur les achats de cotons en Europe orientale et en Asie occidentale et sur les achats de soie grège en Extrême-Orient.

Dans la catégorie du bois, le volume des importations est tombé aux deux cinquièmes du volume de 1913, par suite surtout du déficit des arrivages de matière première provenant d'Autriche. Pour le papier, la réduction est de 30 % et porte particulièrement sur les approvisionnements en pulpe de bois. Les cuirs accusent une augmentation de 26 %, le développement des industries de la tannerie et de la chaussure ayant provoqué des achats plus abondants de peaux brutes.

Quant aux minerais et métaux, après que les échanges, au cours de la guerre, eurent passé par des alternatives diverses, le volume des importations n'atteignit, en 1920, que les quatre cinquièmes de celui qui avait été enregistré à la veille de la guerre, le déficit portant surtout sur les achats de riblons de fonte et de métaux secondaires. La catégorie des véhicules enregistre un volume triple de celui qui avait été atteint en 1913, en raison, notamment, de très gros achats de wagons de chemins de fer et de bateaux. Dans la catégorie des minéraux (pierres, terres, etc.), les échanges ont été inférieurs à la moitié de leur chiffre de 1913, par suite, avant tout, de la diminution considérable des achats de houille à l'étranger. La catégorie du caoutchouc accuse une recrudescence des importations à la suite de gros achats de matière première provoqués par l'extension des industries de cette branche. Pour les céréales et autres denrées végétales, on constate un progrès de 16 %, essentiellement à cause du ravitaillement plus abondant en blé et en farine. Le commerce des denrées animales ne présente que peu de changement; les arrivages d'animaux vivants ont beaucoup diminué; par contre, les arrivages de viande fraîche et de viande de conserve ont beaucoup augmenté. L'importation des fromages s'est beaucoup ralentie.

Pour les *exportations*, la comparaison entre le mouvement de 1920 et celui de 1913 conduit à des résultats très divers. Pour les boissons, la diminution d'un cinquième porte tout particulière-

ment sur les expéditions de vin et d'huile à l'étranger. Dans le groupe des denrées coloniales on enregistre un recul de 40 % dû à la diminution des envois de tabacs travaillés, résultant de l'intensification de la consommation intérieure. Il y a relèvement sensible sur un bon nombre de produits chimiques et particulièrement sur les dérivés des citrons. Dans la catégorie des fibres textiles végétales secondaires, il s'est produit une augmentation d'un quart environ; elle tient surtout aux exportations de matières premières, beaucoup de produits manufacturés présentant au contraire une diminution. Les articles de coton accusent, dans l'ensemble, une augmentation de 10 %, indice d'une reprise de la fabrication et des transactions dans l'industrie cotonnière italienne. Les articles de lin sont en légère avance, tandis que les filés sont en recul. Dans la catégorie de la soie, il s'est produit une grosse diminution (28 %), qui correspond à celle des importations de soie grège et teinte et de déchets; par contre, les exportations de tissus ont augmenté proportionnellement à la plus grande capacité de rendement de l'industrie italienne du tissage de la soie. Aucun changement dans la catégorie des peaux; la forte diminution des expéditions de peaux brutes se trouve compensée par une forte augmentation des expéditions de peaux préparées, de gants et de chaussures, qui correspond au développement pris par l'industrie du cuir. Le groupe des minerais et métaux accuse une diminution de volume égale à un cinquième environ, répartie entre un très grand nombre de matières brutes et de produits finis. L'exportation des véhicules s'est développée dans d'énormes proportions et a atteint huit fois le chiffre d'avant-guerre; les automobiles, notamment, ont trouvé de gros débouchés à l'étranger. Dans la catégorie des minéraux (pierres, terres, etc.), il s'est produit un resserrement d'un quart, affectant surtout les expéditions de soufre et de marbre. La catégorie du caoutchouc accuse une certaine avance qui correspond à celle des entrées. On constate des diminutions d'un tiers et des trois quarts dans les exportations de denrées végétales et animales, en raison de l'insuffisance qui se manifeste encore dans la production agricole et des restrictions maintenues afin d'atténuer les difficultés du ravitaillement en vivres.

Dans l'ensemble, la comparaison entre les échanges de 1920 et ceux de 1913, montre que la situation alimentaire a empiré, provoquant un resserrement des exportations et une augmentation de denrées; qu'il y a une diminution dans la production et l'exportation d'un bon nombre d'articles de soie; que les industries du lin, du coton, de la chaussure, du caoutchouc et de l'automobile ont accru leur capacité de rendement et leur chiffre d'affaires; que les importations de charbon ont accusé une diminution sensible coïncidant avec un emploi plus étendu de l'énergie hydraulique et des combustibles liquides; que les deux industries minières intéressant le plus spécialement l'Italie, celle du soufre et celle du marbre, sont en régression; que les achats de métaux à l'étranger ont diminué, en raison de la crise qui se dessine dans les industries sidérurgiques et mécaniques.

Si les différences relatives à la composition économique et commerciale des courants d'échanges avant la guerre et après la guerre sont bien marquées, les différences relatives à l'orientation géographique de ces courants, dans un monde complètement modifié au point de vue économique, sont encore plus marquées. Au chapitre des importations, on est immédiatement frappé par l'importance commerciale du rôle joué par les Etats-Unis et l'Argentine dans l'approvisionnement en denrées alimentaires et diverses autres marchandises. Toutefois, cette prépondérance tient en partie à des circonstances passagères; et elle est destinée à s'atténuer à mesure que les conséquences de la guerre se feront sentir de moins en moins. Mais, étant donné les transformations étendues et profondes qui se sont produites au cours des dernières années dans la capacité de production de l'Amérique, dans la situation économique de l'Italie et dans les directions prises par le commerce international, il y a lieu de penser que le rôle primordial assumé par les Etats-Unis dans le ravitaillement de notre pays lui est définitivement acquis.

Si l'importance de l'Argentine s'est accrue depuis la guerre, cet état de choses tient aux gros achats de céréales, de viande, de laine, qui ont été faits dans ce pays; nous assistons ici à un phénomène essentiellement passager. La part de l'Angleterre dans le commerce italien après la

guerre, est quelque peu inférieure à celle qui lui revenait avant la guerre, en raison surtout de la diminution des exportations de charbon. Lors de la reprise des relations commerciales, l'Allemagne a fait une rentrée très modeste, mais il ne s'agit là que d'une situation transitoire qui est appelée à se modifier lorsque l'Allemagne aura repris son assiette économique et que les obstacles opposés aux échanges par les dispositions législatives auront été éliminés; il n'est pourtant pas vraisemblable que les importations allemandes reprennent de sitôt leur ancienne importance. Les arrivages de marchandises en provenance de pays successeurs de la monarchie autrichienne ont été assez restreints, mais il est probable qu'à l'avenir les échanges avec ces pays se multiplieront dans de notables proportions, étant donné le rôle prépondérant que joue l'Italie dans la vie économique de ces territoires.

Si nous comparons l'année 1920 aux temps qui ont immédiatement précédé la guerre, nous constatons, au chapitre des exportations, une plus grande diffusion des échanges; en d'autres termes, les coefficients de distribution des exportations italiennes entre les principaux pays sont inférieurs aux chiffres correspondants de la dernière année de paix. Les produits fabriqués et les matières demi-brutes occupent, dans les exportations, une place plus importante qu'avant la guerre; si les produits du sol ne font pas encore l'objet de grosses expéditions, l'industrie italienne a, du moins, rapidement reconquis les marchés qu'elle tenait jadis, et elle est en train d'améliorer sa situation dans beaucoup d'autres pays; les exportations italiennes ont pris un développement relativement considérable dans les pays danubiens, balkaniques et du Levant, grâce à la situation que l'Italie a su s'y créer après la guerre.

Analyse du commerce avec l'étranger en 1920 *et en* 1921.

La crise économique, qui a sévi avec une gravité particulière en Italie au cours de l'année 1921, a provoqué une réduction sensible des échanges commerciaux avec l'étranger. Cette diminution apparaît avec plus de netteté si l'on considère la valeur économique de ces échanges, car le prix des marchandises ayant subi une baisse sensible sur le marché international, elle fait mieux apparaître dans les chiffres le resserrement survenu à diverses reprises dans le volume des marchandises échangées. En ce qui concerne l'Italie, l'examen du mouvement commercial en 1921 se trouve rendu très difficile par le fait qu'en juillet, au moment de la mise en vigueur du nouveau tarif douanier, les statistiques furent établies suivant des procédés nouveaux; on adopta une nouvelle classification des marchandises, beaucoup plus complexe et disposée d'une autre façon: on abandonna le principe de l'évaluation provisoire sur la base des prix de l'année précédente et l'on décida que les échanges seraient enregistrés nets de tare. Les statistiques relatives aux cours du premier semestre ne sont donc pas comparables à celles du second; par suite de la différence profonde des deux modes de classification des marchandises, il n'est donc pas possible de procéder à un remaniement qui permette une vue d'ensemble sur les échanges de l'année entière; c'est un très gros inconvénient pour une époque si importante dans l'histoire économique de notre pays. Tandis que les chiffres exprimant la valeur des marchandises sont, pour le premier semestre, calculés uniquement d'après les estimations faites par une commission administrative procédant d'une manière uniforme pour l'ensemble des échanges, les nouvelles statistiques (second semestre) correspondent aux déclarations des importateurs et des exportateurs et s'appuient sur les factures présentées par ceux-ci; elles reflètent ainsi, d'une façon très approchée, l'état actuel des échanges et des dernières conditions du marché.

Pour le premier semestre, les statistiques dont nous disposons jusqu'ici ne sont que provisoires et reposent sur les prix élevés de 1920. Elles peuvent se résumer par les chiffres suivants, que nous reproduisons d'après la Confédération générale de l'industrie (à noter que le chiffre donné par la Confédération pour les exportations de 1920 est légèrement inférieur aux chiffres officiels.)

Les marchandises ont été classées suivant les catégories économiques auxquelles elles appartiennent.

	Importations			Exportations		
	1er semestre 1920 en millions	1er semestre 1921 en millions	Différence %	1er semestre 1920 en millions	1er semestre 1921 en millions	Différence %
Matières brutes	5.198,2	4.562,0	— 12,3	853,8	531,6	— 37,8
Matières semi-ouvrées	2.455,7	1.621,5	— 34,0	2.052,8	1.877,5	— 8,4
Produits finis	2.706,2	1.894,3	— 30,0	2.181,5	2.193,5	+ 0,6
Denrées alimentaires	3.636,3	5.376,6	+ 47,8	888,6	679,1	— 25,6
Total	13.996,4	13.454,5	— 3,9	5.976,7	5.281,7	— 11,4

Ces chiffres font ressortir pour les six premiers mois de 1921 une importation globale énorme, à peine inférieure à celle du semestre correspondant de l'année précédente; les importations du premier semestre de 1921 auraient en effet dépassé les exportations de 8.173 millions, chiffre quelque peu inférieur au déficit enregistré dans le premier semestre de 1920. La conclusion que l'on serait tenté de tirer de ce chiffre énorme est trompeuse parce qu'il n'a pas été tenu compte, dans les calculs, de la baisse survenue dans les prix. Un calcul approximatif auquel s'est livré l'Office de statistique des douanes, en prenant pour base les prix indiqués par les importateurs et les exportateurs entre juillet et septembre, a ramené les chiffres donnés ci-dessus aux chiffres plus modestes et beaucoup plus proches de la vérité qui suivent:

		1er semestre 1920	1er semestre 1921	Différence
Importations	millions	13.966	8.255	— 5.741
Exportations	»	5.985	3.882	— 2.103
Excédent des importations	»	8.011	4.373	— 3.638

Ces chiffres accusent une amélioration considérable de la balance commerciale; l'excédent des importations sur les exportations, qui atteignait 8 milliards dans le premier semestre de 1920, est tombé à 4 milliards ½. L'amélioration de la balance commerciale s'est accentuée dans la seconde moitié de l'année, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants, qui se rapportent à la période de juillet à novembre:

	Importations			Exportations		
	1921 en millions	1920 en millions	Différence en millions	1921 En millions	1920 En millions	Différence en millions
Juillet	556,3	1.796,0	— 1.239,6	441,5	769,1	— 327,6
Août	980,7	2.156,5	— 1.175,9	586,6	784,5	— 197,9
Septembre	961,6	2.074,3	— 1.112,7	658,7	840,8	— 182,1
Octobre	1.101,4	1.943,5	— 842,1	682,7	1.043,1	— 360,3
Novembre	1.146,0	2.140,7	— 994,7	782,1	1.077,6	— 295,5
Total	4.746,0	10.111,0	— 5.365,0	3.151,7	4.515,1	— 1.363,4

La diminution des importations par rapport à l'année précédente est beaucoup plus importante que celle des exportations, et pour ces cinq mois, le déficit n'est plus que de 1.600 millions contre 5.600 millions environ dans les cinq mois correspondant de l'année précédente; pour les onze premiers mois de 1920, la différence ressortit approximativement à 6 milliards et restera sensiblement au-dessous de 7 milliards pour l'année entière; total très modeste en comparaison des 15 milliards auxquels s'est élevé le déficit des exportations par rapport aux importations au cours de l'année 1920 tout entière.

Les changements survenus dans l'orientation des échanges auxquels ces chiffres correspondent, dépendent en partie (et peut-être surtout) de la façon différente dont le prix des marchandises a baissé dans les différents pays; ils dépendent aussi, quant aux derniers mois, en partie des obstacles que certains pays ont opposés aux importations, en relevant leurs tarifs douaniers, et enfin, en partie, des modifications survenues dans la situation économique générale et dans la situation particulière de notre pays.

En l'absence regrettable de statistiques permettant d'acquérir une vue d'ensemble sur le mouvement commercial de cette année et sur les principaux courants d'échanges, on accordera un intérêt particulier à la statistique suivante, qui indique pour une vingtaine de marchandises de première importance au point de vue économique les quantités importées au cours de l'année 1921 tout entière et, à titre de comparaison, les quantités reçues de l'étranger en 1920 et en 1913:

		1921	1920	1913
Blé dur	en tonnes	533.991	182.143	787.631
Blé tendre	»	2.265.781	1.936.227	1.023.102
Maïs	»	456.325	319.847	351.740
Viande fraîche, frigorifiée et congelée	en quintaux	271.992	326.158	91.170
Café	»	477.775	301.549	286.593
Sucre	»	965.472	113.744	62.348
Charbon (y compris les livraisons au titre des réparations)	en tonnes	7.461.484	5.619.978	10.834.008
Pétrole	en quintaux	974.347	1.215.349	1.153.744
Nitrate de soude	»	178.895	492.048	674.176
Phosphates minéraux	en tonnes	567.543	400.001	529.776
Bois ordinaire, brut et dégrossi	en tonnes	84.727	40.380	189.497
Caoutchouc brut	en quintaux	44.154	68.039	28.443
Riblons	»	654.777	1.428.570	3.262.307
Fonte brute	»	656.916	1.571.929	2.216.884
Fers bruts en blocs et aciers en lingots	en quintaux	17.969	224.876	72.876
Cuivre en saumons et déchets de cuivre	»	209.887	183.545	302.802
Coton en balles	»	1.578.896	1.789.417	2.018.808
Jute grège	»	267.863	276.774	419.774
Laine naturelle en suint	»	166.973	262.085	115.496
Laine lavée	»	33.431	32.266	53 588

L'examen de ces chiffres montre que si la valeur totale des importations est passée de de 26.853 millions en 1920 à 14.900 millions en 1921, le facteur principal de cette diminution est constitué par la baisse du prix des marchandises, car il n'est pas rare de rencontrer des articles

sur lesquels les échanges ont été plus considérables en 1921 qu'en 1920; telles sont, par exemple, les denrées alimentaires qui ont donné lieu, notamment dans le premier semestre, à des importations considérables, provoquées par les résultats défavorables de la campagne 1920 pour certains produits agricoles. Les importations de céréales effectuées par le Commissariat des vivres ont été très importantes, non seulement pour répondre aux besoins immédiats, mais encore pour constituer de vastes approvisionnements permettant de contrôler le marché après le rétablissement de la liberté commerciale. Pour le charbon, les importations accusent une augmentation considérable, qui tient surtout aux quantités reçues d'Allemagne au titre des réparations (2.184.184 tonnes); d'une façon correspondante, les importations de pétrole ont subi une réduction sensible. Il s'est produit également une nouvelle et très sensible diminution des arrivages de matières premières nécessaires à l'industrie sidérurgique, indice d'une aggravation de la crise industrielle. On observe enfin une certaine réduction des arrivages de matières textiles, réduction qui tient au ralentissement survenu dans l'activité des industries correspondantes.

Pour certaines catégories de produits fabriqués, les importations des premiers mois de l'année ont été considérables. Il convient d'en chercher la cause dans la crise même, qui a poussé certains pays, grands producteurs, à essayer de déverser leur excédent de marchandises sur le marché italien, en accordant des crédits ou des rabais sous forme de ventes conclues sur la base d'un change fixe, très inférieur aux cours réels.

A l'exportation, pour autant qu'on peut en juger, étant donné la pénurie des renseignements dont nous disposons, il s'est produit une diminution sensible, dans la catégorie des matières brutes, sur le chanvre; dans la catégorie des matières demi-brutes, sur quelques articles textiles et sur le soufre. Quant aux produits finis, nous constatons une augmentation des exportations de tissus et d'articles de laine, à la suite des efforts tentés par l'industrie italienne pour alléger ses stocks en plaçant une grande quantité de marchandises en Europe centrale et orientale; par contre, les autres produits textiles accusent une très grosse diminution des exportations, notamment, dans les premiers mois, les tissus de soie; la forte réduction, attestée par nos chiffres, qui s'est produite pendant le premier semestre dans la catégorie des denrées alimentaires, a spécialement porté sur les oranges, citrons, etc., les légumes et autres produits potagers frais. Les exportations de produits agricoles italiens sont restées difficiles dans le second semestre, malgré les accords conclus avec l'Allemagne et quelques autres pays de l'Europe centrale.

Le déficit de 7 milliards dans la balance commerciale n'a plus été, en 1921, contrebalancé surtout par de nouveaux emprunts de l'Etat, comme pendant les années de guerre; la balance des paiements a été rendue possible, dans une très grande mesure, grâce au mouvement des étrangers, qui est en reprise très marquée; par contre, les envois d'argent des émigrés italiens ont subi une diminution due aux restrictions imposées à l'émigration italienne par les Etats-Unis, ou à la crise qui a provoqué un fort chômage dans ce pays; la Banque de Naples indique pour ces envois le chiffre de 711 millions ½ de lires en 1921, contre 980 millions 3/4 en 1920.

La réduction progressive du déficit de la balance commerciale coïncide avec la hausse des changes qui s'est manifestée dans le second semestre: elle prouve que la thèse qui voit dans une balance commerciale défavorable, plutôt que dans des raisons uniquement monétaires, la cause fondamentale et déterminante de la tension des changes, est dénuée de fondement.

Politique commerciale.

Prépondérance des tendances protectionnistes dans l'économie internationale actuelle.

La Conférence de Bruxelles, dans ses résolutions relatives au commerce international, rappelle la déclaration du Conseil suprême du 8 mars 1920, qui prévoit la nécessité :

« De rétablir immédiatement pleine et entière coopération amicale et d'organiser l'échange illimité des marchandises entre les Etats créés ou agrandis par suite de la guerre, de telle sorte

que l'unité essentielle de la vie économique européenne ne soit pas compromise par la création de barrières économiques artificielles. »

Dans d'autres documents ou recommandations présentés au cours de ces dernières années, en vue de la restauration des pays qui ont souffert de la guerre, on a souligné à maintes reprises l'opportunité du rétablissement, dans le plus bref délai possible, de l'activité commerciale entre les différents pays. La politique commerciale adoptée par la plupart des gouvernements vers la fin de la guerre et après l'armistice ne s'est guère inspirée de ces principes raisonnables; elle témoigne, au contraire, d'une recrudescence des tendances protectionnistes, d'une aggravation des obstacles et interdictions de toute espèce et d'une préoccupation fiévreuse de fermer le marché intérieur à toutes les offres de marchandises étrangères. Cette politique prohibitive s'accentue à un moment où l'industrie a pris un développement considérable du fait de la guerre et où le déséquilibre entre la capacité de production et la capacité de consommation incite les groupes économiques intéressés à redoubler d'efforts pour se réserver le monopole du marché intérieur. Le déséquilibre que la crise économique est en train de provoquer entre la capacité de production et la capacité de consommation contribuera peut-être à faire évoluer la politique commerciale dans des voies différentes.

La ligne de conduite adoptée par l'Italie au cours de la période que nous étudions est en partie conforme aux tendances générales indiquées ci-dessus, mais elle s'inspire aussi, sur certains points, des suggestions concrètes présentées par la Conférence de Bruxelles.

L'échéance des traités de commerce : nouveaux tarifs douaniers.

Comme on le sait, les traités de commerce conclus entre l'Italie et un grand nombre d'autres pays sont venus à expiration au cours de ces dernières années, et, dès avant la guerre, on avait entrepris les études préparatoires à la refonte complète du régime douanier. Ces études furent reprises depuis; la préparation du nouveau règlement des douanes provoqua des discussions extrêmement vives et de violents conflits d'intérêts pendant les deux premières années de la paix et, après diverses péripéties qu'il est inutile de rappeler, un nouveau tarif fut voté et mis en vigueur en juillet 1921. La Commission royale chargée d'étudier la question avait proposé l'adoption d'un double tarif autonome avec des droits minima irréductibles qui devaient constituer la limite extrême des traitements préférentiels obtenus par voie de négociations. Pour des raisons diverses, le Gouvernement, en promulguant le nouveau tarif, par décret d'urgence, ne jugea pas opportun de réaliser une innovation technique aussi hardie et s'en tint à l'ancien système du tarif général, avec possibilité de modifications par des traités de commerce. Le nouveau tarif est beaucoup plus protectionniste que le tarif en vigueur depuis 1887, mais ce protectionnisme n'est pas plus rigoureux que celui qui sévit ailleurs. Ce tarif est très détaillé; la nomenclature comprend 2.500 articles au lieu de 1.200 et la spécification, établie sur une base plutôt qualitative, vise en général à renforcer le système protectionniste dont bénéficient les articles en question. Les droits ont été fixés en or et peuvent être traduits en papier suivant les fluctuations du change, conformément à un cours arrêté tous les quinze jours. Les droits établis sont, pour la plupart, ceux qui avaient été proposés comme minima par la Commission royale mentionnée plus haut; mais on les augmenta en leur appliquant des coefficients qui furent fixés, à l'origine, d'après le niveau courant des prix des marchandises, et qui pourront être changés par le pouvoir exécutif, d'après les variations du coût comparé de la production en Italie et à l'étranger.

Conventions conclues après la guerre.

Le type de tarif adopté comporte la possibilité d'engager des négociations et de conclure de nouvelles conventions douanières avec les pays alliés et neutres dont les traités sont venus à échéance, ou ont été dénoncés, et ne sont plus en vigueur qu'à titre provisoire. Ces négociations

doivent évidemment être assez difficiles, étant donné l'incertitude qui caractérise toujours la situation économique internationale. L'émotion fut très vive lorsque la France, à la fin d'octobre 1921, dénonça l'accord commercial franco-italien de 1898-1907, avec effet au 1er février 1922; en vertu de cet accord, l'Italie consentait aux marchandises en provenance de la France et des colonies françaises (à l'exception des soies et des soieries) le traitement de la nation la plus favorisée, ainsi que des réductions de droits pour divers articles de son tarif; de son côté, la France appliquait aux marchandises italiennes (également à l'exception des soies et des soieries) le tarif minimum; les raisons pour lesquelles la France dénonça cet accord sont tout d'abord que l'Italie avait dénoncé auparavant presque tous ses traités de commerce et que, de ce fait, la France cessait de bénéficier des réductions que lui assurait la clause de la nation la plus favorisée; et ensuite que le nouveau tarif douanier italien était plus élevé que l'ancien, non seulement en soi, mais aussi de par l'obligation du payement en or. Il y a pourtant lieu de noter que l'Italie, même après la mise en vigueur du nouveau tarif, a intégralement maintenu pour les marchandises françaises les réductions douanières stipulées dans l'accord de 1898, tandis que la France a modifié son tarif minimum à diverses reprises, et tout récemment encore, en grevant de coefficients plus élevés certains produits intéressant particulièrement la France.

La dénonciation signifiée par le Gouvernement français devait prendre effet au 1er février 1922; toutefois, le *statu quo* fut prorogé jusqu'à conclusion d'un accord provisoire destiné à faire place, plus tard, à un traité de commerce qui réglerait définitivement le régime des échanges entre les deux pays; les pourparlers engagés en vue de cet accord provisoire sont actuellement en cours et même sur le point d'aboutir, malgré les difficultés provenant des différences qui existent entre le régime douanier des deux pays; l'accord semble devoir se réaliser sur le principe que la France appliquera à l'Italie son tarif minimum et que l'Italie accordera des réductions de droits sur les articles intéressant spécialement la France. Le Gouvernement français s'engagerait également à ne pas modifier, pendant toute la durée de l'accord, son tarif minimum pour certaines marchandises que l'Italie désire particulièrement placer en France. A la suite de négociations laborieuses, l'Espagne a finalement renoncé à appliquer aux produits italiens les coefficients de majoration correspondant à la dépréciation du change italien et a accordé aux marchandises italiennes l'application des droits de douane moindres (deuxième colonne du tarif), en échange de la concession, de la part de l'Italie, de la clause de la nation la plus favorisée. Des négociations sont en cours avec le Canada en vue d'éviter ces coefficients. Le traité de commerce de 1900 avec la Roumanie ayant été dénoncé à partir du 6 mai 1921, un accord provisoire a été conclu, aux termes duquel les contractants se reconnaissent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée. Cette clause se trouve naturellement avoir, à l'heure actuelle, une portée très inférieure à celle qu'elle avait avant la guerre, vu le petit nombre de conventions actuellement en vigueur.

En ce qui concerne les pays ex-ennemis et les Etats nouveaux, la politique commerciale suivie par l'Italie au cours des années sur lesquelles porte notre rapport a essentiellement visé à établir certaines dérogations aux prohibitions d'importation et d'exportation existantes, car il serait encore prématuré de s'engager, avec ces pays, dans des négociations tendant à établir un régime douanier permanent. C'est ainsi que l'Italie, en restant strictement dans le cadre des engagements de caractère international établis par les traités de paix, a négocié avec l'Autriche et la Hongrie, tout spécialement à propos de questions de transports; à une date plus récente, au début de 1922, elle a procédé avec l'Autriche à des échanges de vues tendant à apporter quelques atténuations aux prohibitions d'importation et d'exportation frappant certains articles. Avec l'Allemagne, elle a conclu, en août 1921, un accord valable pour neuf mois, avec faculté de prorogation, aux termes duquel les parties s'engagent à s'accorder mutuellement des facilités pour la délivrance des permis d'importation et d'exportation à l'égard de toute une série de marchandises intéressant la vie économique de l'un ou l'autre pays; cet accord a abouti à la suppression d'un grand nombre d'obstacles qui s'opposaient encore aux échanges italo-allemands. Mais les effets de la crise générale et les conséquences désastreuses pour l'Allemagne de la baisse du mark, ont

empêché jusqu'à présent une reprise importante des affaires et, pour autant qu'on en puisse juger, il ne semble pas que l'accord ait eu une grande portée pratique. En ce qui concerne les Etats nouveaux, le traité de commerce conclu à Rome, le 23 mars 1921, avec la Tchécoslovaquie, a une importance particulière; il stipule pour les deux pays le traitement de la nation la plus favorisée et fixe le contingentement des marchandises dont l'échange est autorisé par dérogation aux prohibitions; la clause relative au traitement de faveur est valable jusqu'en 1925, sauf prorogation ultérieure et les contingentements sont fixés pour un an; ils ont été fixés d'une façon très large afin de favoriser les exportations de produits agricoles italiens et de quelques produits industriels de Bohême. Un accord a été signé en août 1921 avec la Pologne, déterminant les contingentements de marchandises susceptibles de faire l'objet d'échange. Dans l'Etat serbe-croate-slovène, l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier autonome a provoqué la dénonciation, par le Gouvernement de Belgrade, des tarifs contractuels établis par les traités signés antérieurement avec la Serbie; les pays signataires de ces traités jouiront désormais du nouveau tarif minimum; par réciprocité, l'Italie appliquera aux marchandises de provenance serbe-croate-slovène le tarif général, sous bénéfice seulement du traitement de la nation la plus favorisée. Des négociations furent engagées, par la suite, en vue d'obtenir des concessions plus étendues pour les deux parties, mais elles n'aboutirent pas par suite de difficultés d'ordre politique. Vers la fin de décembre 1921, un accord commercial préliminaire fut conclu avec la Russie; cet accord établissait le statut juridique général sur lequel devaient reposer les rapports entre les deux pays; mais jusqu'ici, son importance a été d'ordre politique plutôt que commercial.

L'abandon des défenses de guerre.

Ces dispositions fragmentaires et limitées, qui ne s'appliquent qu'à un certain nombre d'Etats, n'indiquent pas encore l'orientation générale définitive de la politique commerciale italienne, dans la nouvelle situation économique internationale; les négociations plus concrètes et plus générales de demain seront peut-être de nature à atténuer les difficultés qui pèsent encore si lourdement sur les échanges. Les obstacles que la guerre avait imposés au courant d'échanges, obstacles qui tenaient à des circonstances strictement connexes de l'état de guerre et que certains pays ont parfois maintenus en vue d'une politique protectionniste, l'Italie les a supprimés graduellement entre 1919 et 1921. Certaines mesures restrictives qui avaient été conservées ou qui ont été prises récemment à l'égard de certaines importations, en vue de « défendre le change », n'ont pas atteint le but poursuivi, ni eu d'effet sensible sur le mouvement commercial; l'« armure de guerre » qu'on avait imposée au commerce a été définitivement et complètement mise de côté.

RICCARDO BACHI.

30 avril 1922.

ANNEXE I.

ÉTAT DE LA MARINE MARCHANDE ITALIENNE (Navires de plus de 250 tonnes de jauge) AU DÉBUT DE 1920.

AFFECTATION	NAVIRES ITALIENS				NAVIRES sous séquestre				NAVIRES NOLISÉS à temps				TOTAUX				NAVIRES NOLISÉS pour un seul voyage	
	a en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service		*a* en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service		*a* en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service		*a* en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service			
	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute
Navires sous l'administration directe de l'Etat :																		
Direction générale des combustibles	35	182.929	2	6.000	1	7.200	—	—	48	300.699	5	41.075	84	490.828	7	47.075	9	55.228
Ministère de la Marine (Direction générale des constructions navales) .	6	34.200	—	—	2	13.360	—	—	4	28.705	1	7.890	12	78.265	1	7.890	—	—
Sous-Secrétariat du Ravitaillement	38	203.302	1	7.950	14	104.605	—	—	37	242.274	—	—	89	550.181	1	7.950	9	55.100
Ministère de la Guerre (Transports militaires) .	21	35.920	—	—	8	30.488	—	—	—	—	—	—	29	66.408	—	—	—	—
Ministère de la Marine (Services militaires) . .	8	8.320	—	—	8	5.870	—	—	—	—	—	—	16	14.190	—	—	—	—
Ministère des Finances .	10	20.010	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	20.010	—	—	—	—
Ministère de l'Agriculture (Transports agricoles) .	5	15.650	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	15.650	—	—	—	—
Ministère des Colonies . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux . . .	123	500.331	3	13.950	33	161.523	—	—	89	571.678	6	48.965	245	1.233.532	9	62.915	18	110.328
Navires administrés par Voyage :																		
a) Services postaux subventionnés	62	132.415	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	62	132.415	—	—	—	—
b) Service de voyageurs .	20	100.415	—	—	1	9.200	—	—	—	—	—	—	21	109.615	—	—	—	—
c) Services divers	166	736.144	—	—	10	56.416	—	—	4	14.695	—	—	180	807.255	—	—	—	—
Totaux . . .	248	968.974	—	—	11	65.616	—	—	4	14.695	—	—	263	1.049.285	—	—	—	—
Navires non disponibles ou n'ayant pas encore reçu d'affectation	—	—	2	4.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	4.000	—	—
Totaux généraux	371	1.469.305	5	17.950	44	227.139	—	—	93	586.373	6	48.965	508	2.282.817	11	66.915	18	110.328
	376 = 1.487.255				44 = 227.139				99 = 635.338				519 = 2.349.732					

ANNEXE II.

ÉTAT DE LA MARINE MARCHANDE ITALIENNE (Navires de plus de 250 tonnes de jauge) AU DÉBUT DE 1921.

AFFECTATION	NAVIRES ITALIENS				NAVIRES sous séquestre				NAVIRES NOLISÉS à temps				TOTAUX				NAVIRES NOLISÉS pour un seul voyage	
	a en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service		*a* en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service		*a* en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service		*a* en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service			
	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute
Navires sous l'administration directe de l'Etat :																		
Direction générale des combustibles	32	197.651	—	—	—	—	—	—	8	51.130	—	—	40	248.781	—	—	—	—
Ministère de la Marine (Direction générale des constructions navales) .	7	451.180	—	—	1	7.460	—	—	2	14.515	—	—	10	67.155	—	—	—	—
Commissariat général du ravitaillement	78	574.161	—	—	6	45.990	—	—	6	46.750	—	—	90	666.901	—	—	7	49.900
Ministère de la Guerre (Transports militaires) .	9	15.660	—	—	2	5.950	—	—	—	—	—	—	11	21.610	—	—	—	—
Ministère de la Marine (Services militaires) . .	1	1.050	—	—	4	4.460	—	—	—	—	—	—	5	5.510	—	—	—	—
Ministère des Finances .	13	28.980	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	28.980	—	—	—	—
Totaux . . .	140	862.682	—	—	13	63.860	—	—	16	112.395	—	—	169	1.038.937	—	—	7	49.900
Navires administrés par Voyage																		
a) Lignes postales subventionnées	64	131.265	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	64	131.265	—	—	—	—
b) Service de voyageurs .	21	111.085	3	24.300	3	23.928	1	9.200	—	—	—	—	24	135.013	4	33.500	—	—
c) Service de marchandises	29	178.726	—	—	10	56.250	—	—	—	—	—	—	39	234.976	—	—	—	—
d) Services divers	195	753.004	12	50.120	6	21.846	—	—	1	480	—	—	202	775.330	12	50.120	—	—
Totaux . . .	309	1.174.080	15	74.420	19	102.024	1	9.200	1	480	—	—	329	1.276.584	16	83.620	—	—
Totaux généraux . .	449	2.036.762	15	74.420	32	165.884	1	9.200	17	112.875	—	—	498	2.315.521	16	83.620	7	49.900
	464 = 2.111.182				33 = 175.084				17 = 112.875				514 = 2.399.141					

ANNEXE III.

ÉTAT DE LA MARINE MARCHANDE ITALIENNE (Navires de plus de 250 tonnes de jauge) AU DÉBUT DE 1922.

AFFECTATION	NAVIRES ITALIENS				NAVIRES sous séquestre				TOTAUX			
	a en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service		*a* en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service		*a* en service ou en réparation de courte durée		*b* hors service	
	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute
Navires sous l'administration directe de l'Etat :												
Chemins de fer de l'Etat (Services de ravitaillement) . .	28	198.379	—	—	3	21.366	—	—	31	219.745	—	—
Ministère de la Marine (Direction générale des constructions navales)	4	21.900	1	6.700	3	11.060	—	—	7	32.960	1	6.700
Commissariat général du Ravitaillement	21	134.690	—	—	—	—	6	45.990	21	134.690	6	45.990
Ministère de la Guerre (Transports militaires)	3	6.400	1	1.000	1	3.000	—	—	4	9.400	1	1.000
Ministère de la Marine (Services militaires)	—	—	—	—	3	4.660	—	—	3	4.660	—	—
Ministère des Finances . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	56	361.369	2	7.700	10	40.086	6	45.990	66	401.455	8	53.690
Autres Navires :												
a) Lignes postales subventionnées	66	136.865	—	—	1	3.500	—	—	67	140.365	—	—
b) Service des voyageurs . .	30	163.078	3	21.650	—	—	3	25.728	30	163.078	6	47.378
c) Service de marchandises .	50	325.380	18	113.668	4	21.150	1	7.450	54	346.530	19	121.118
d) Services divers	323	1.481.046	113	486.945	4	16.350	2	7.930	227	1.497.396	115	494.884
Totaux	469	2.106.369	134	622.272	9	41.000	6	41.108	478	2.147.369	140	663.380
Totaux généraux . .	525	2.467.738	136	629.972	19	81.086	12	87.098	44	2.548.824	148	717.070
	661 = 3.097.710				31 = 168.184				692 = 3.265.894			

ANNEXE IV.

SERVICE DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

	1913–14	1919–20	1920–21
Longueur réelle du réseau à écartement normal (à la fin de l'exercice) . . . . . km.	13.684	15.611	15.627
Parcours total accompli par les trains sur le réseau à écartement normal . . . . . en km.-train	118.686.971	96.403.691	101.411.799
Quantité de marchandises transportées. . . . poids en ton.	41.421.872	39.727.332	38.806.714
Nombre de wagons	5.026.295	3.788.135	3.871.790
Poids en fonction du parcours . (en milliers de tonnes-km.)	7.069.885	9.795.568	8.986.470
Matériel roulant (à écartement normal) (à la fin de l'exercice) :			
Locomotives à vapeur . . . . . Nombre	5.153	6.184	6.201
Automotrices à vapeur. . . . . »		83	80
Locomotives électriques . . . . . »	152	213	239
Automotrices électriques . . . . . »		51	51
Voitures à boggies. . . . . »	10.078	10.941	3.734
Voitures à 2 ou 3 essieux . . . . . »			7.274
Wagons poste et fourgons à bagages . . . . . »	364.101	4.480	4.669
Wagons de marchandises . . . . . »	103.072	145.090	158.221

RECETTES AFFÉRENTES AUX TRANSPORTS SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE (Y COMPRIS LES CHEMINS DE FER SECONDAIRES DE SICILE, LE SERVICE DU DÉTROIT DE MESSINE, A L'EXCLUSION DES SERVICES DE NAVIGATION), POUR LES EXERCICES :

	1913-14	1914-15	1915-16	1916-17	1917-18	1918-19	1919-20	1920-21
	en milliers de lires							
Voyageurs	230.397	199.634	253.288	324.123	404.340	653.295	736.801	1.006.459
Bagages et chiens	10.507	7.090	5.867	6.406	8.267	14.066	30.571	49.076
Marchandises grande vitesse . / Marchandises petite vitesse accélérée	61.443	78.531	158.957	319.928	400.279	376.280	197.962 / 62.071	220.173 / 104.638
Marchandise petite vitesse. . .	275.484	289.043	343.034	430.040	444.284	549.448	780.102	1.315.053
Total	577.831	574.298	761.146	1.080.497	1.257.170	1.593.089	1.807.506	2.695.400